



Rapports de gestion des différents dicastères relatifs à l'exercice 2025

	Page
Dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population DAEPP.....	1
Dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement DPJE.....	33
Dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité DTEM.....	61
Dicastère des infrastructures DI.....	85
Dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des Sports DCSCS.....	103

RAPPORT DE GESTION DAEPP

Val-de-Travers, le 13 mai 2026

Rapport de gestion du dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population pour l'exercice 2025



1 GENERALITES

1.1 Introduction

A fin 2025, le dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP) comprend six unités administratives distinctes :

Administration

- 1) Chancellerie
 - a) Contrôle des habitants
 - b) Archives communales de Val-de-Travers
- 2) Service des finances

Economie

- 3) Service de l'économie et du tourisme

Protection de la population

- 4) Service de sécurité de proximité et de prévention incendie (SPPI)
- 5) Service de défense incendie et de secours (SDIS)
- 6) Organisation régionale de protection civile (OPC)

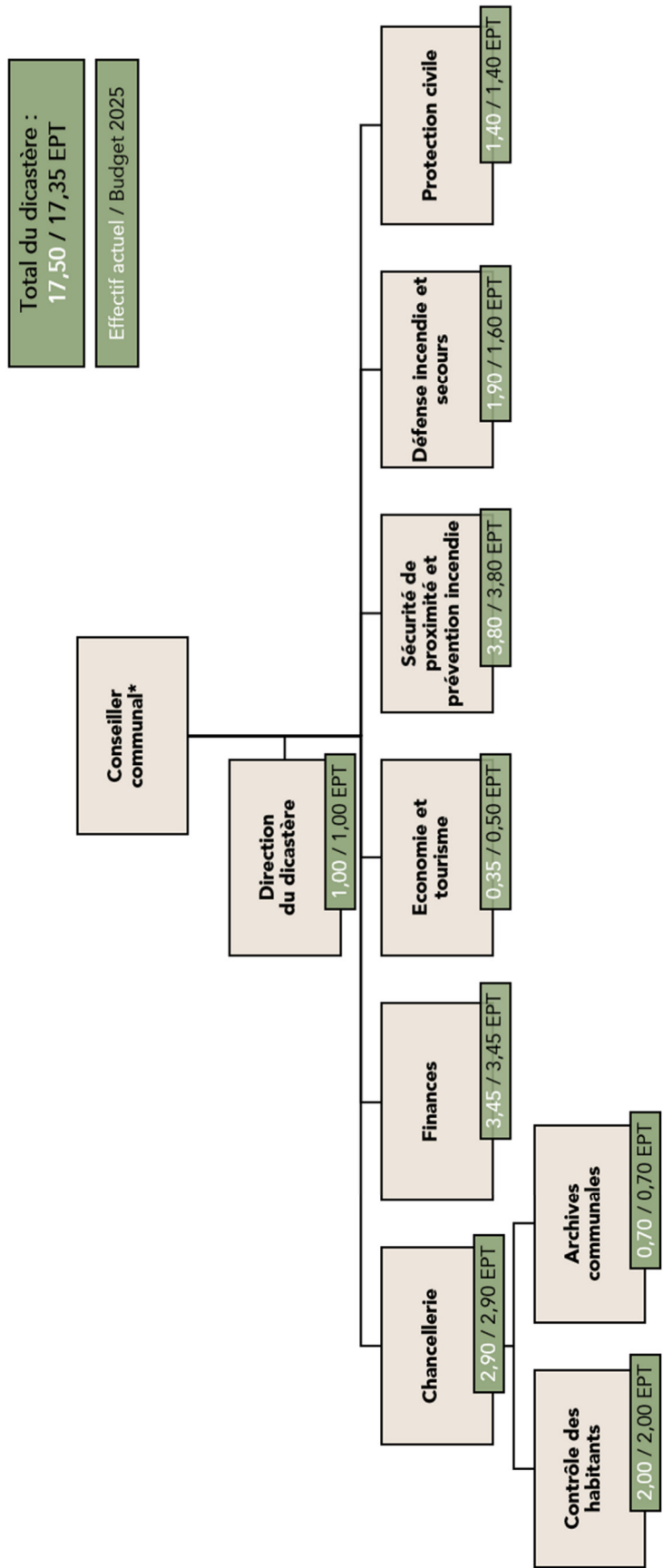
Le chef de dicastère et les trois services de la protection de la population sont secondés par un secrétariat de direction.

Entité communale jusqu'au 31 décembre 2022, le service des ambulances du Val-de-Travers est depuis le 1^{er} janvier 2023 réunie avec l'entreprise Ambulances Roland Sàrl au sein de la société Ambulances des vallées neuchâteloises Sàrl (AVN), détenue à 50% par la Commune de Val-de-Travers et à 50% par la Commune de Val-de-Ruz.

Le chef de dicastère est depuis lors membre de l'organe de gestion d'AVN et continue de siéger au sein de la Direction des urgences préhospitalières (DIRUP) et du Comité directeur des services d'ambulances.



1.2 Organigramme au 31 décembre 2025



2 CHANCELLERIE

2.1 Rôle et fonction du service

La Chancellerie regroupe sous sa dénomination quatre secteurs d'activité principaux :

- 1) Le secrétariat des autorités communales ;
- 2) Le contrôle des habitants ;
- 3) Les archives communales de Val-de-Travers ;
- 4) La gestion des parcs informatique, matériel, mobilier et l'économat.

À l'exception des archives sises sur le site Dubied à Couvet, la Chancellerie occupe les locaux de l'Hôtel de Ville de Fleurier. Elle est la gardienne des institutions et, à ce titre, est notamment garante du respect des droits politiques. Elle est chargée du protocole et de l'organisation des réceptions officielles du Conseil communal ainsi que de la mise en œuvre de la politique de communication communale.

Si la position d'état-major qu'occupe la Chancellerie dans l'appareil communal est manifeste au niveau des autorités, la charge de travail n'en est pas moins grande au travers de sa transversalité entre les différents services de l'administration. Chaque mutation au sein du personnel de la Commune a ainsi une incidence sur les installations informatiques et téléphoniques ainsi que sur la commande de divers biens, matériel et mobilier.

Le contrôle des habitants tient le registre des habitants. Il est au service de la population pour toutes les prestations liées aux arrivées et aux départs, aux changements d'adresse, aux mutations diverses, aux attestations de domicile, aux documents d'identité et aux permis de séjour. Il a également pour mission de distribuer les kits des nouveaux habitants et de gérer les cartes d'accès des personnes aux conteneurs à déchets enterrés (Molok), de tenir le registre des cimetières et d'organiser les votations. Les élections sont, quant à elles, chapeautées par la Chancellerie. Il est finalement le répondant du Canton pour l'enquête annuelle sur les logements vacants.

Les archives communales regroupent l'ensemble des documents – indépendamment de leur date d'émission, de leur forme et de leur support matériel – produits ou reçus par la Commune dans le cadre de ses activités. Elles répondent à un triple intérêt :

- 1) La gestion courante des affaires communales (avoir à disposition les informations nécessaires aux activités de l'administration) ;
- 2) La justification des droits et obligations de la Commune et de ses administrés (valeur de preuve) ;
- 3) La sauvegarde de la mémoire communale (valeur historique).

Les archives communales collectent et conservent également une partie du patrimoine communal mobilier. Des tableaux, des livres et certains objets sont ainsi déposés dans ses locaux. Répertoriés, ils sont, notamment pour les tableaux, mis à disposition des services communaux pour la décoration de leurs murs.

La Chancellerie est représentée et siège dans plusieurs groupes de travail ou comités de pilotage :

- Comité de pilotage informatique du SIEN (service informatique de l'Entité neuchâteloise) ;
- Comité de la SAFCN (société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises) ;
- Groupement des préposés au Contrôle des habitants des villes du canton de Neuchâtel ;
- Comité de pilotage du projet AENeas (archivage numérique) ;
- Groupe cantonal de travail d'archivage communal ;
- Groupement des chanceliers du canton de Neuchâtel ;
- Commission de gestion du service intercommunal d'archivage (SIAR) ;
- Comité de pilotage SyVote (Système de dépouillement des scrutins).

Finalement, le chef de dicastère est membre du Comité de pilotage cantonal sur l'accueil des nouveaux arrivants (ANA) et siège au sein de la commission cantonale du guichet sécurisé unique (GSU) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de l'informatique (CDC-Informatique) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

2.2 Activités 2025

2.2.1 Secrétariat des autorités

2.2.1.1 Conseil communal

Le Conseil communal a tenu 43 séances représentant la rédaction de 612 pages de procès-verbaux et a adopté 66 arrêtés et deux règlements¹.

Dans sa séance du 1^{er} juillet 2025, le Conseil communal a nommé son nouveau bureau. Sa composition se décline comme suit :

Président	Benoît Simon-Vermot	Administration, économie et protection de la population (DAEPP)
Vice-présidente	Sarah Fuchs-Rota	Cohésion sociale, santé, culture et sports (DCSCS)
Secrétaire	Malo Bortolini	Personnel, jeunesse et enseignement (DPJE)
1 ^{er} membre	Yann Klauser	Infrastructures (DI)
2 ^e membre	Éric Sivignon	Territoire, énergie et mobilité (DTEM)

Lors de ses séances hebdomadaires ou à d'autres occasions, le Conseil communal s'est entretenu avec différents comités, groupes de travail, conseils d'administration ou citoyens pour collaborer et faire avancer des projets.

Chaque année, et dans le cadre des relations régulières qu'il entretient avec les autorités des principales collectivités du canton, le Conseil communal a pour habitude de rencontrer d'autres exécutifs à intervalles réguliers. En 2025, le Conseil communal en a rencontré quatre :

Conseil d'État	10 février	Conseil communal de Milvignes	5 mai
Conseil communal de la Grande Béroche	25 mars	Conseil communal de la Ville de Neuchâtel	3 septembre

S'agissant du lien avec d'autres autorités, et pour maintenir la cohérence entre les décisions cantonales et les réalités communales, il rencontre en principe une fois par année la députation valloonnaise au Grand Conseil.

Le Conseil communal a été représenté, en déléguant un de ses membres ou le chancelier, à plusieurs manifestations ou parties officielles organisées par des sociétés musicales, sportives ou culturelles de la région, ou par des associations diverses neuchâteloises, romandes ou fédérales tenant leur assemblée générale au Val-de-Travers. Nombre d'invitations sont réceptionnées chaque semaine et, malheureusement, le Conseil communal ne peut pas prendre part à toutes, ne serait-ce que pour des raisons d'agenda. Le Conseil communal a participé en 2025 à 111 représentations officielles.

La Chancellerie et le contrôle des habitants ont organisé quatre scrutins : les votations fédérales des 9 février, 28 septembre et 30 novembre 2025 et les élections cantonales du 23 mars 2025. Au total, 70 personnes ont été convoquées aux bureaux électoraux et de dépouillement. Le taux moyen de participation pour les différents objets a atteint 31,02 %.

2.2.1.2 Conseil général

Le Conseil général s'est réuni à cinq reprises pour notamment adopter les comptes 2024 lors de sa séance du 20 juin 2025 et le budget 2026 lors de celle du 15 décembre 2025, ainsi que pour étudier 19 rapports

¹ Tous ces documents sont énumérés dans le recueil chronologique de la réglementation communale de Val-de-Travers (RCHVDT), accessible sous la page www.val-de-travers.ch/page/recueil-systematique-de-val-de-travers-rsvdt

qui ont abouti à l'adoption de 12 arrêtés et d'un règlement. Deux arrêtés initialement proposés par des partis ont également été adoptés. Ces cinq séances représentent la rédaction de 170 pages de procès-verbaux.

En 2025, par effet de rocade, deux nouveaux membres et deux membres suppléants ont été proclamés élus suite à la démission de deux membres du Conseil général. Trois membres suppléants ont également été proclamés élus suite à la démission d'autant de membres suppléants du Législatif.

2.2.1.3 Organisation des manifestations du Conseil communal

La Chancellerie a organisé la réception des nouveaux citoyens, soit les habitants fêtant leurs 18 ans dans l'année (34 participants), ainsi que celle des nouveaux habitants et des personnes naturalisées (115 participants). A partir de 2025, la traditionnelle réception des couples fêtant leurs noces d'or est remplacée par un événement réunissant les habitants entrant dans leur 70^e année. En compensation, douze couples célébrant leurs 50 ans de mariage ont reçu par voie postale les vœux des Autorités et une boîte de chocolat. Quinze couples fêtant leurs noces de diamant (60 ans) et un couple fêtant ses noces de platine (70 ans) ont également été honorés.

Le Conseil communal a également félicité, par la remise d'un cadeau, 31 personnes qui fêtaient leurs 90 ans, et assuré la visite à une personne entrant dans sa 100^e année.

2.2.1.4 Communication à la population et relations avec la presse

La Chancellerie est chargée de la communication officielle. Elle publie les arrêtés et règlements soumis à référendum dans la Feuille officielle du canton de Neuchâtel et diffuse les communiqués de presse du Conseil communal (38 en 2025). Elle coordonne la page des avis officiels publiés bimensuellement dans le Courrier du Val-de-Travers Hebdo et tient à jour le site www.val-de-travers.ch. Elle anime les comptes communaux des réseaux [Facebook](#), [Instagram](#), [LinkedIn](#) et [YouTube](#), alimente la page communale de la plateforme d'informations officielles NEMO News et gère le portail collaboratif GECO utilisé pour communiquer avec le personnel ainsi que les membres des autorités et des commissions. Son rôle s'étend à l'information au personnel communal qui prend la forme d'une gazette d'information mensuelle.

La politique de communication adoptée par le Conseil communal distingue quatre types d'information :

- L'information stable : composition des autorités, réglementation, contacts et horaires des services ;
- L'information active : décisions des autorités, projets en cours ;
- La communication de crise ;
- Le marketing territorial : Val-de-Travers en tant que lieu de vie et d'investissement attractif.

Elle présente aussi les règles à tenir selon les canaux de communication utilisés, que ce soit les réseaux sociaux ou les contacts avec les médias.

Les dispositions sur la transparence impliquent que la Commune rende public, avant les séances du Conseil général, les rapports, règlements et arrêtés qui lui sont soumis, et à l'issue des débats qu'elle publie rapidement les décisions prises. Le respect de ces dispositions requiert également que soit tenu à jour le recueil systématique de la législation communale de Val-de-Travers ([RSVDT](#)) ainsi que la liste et la composition des autorités communales.

La Chancellerie relève par ailleurs la boîte aux lettres générique de la Commune (Commune.Val-de-Travers@ne.ch).

2.2.2 Contrôle des habitants

En 2025, le Contrôle des habitants a enregistré 921 déménagements, 616 arrivées, 503 départs, 149 décès et 66 naissances. Cette entité a établi 562 documents d'identité pour des ressortissants suisses, 919 titres de séjour pour des ressortissants étrangers et délivré 806 attestations diverses. Concernant la différence des titres de séjour, nous ne nous occupons plus des permis G – frontalier.

Recensement de la population au 31 décembre par localité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Évolution 2020-2025
Boveresse	341	392	381	408	405	415	21,70 %
Buttes	610	614	627	633	639	631	3,44 %
Couvet	2'810	2'795	2'858	2'923	2'909	2'919	3,88 %
Fleurier	3'210	3'190	3'287	3'318	3'303	3'320	3,43 %
Les Bayards	394	376	352	360	357	362	-8,12 %
Môtiers	819	834	799	782	772	767	-6,35 %
Noiraigue	518	491	484	483	471	495	-4,44 %
St-Sulpice	586	599	599	590	599	584	-0,34 %
Travers	1'169	1'142	1'144	1'133	1'140	1'147	-1,88 %
Total localités	10'457	10'433	10'459	10'561	10'595	10'640	1,75 %
Hors commune	118	66	72	69	80	65	-44,92 %
Total habitants réguliers	10'575	10'499	10'531	10'630	10'675	10'705	1,23 %

L'entité est particulièrement attentive au respect de la législation sur la protection de la personnalité pour préserver la confidentialité des données personnelles qu'elle détient.

2.2.3 Archives communales de Val-de-Travers

La réception des archives de la Commune de Val-de-Travers continue régulièrement. En 2025, 376 heures (contre 281 heures en 2024) ont été consacrées à trier les documents déposés par les services, à les conditionner et à les inventorier. Pour information, 188 kg de papier (sans importance, doublons où ayant dépassé la durée légale de conservation) ont été éliminés.

Durant l'année, un peu plus de 23 heures ont été consacrées à répondre à 20 demandes de recherches de la part de la Commune, 42 heures pour répondre à 57 demandes externes et 133 heures à la réception de téléphones et à l'accueil des « chercheurs ».

L'inventaire de la bibliothèque dite patrimoniale, localisée aux archives, étant terminé, une présélection des ouvrages à conserver a été effectuée à partir d'une liste par trois membres de la Commission culturelle, section acquisition et valorisation. Ces trois commissaires sont venues en moyenne toutes les deux semaines pour un total de 122 heures. Dès 2026, la sélection se fera physiquement soit par une élimination des ouvrages endommagés, une proposition à des bouquinistes ou par une proposition à la population. Ne resteront aux archives que les ouvrages rares ainsi que ceux ayant une relation avec le Val-de-Travers, soit par leur contenu, soit par leur auteur.

Le tri et le conditionnement ainsi que l'établissement d'un inventaire précis des archives des anciennes communes sont toujours en cours. En 2025, 322 heures ont été consacrées à cette tâche, essentiellement pour les dossiers de plans des communes de Saint-Sulpice et de Travers. Resteront encore à trier en priorité les dossiers de plans de la commune de Fleurier, car ces dossiers sont régulièrement demandés. L'objectif que nous nous étions fixés pour 2025, à savoir que les communes de Noiraigue et Travers soient triées, n'a malheureusement toujours pas pu être atteint. Il a été reporté ultérieurement.

L'archiviste communale représente Val-de-Travers auprès du service intercommunal d'archivage (SIAR) et participe aux travaux de la commission culturelle communale et collabore au projet AENeas (programmes informatiques pour l'archivage numérique).

2.2.4 Gestion des parcs informatique, matériel, mobilier et de l'économat

À côté des commandes usuelles de matériel et de mobilier des services communaux, la Chancellerie gère :

- 117 ordinateurs ;

- 146 lignes fixes de téléphonie ;
- 272 abonnements *Corporate Mobile Network* (CMN / téléphonie mobile) ;
- 27 imprimantes multifonctions et 25 imprimantes (administration et écoles) ;
- 44 applications ou prestations informatiques ;
- les droits d'accès des collaborateurs communaux aux différents répertoires et programmes informatiques.

Depuis 2024, les ordinateurs, les imprimantes et les multifonctions ne sont plus systématiquement remplacés à l'expiration de leur garantie. Une évaluation préalable de leur utilisation est réalisée afin de déterminer s'il est possible de prolonger leur durée de vie. Cette réflexion, menée en collaboration avec le SIEN et les entreprises partenaires, prend en compte les mises à jour de sécurité, les risques liés aux pannes et les mesures de maintenance nécessaires.

2.3 Effectif du personnel

En 2025, la Chancellerie (y compris le contrôle des habitants et les archives communales) compte 5,6 EPT, répartis comme suit :

Un chancelier	100 %
Une collaboratrice spécialisée	80 %
Une collaboratrice spécialisée	60 %
Un collaborateur spécialisé	50 %
Un préposé au contrôle des habitants	100 %
Une collaboratrice administrative au contrôle des habitants	80 %
Une collaboratrice administrative au contrôle des habitants	20 %
Une archiviste	70 %

2.4 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Après une année 2023 qui a vu de nombreuses mutations au sein du service, puis une année 2024 au cours de laquelle trois des cinq membres du Conseil communal ont été remplacés, 2025 a été une année de stabilisation et de consolidation.

En parallèle à ses activités normales, la Chancellerie a pu poursuivre les projets suivants :

- Formations du personnel à la cybersécurité ;
- Contrôle et respect des règles archivistiques de la GED (gestion électronique des documents), via la mise à jour du guide des bonnes pratiques et des audits étendus ;
- Révision du parc des imprimantes.

Les deux premiers points présentent encore des lacunes sur lesquelles nous devrions continuer à travailler en 2026.

3 SERVICE DES FINANCES

3.1 Rôle et fonction du service

Le service des finances produit des prestations internes ou externes dans les domaines suivants :

- 1) Comptabilité
- 2) Gestion financière
- 3) Gestion des risques et assurance qualité
- 4) Impôts

Le service est localisé au 1^{er} étage du bâtiment sis rue des Collèges 2, à Couvet.

3.2 Activités 2025

3.2.1 Comptabilité

Les missions de la comptabilité sont de la responsabilité de l'entier des services. Au sein de la Commune, les tâches financières sont réparties entre celles qui exigent des compétences techniques et dont l'optimisation passe par la rationalisation, et celles qui sont d'ordre stratégique et qui doivent se trouver entre les mains des différents services. Ainsi pour les factures entrantes, le contrôle du bien-fondé des factures et le choix de l'imputation comptable sont faits par les services. Le contrôle de la forme, le scannage, la saisie et le paiement sont réalisés par le service des finances.

En 2025, la comptabilité *fournisseurs* a traité 8'508 factures pour un montant total de 54,1 millions de francs. Hormis les salaires, la quasi-totalité des paiements communaux passe par le programme fournisseurs de l'application Abacus.

L'émission de factures par la Commune procède d'une logique similaire : la création des factures est effectuée par les services eux-mêmes, qui les vérifient et les valident. L'équipe de comptabilité est ensuite avisée de l'opération. Pour un peu plus de la moitié des factures, la Commune procède elle-même à l'impression et à l'expédition. Les grandes quantités, telles que les taxes de déchets, les factures d'eau ou les taxes de chiens, sont imprimées et mises sous pli par le centre éditique de l'Etat de Neuchâtel.

La Commune gère également la facturation de l'impôt foncier des personnes morales ; celle concernant les personnes physiques, introduite en 2020, a été intégrée en 2022 au bordereau unique édité par le Canton.

Le service des finances a pris en charge l'an dernier 27'878 factures, qui se répartissent comme suit :

10'753	Taxes déchets ménages (base et poids)	252	Environnement et aménagement du territoire
5'732	Vente d'eau et taxe d'épuration	263	Contrôle des habitants
2'737	Accueil parascolaire	173	Travaux publics
1'958	Taxes déchets entreprises (base et poids)	360	Service de la sécurité
1'823	Accueil préscolaire	157	Culture, loisirs et sports
785	Ecoles	419	Chauffages à distance
309	Taxes pour les structures d'accueil	92	Forêts
881	Taxes de chiens	148	Impôt foncier
934	Locations (locatifs, champs, jardins, etc.)	102	Autres

La Commune permet de recevoir toutes les factures issues du programme ETIC au format électronique ([eBill](#)). Cependant, les éventuelles annexes continuent d'être envoyées par courrier. L'an dernier, 4'009 factures électroniques ont été émises (3'851 en 2024). Cela correspond à 14,38% du total mentionné ci-dessus, taux en augmentation.

Il existe encore des factures qui ne figurent pas dans le récapitulatif précédent, car elles sont directement éditées et envoyées par les services. Il s'agit des factures :

- pour des locations de salles ou d'infrastructures sportives, qui sont éditées et envoyées par la centrale de réservation ;
- de prestations d'espaceVAL, qui sont émises directement par celui-ci.

Dans ces deux cas, une passerelle permet ensuite à l'équipe comptable d'intégrer automatiquement toutes les informations dans les comptes de façon à produire en temps réel l'information financière et suivre par ailleurs le paiement des factures par leurs destinataires.

La comptabilité *débiteurs* se charge de suivre les encaissements et de prendre les mesures nécessaires en cas de non-paiement.

La comptabilité communale a fonctionné en outre à titre fiduciaire pour la tenue de comptabilités externes, soit :

- C.C.B.B. Chauffage au bois Les Bayards S.A. (chaudière du réseau de chauffage à bois des Bayards), dont la liquidation a été réalisée durant l'exercice 2025 ;
- Copropriété du Centre sportif.

Le chef du service des finances participe par ailleurs au comité de pilotage pour la coordination dans le canton du Modèle comptable suisse harmonisé (MCH2). Ce comité ne s'est pas réuni en 2025.

3.2.2 Gestion financière

Outre les projets ponctuels, le calendrier de la gestion financière comprend des activités qui se pilotent comme des projets. C'est le cas de la planification financière, de l'élaboration du budget ou de l'organisation des opérations de boucllement. Ce domaine recouvre aussi des activités plus régulières.

3.2.2.1 Gestion de la trésorerie et de la dette

Les besoins en matière de liquidités sont très fluctuants tout au long de l'année. Le service des finances doit s'assurer que la Commune dispose en permanence de la trésorerie suffisante pour faire face à ses obligations.

Compte tenu des nombreuses incertitudes liées à l'évolution des taux d'intérêt, le service essaie d'avoir une planification de la trésorerie la plus fiable possible en fonction des nombreuses contraintes, notamment la fluctuation de l'encaissement des recettes fiscales. Ainsi, l'objectif prioritaire est la limitation du risque de taux à court, moyen et long termes. Le rapport aux comptes présente les chiffres de cette démarche.

Sur le plan de l'administration des comptes de trésorerie, relevons que la Commune tient :

- 16 caisses : la caisse principale, les caisses d'espaceVAL et de la piscine des Combes, la caisse du contrôle des habitants, la caisse des parkings de Noiraigue ainsi que sept petites caisses dans différents services (les caisses du café ne sont pas portées en comptabilité, la Commune n'assumant aucune responsabilité sur ces fonds) ;
- Un compte postal ;
- Deux comptes à la Banque cantonale neuchâteloise ;
- Un compte à l'UBS et un à la Banque cantonale de Genève, liés à des emprunts ;
- Un compte sociétaire et un compte courant à la Raiffeisen.

Relevons que les comptes du Guichet social régional (GSR) ne figurent pas au bilan communal.

3.2.2.2 Suivi financier et maîtrise budgétaire

Cette tâche est d'abord de la responsabilité de chaque personne au sein de l'administration communale. Elle se déroule au quotidien par le respect des procédures selon lesquelles chaque facture doit être visée à la fois par le service concerné et par le conseiller communal dont il dépend.

La surveillance est en partie accomplie par des contrôles de routine. Elle l'est également par la mise à disposition d'accès au programme Abacus, notre système comptable. Les responsables financiers, en principe les chefs de service et secrétaires de direction, peuvent ainsi accéder en tout temps aux comptes qui les concernent. C'est l'application du principe de répartition des responsabilités : le stratégique aux services, le technique à la comptabilité.

Dans le domaine du contrôle, le service des finances intervient également en vérifiant, voire en rédigeant, les paragraphes des rapports relatifs aux implications financières et au respect des mécanismes de maîtrise des finances des demandes de crédit au Conseil général. Il supervise et complète toutes les demandes de crédit au Conseil communal, qu'il s'agisse de dépenses ponctuelles ou de dépassements budgétaires. Il s'occupe également du suivi de l'ensemble des crédits-cadres en validant les demandes de tirage et contrôlant les dépenses effectives.

3.2.2.3 Soutien aux autres dicastères

Le service des finances, dans son rôle transversal, est à disposition des autres dicastères pour les appuyer dans les aspects financiers de leurs projets.

3.2.3 Gestion des risques et assurance-qualité

3.2.3.1 Assurances-choses

Le service des finances centralise la gestion des assurances-choses, les assurances de personnes étant gérées par le service des ressources humaines. Les polices sont gérées en direct avec les compagnies, sans passer par un courtier.

En 2025, un nouveau cas en matière d'assurance-choses pour bâtiments a été ouvert suite à des dégâts d'eau. Aucune indemnité n'a été versée dans la mesure où les réparations ont finalement été inférieures à la franchise de Fr. 5'000.-. Outre ce sinistre, l'année ne fut pas pour autant inactive en matière d'assurance. En effet, le service des finances a traité un certain nombre de demandes émanant des différents dicastères afin de savoir si une indemnisation était possible. Les échanges internes ou avec les compagnies n'ont pas permis d'ouvrir d'autres dossiers.

Un cas ouvert en 2023 en matière d'assurance choses pour biens meubles a été clôturé. Nous avons touché une indemnité de Fr. 2'787.45. Ouvert également en 2023, un sinistre en responsabilité civile a également pu être soldé ; notre assurance ayant pris Fr. 39'620.95 à sa charge. Deux dossiers antérieurs restent ouverts, l'un en responsabilité civile, l'autre en matière de protection juridique.

La couverture d'assurance en fonction de l'évolution de l'organisation communale a fait l'objet d'une modification en 2025. Une condition particulière a été ajoutée dans l'assurance responsabilité civile en lien avec les tests de pompage pour le projet de chauffage à distance à Môtiers.

3.2.3.2 Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne (SCI) « *recouvre l'ensemble des activités, méthodes et mesures qui servent à garantir un déroulement conforme et efficace de l'activité des unités administratives* » ([règlement communal des finances](#), art. 6.1). La loi cantonale impose la formalisation du SCI sur le plan des finances.

Il s'agit de prendre les mesures permettant de :

- protéger la fortune de la Commune ;

- garantir l'utilisation adéquate des fonds conformément aux principes de la légalité, de l'urgence et de l'emploi efficace et économe des fonds ;
- prévenir ou déceler des erreurs et des irrégularités dans la tenue des comptes ;
- garantir la régularité de la tenue des comptes et la fiabilité des rapports.

Concrètement, l'élaboration du manuel a identifié 39 risques ; ceux-ci sont maîtrisés par 99 contrôles ou procédures internes. Aux indicateurs comptables présentés en annexe aux comptes annuels, nous avons ainsi ajouté divers indicateurs, détaillés ci-dessous. Concernant ceux relatifs au risque de manque de liquidités (premier tableau), nous constatons un retour à des valeurs plus proches de l'exercice 2023 que 2024. L'explication provient principalement que nous avons recouru plus fréquemment aux emprunts à court terme pour financer nos besoins, ces emprunts passant de 17 à 21 millions de francs.

Des indicateurs qui renseignent sur le risque d'illiquidité

Indicateur	Signification	Idéal	2025	2024	2023
Cash ratio	Part des dettes à court terme que la commune peut rembourser avec ses liquidités actuelles	>25%	14,6%	18,5%	13,8%
Quick ratio	Part des dettes à court terme que la commune pourrait rembourser en recouvrant toutes ses créances et en utilisant toutes ses liquidités	>100%	87,0%	101,0%	77,7%
Current ratio	Part des dettes à court terme et des provisions que la commune pourrait rembourser en liquidant son patrimoine financier	>200%	132,1%	150,6%	123,3%

Des indicateurs qui renseignent sur le fonctionnement du service

Indicateur	Rythme du contrôle	2025	2024
Factures fournisseurs : délai moyen entre la date de facture et la date de paiement	Mensuel	27,5 jours	27,4 jours
Factures débiteurs : délai moyen entre la validation d'une facture et son traitement par le service de la comptabilité	Hebdomadaire	< 1,5 jour	< 1,5 jour
Débiteurs : pourcentage de débiteurs pour lesquels l'encaissement prend plus de 90 jours	Mensuel	2,77%	3,09%
Contrôle budgétaire	Mensuel	16 avis	16 avis
Respect de la sphère de responsabilité comptable par les services	Mensuel	0 correction 15 admis	0 correction 8 admis
Respect des crédits d'investissement	Mensuel	1 écart 3 corrections	2 écarts 1 correction
Demande de paiement des subventions promises	Trimestriel	0 oubli	0 oubli

Durant l'année 2025, les vérifications du système de contrôle interne ont confirmé que les processus comptables continuent de fonctionner à satisfaction au sein de la Commune de Val-de-Travers.

3.2.4 Impôts

Les impôts sur personnes physiques et personnes morales sont perçus par l'Etat au moyen du bordereau unique, à l'exception de l'impôt foncier sur les personnes morales. Le service des finances se charge également de gérer l'impôt des personnes qui partent à l'étranger ; nous avons traité 19 dossiers durant l'année écoulée. Depuis 2023, l'Etat de Neuchâtel nous transmet les décomptes de taxation. En conséquence, le calcul de l'impôt n'incombe plus au service des finances. De plus, l'Etat se charge également en direct de l'encaissement ou du remboursement des montants dus. Ainsi, la Commune n'est plus que l'intermédiaire entre les services de l'Etat et les citoyens.

RAPPORT DE GESTION

Le Canton sollicite également la Commune lors de demandes de remises d'impôt, qui présentent les statistiques suivantes pour l'année écoulée :

Dossiers traités	Préavis du service cantonal	Préavis communal	Décision du chef de département	Montant total remis
2	2x positif	2x positif	2x remise	Fr. 6'625.65

Pour le surplus, les tâches liées à l'impôt communal relèvent plutôt du suivi. Le Canton établit des tableaux de bord mensuels sur la taxation fiscale, ceci tant pour les personnes physiques que morales. De tels tableaux sont également dressés pour la répartition du fonds des personnes morales et l'impôt foncier sur les personnes physiques. A partir du mois d'avril, le chef de dicastère reçoit mensuellement le résultat du suivi des impôts communaux et en informe régulièrement le Conseil communal.

Le rapport du Conseil communal à l'appui des comptes détaille l'évolution des impôts directs ; nous ne nous étendrons pas ici sur le sujet.

Au chapitre des impôts, le service est par ailleurs responsable de valider la capacité contributive des parents domiciliés sur le territoire communal pour le calcul du tarif de l'accueil des enfants (structures d'accueil extrafamilial ainsi qu'accueil familial de jour).

Le service des finances assure finalement lui-même la perception de la taxe des chiens ; son montant annuel est de 120 francs. Cet impôt a rapporté 127'680 francs l'an dernier ; de cette somme, 32'280 francs ont été reversés à l'Etat. 1'054 taxes entières ont été facturées ; s'y ajoutent 30 demi-taxes pour les chiens décédés ou cédés durant le premier semestre. Quelques taxes 2024 ont été facturées en 2025 à cause d'annonces tardives, tandis que d'autres ont dû être remboursées quand le décès n'avait pas été annoncé avant la facturation de la taxe. Onze chiens stationnés sur le territoire communal sont exonérés de la taxe en vertu du règlement communal en la matière.

3.3 Effectif du personnel

En fin d'exercice 2025, l'effectif du service des finances compte 3,45 EPT, répartis comme suit :

Un chef du service	100 %
Une cheffe comptable	70 %
Un comptable	80 %
Une secrétaire comptable	60 %
Une collaboratrice spécialisée	35 %

Notons également que le service des finances compte une apprentie en 2^e année.

3.4 Commissions

En matière financière, il n'existe aucune commission du Conseil communal dès lors que la commission de gestion et des finances (CGF) du Conseil général assure un rôle d'interlocuteur privilégié pour les domaines concernés. En plus de délivrer des préavis à l'intention du Conseil général, la CGF joue également un rôle consultatif envers le Conseil communal.

La CGF a siégé à six reprises et était composée des membres suivants en 2025 :

	<i>Du 1^{er} janvier au 25 mai</i>	<i>Du 26 mai au 7 septembre</i>
Président-e	Wyss Pierre-Alain (PLR)	Rufener Eschler Céline (PLR)
Vice-présidente	Robert-Nicoud Fabienne (PS)	Robert-Nicoud Fabienne (PS)
Secrétaire	Rosselet-Christ Niels (UDC)	Rosselet-Christ Niels (UDC)
Membre	Dreyer Florian (PLR)	Cortese Mike (PLR)
Membre	Hirschy Jean-Marc (PS)	Dreyer Florian (PLR)
Membre	Margot Emil (PS)	Hirschy Jean-Marc (PS)
Membre	Perrin Marie-France (Agora)	Margot Emil (PS)

Membre	Rufener Eschler Céline (PLR)	Perrin Marie-France (Agora)
Membre	Vaucher Philippe (POP)	Vaucher Philippe (POP)
	<i>Du 8 septembre au 23 novembre</i>	<i>Du 24 novembre au 31 décembre</i>
Présidente	Robert-Nicoud Fabienne (PS)	Robert-Nicoud Fabienne (PS)
Vice-président		Frey Loïc (UDC)
Secrétaire	Dreyer Florian (PLR)	Dreyer Florian (PLR)
Membre	Cortese Mike (PLR)	Cortese Mike (PLR)
Membre	Hirschy Jean-Marc (PS))	Hirschy Jean-Marc (PS))
Membre	Margot Emil (PS)	Margot Emil (PS)
Membre	Perrin Marie-France (Agora)	Perrin Marie-France (Agora)
Membre	Rosselet-Christ Niels (UDC)	Rufener Eschler Céline (PLR)
Membre	Rufener Eschler Céline (PLR)	Vaucher Philippe (POP)
Membre	Vaucher Philippe (POP)	

3.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

A fin 2024, le service des finances souhaitait améliorer certains processus et trouver une meilleure synergie entre les entités administratives et le service des finances. Nous citons notamment :

- validation des factures fournisseurs dans le système Abacus ;
- suivi des postes ouverts débiteurs ;
- processus d'acquisitions.

Début 2026, un arrêté du Conseil communal concernant le visa des pièces comptables a permis de couvrir la première problématique et une directive a été rédigée pour traiter les modalités de facturation et de gestion des rappels. La mise en œuvre doit encore être transmise, accompagnée et contrôlée avec l'ensemble des services. Une directive concernant les acquisitions est en cours de consultation au sein des différents dicastères.

La fin de l'année 2024 a été marquée par la modification du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes ([RLFinEC](#)), lui-même découlant de celle en 2022 de la loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes ([LFinEC](#)). Ces mises à jour entraînent des adaptations au niveau communal. Certaines ont déjà été réalisées avec une mise en œuvre en 2025. Citons notamment la création d'une réserve d'entretien du patrimoine financier communal² ou encore un arrêté du Conseil communal définissant les modalités de prélèvement au fonds « taxes d'équipement »³. Il reste une grande étape à entreprendre et qui occupera le service des finances en 2026 : la refonte du règlement communal des finances qui date de décembre 2015.

La police d'assurance choses pour biens meubles et bâtiments doit être renouvelée. A cet effet, nous devons remettre à jour l'inventaire de notre patrimoine de biens meubles, inventaire datant de la création de la Commune. Ce long processus a été entamé en 2025 et devrait trouver son épilogue d'ici l'été 2026.

Pour terminer, rappelons que le SIEN a entrepris des réflexions sur le remplacement du système de facturation ETIC. Un groupe de travail au niveau cantonal, dans lequel participe la cheffe comptable, a été créé afin de définir les besoins des différents intervenants. Si le projet ne semble guère avancer, notons toutefois qu'une amélioration permettant l'envoi des factures par courriel, en sus du système [eBill](#), devrait prochainement être activée.

² www.val-de-travers.ch/reglementation-communale/pdf/963.1 et www.val-de-travers.ch/reglementation-communale/pdf/963.1.1

³ www.val-de-travers.ch/reglementation-communale/pdf/790.3.2

4 SERVICE DE L'ECONOMIE ET DU TOURISME

4.1 Rôle et fonction du service

Comme son nom l'indique, le service de l'économie et du tourisme s'occupe de développement économique et touristique.

En matière de développement économique, le rôle de la Commune est principalement centré sur l'appui aux projets d'implantation et de développement d'entreprises, sur le réseautage public-privé et interentreprises ainsi que sur les démarches de promotion, prospection et valorisation s'inscrivant en complémentarité des missions assumées par l'Etat. Le travail effectué dans ce secteur repose principalement sur la chargée de mission à l'économie (poste à 35%) et sur le chef de dicastère, avec l'appui du secrétariat du service des finances.

La Commune, principalement par le chef de dicastère, assume un rôle de coordination entre les acteurs du tourisme régional, en organisant les rencontres de la Table ronde touristique, en s'impliquant notamment au sein du comité de Tourisme neuchâtelois ainsi que dans celui de Destination Val-de-Travers ou du « bureau » de la Maison de l'absinthe, entités auxquelles elle apporte également un soutien financier.

4.2 Activités 2025

4.2.1 Economie

Pour échanger sur les dossiers économiques, plusieurs séances de coordination ont eu lieu durant l'année entre le service de l'économie du canton de Neuchâtel (NECO), le service communal de l'aménagement du territoire et le service communal de l'économie et du tourisme. Ces réunions ont été l'occasion de partager des informations sur les acteurs locaux, sur des demandes d'entreprises extérieures à notre commune et sur l'évolution des zones d'activités économiques (ZAE) au sein du plan d'aménagement local (PAL) en cours de révision.

Maintenant intégré au sein du NECO, le délégué à la domiciliation a participé avec la Commune à une présentation chez Etel S.A. à Môtiers dans le cadre de la campagne de promotion de la domiciliation auprès des pendulaires⁴.

Au niveau des grandes entreprises régionales, plusieurs d'entre elles ont déposé des permis de construire pour agrandir leur site de production : Etel S.A. et Mauler & Cie S.A. à Môtiers, par exemple. D'autres, comme STA Pharmaceutical Switzerland SA à Couvet, ont débuté les travaux d'agrandissement de leur usine. En 2025, Jacot Chocolatier SA a finalisé son lieu de production à Môtiers, sans la partie muséale évoquée dans les rapports de gestion précédents.

Pour discuter des enjeux liés à la mobilité et au stationnement, plusieurs échanges ont eu lieu durant l'année avec l'Association Réseau des fleurons, qui regroupe les entreprises implantées durablement dans la région du Val-de-Travers avec un rayonnement international, et principalement actives dans l'horlogerie, la mécanique de précision ou la microtechnique. Ces discussions ont permis de comprendre les attentes et les contraintes des différentes parties et de s'accorder sur l'importance de communiquer régulièrement sur ce thème.

Toujours au niveau de la mobilité, le chef de dicastère participe activement aux réflexions du Dispositif Covoiturage de l'Arc Jurassien et aux moyens de promouvoir le covoiturage auprès des entreprises locales. Différentes démarches sont menées et devraient aboutir en 2026.

⁴ www.rts.ch/play/tv/12h45/video/le-val-de-travers-ne-drague-les-pendulaires?urn=urn:rts:video:4c25a0ce-82db-34f3-9e0b-7467110d98c4

Porté par le service communal de l'aménagement du territoire, un crédit pour développer l'attractivité du site Dubied a été accepté en novembre dernier par le Conseil général⁵. L'investissement consenti devrait permettre de donner une impulsion déterminante pour le développement de ce site emblématique et stratégique de la commune.

La Commune a poursuivi durant l'année son soutien à l'économie de proximité notamment via l'association Val'Action et en particulier lors de l'action de promotion du Val', notre « monnaie locale », qui a eu lieu en décembre.

Après de nombreuses discussions avec La Poste afin de maintenir des prestations postales pour la population et pour les commerçants à Couvet, l'office postal a finalement fermé ses portes en septembre pour « renaître » au sein de la Pharmacieplus Bourquin de l'autre côté de la rue.

Comme chaque année, le Cocktail des entreprises a été organisé au printemps, avec le soutien de la Banque cantonale neuchâteloise et de l'entreprise ello communications S.A., et a connu à nouveau un très grand succès. Lors de ce rendez-vous, le service de l'économie et du tourisme a lancé un sondage pour connaître l'intérêt des entreprises pour des conférences et/ou des formations organisées (ou coorganisées) par la Commune. 111 sociétés ont pris le temps de répondre et 90.1% d'entre elles ont trouvé le concept intéressant et 86.5% sont prêtes à y participer. Parmi les thèmes proposés, l'intelligence artificielle est sortie en tête avec 56.8%, suivie par la cybersécurité (44.1%) et le marketing digital (41.4%). Au vu de l'intérêt, le service de l'économie et du tourisme a lancé en 2026 les préparatifs pour un premier événement qui traitera de l'intelligence artificielle.

En collaboration avec les principales entreprises horlogères et les boulangeries locales, le Pain des horlogers a été proposé lors de chaque changement d'heure, en mars et en octobre.

La partie « entreprises » du site internet communal a été enrichie avec une nouvelle page consacrée à la création de commerce avec plusieurs conseils et recommandations (www.val-de-travers.ch/page/creation-dun-commerce).

4.2.2 Tourisme

Dans le domaine touristique, la Commune appuie et accompagne les acteurs privés qui sont les rouages essentiels de ce secteur dans notre région. Elle vient en aide financièrement et/ou matériellement à plusieurs entités via des mandats de prestation ou des subventions régulières (fondation de la Maison de l'Absinthe, association Pays de l'absinthe, association de la Maison de l'Industrie - La MADi, association Destination Val-de-Travers, société coopérative Télésiège Buttes - La Robella et Téléskis Chasseron Nord [TBRC] notamment).

La Commune peut aussi intervenir ponctuellement au travers du 3^e crédit-cadre favorisant la mise en œuvre de projets relevant de la politique régionale (NPR) accepté en mai 2024 par le Conseil général⁶. Ainsi, en 2025, elle a soutenu le projet « Le Val-de-Travers – une destination familiale » de l'association Destination Val-de-Travers ainsi que le projet « FEE : Facilitation d'Exportations et d'Expansion » de la Maison de l'Absinthe.

En 2025, TBRC a continué de travailler sur la phase III du projet Avenir Robella 2025-2065, dont une partie du financement provient de la Commune⁷. Vu les enjeux financiers, le service de l'économie et du tourisme continue de suivre le dossier de près, notamment par le chef de dicastère qui siège dorénavant au sein du conseil d'administration de l'entreprise comme invité. Le rapport final de TBRC devrait être finalisé en 2026. En parallèle, la station a inauguré officiellement son minigolf en mai et un nouveau jeu de balles en octobre.

⁵ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2025-11/05-rcg-acg-attractivite-dubied.pdf

⁶ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2024-05/04-credit-cadre-politique-regionale_0.pdf

⁷ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2024-05/05-rcg-information-projet-avenir-robella_0.pdf

Comme annoncé dans le rapport de gestion précédent, la Table ronde touristique, rendez-vous informel organisé régulièrement dans le but d'assurer la circulation des idées et de favoriser les liens entre les actrices et les acteurs du tourisme du Val-de-Travers, est dorénavant organisée en collaboration avec Destination Val-de-Travers.

Rappelons pour conclure que la Commune détient plusieurs structures à vocation touristique, telles qu'espaceVAL et la piscine des Combes, le camping du Val-de-Travers situé à Fleurier (lequel a vu sa fréquentation fortement augmenter ces dernières années) ou encore différents parcours didactiques en milieu naturel ou bâti (la promenade historique « Fleurier au fil du temps »⁸ ou le parcours Totemi « Des moines à la fée verte » à Môtiers⁹).

4.3 Effectif du personnel

En fin d'exercice 2025, l'effectif du service de l'économie et du tourisme compte une chargée de missions à 0.35 EPT.

4.4 Commissions

Sur un plan politique, le chef du dicastère assume la présidence de l'Association Région Val-de-Travers (ARVT). Il siège en outre au sein du conseil d'administration d'objectif:ne (anciennement RUN). Il représente aussi la région au sein de l'Aire de Proximité Mont d'Or-Chasseron (espace de travail franco-suisse organisé dans le cadre de la Conférence transjurassienne). Il est membre de la Conférence des directeurs communaux (CDC) de l'économie et des finances de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

Le chef de dicastère siège également en tant que membre ou invité au sein des conseils ou comités des entités suivantes :

- Pour la partie « économie » : Association du Réseau des Fleurons, Fondation Qualité Fleurier, Fondation pour le patrimoine et les savoir-faire horlogers du Val-de-Travers, Microcity SA, Société coopérative de consommation Le Foyer, dispositif Covoiturage Arc Jurassien, Cautionnement romand Neuchâtel ;
- Pour la partie « tourisme » : Destination Val-de-Travers, Fondation Champ-du-Moulin, Hôtel de l'Aigle SA, Jura & Trois-Lacs, la fondation de la Maison de l'Absinthe, Navistra SA, l'association Pays de l'absinthe, Association Sauver La Robella, TBRC, Tourisme neuchâtelois, Maison de l'Industrie (MADI), Commission intercantonale du haut plateau du Creux-du-Van, l'association Bourbaki les Verrières.

4.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Après une année 2024 de transition qui a vu le départ du précédent chef de dicastère et l'arrivée du chef actuel à la tête du service de l'économie et du tourisme, l'exercice 2025 a été plus tranquille – institutionnellement parlant.

Au niveau économique, la situation encore solide qui prévalait en 2024 s'est assombrie pour de nombreux secteurs, les soubresauts mondiaux ayant des conséquences dans notre région également. Dans la mesure de ses moyens et compétences, la Commune a continué à accompagner les entreprises déjà installées et qui souhaitent s'installer ; elle continuera à le faire.

⁸ <https://fleurier.ch/29002-2/>

⁹ <https://totemi.ch/parcours/moines-a-fee-verte/>

Pour ce qui est du commerce de proximité, le dynamisme local reste présent mais subit des contraintes importantes pour la survie des petits commerçants. L'association Val'Action est un acteur incontournable pour la Commune dans ce domaine et un maillon essentiel dans ce domaine.

Pour le tourisme, la grande force de notre région réside encore et toujours dans le fonctionnement en réseau(x) des nombreux acteurs. Le service de l'économie et du tourisme accompagne donc dans la mesure de ses moyens ces personnes physiques et ces entités et institutions.

5 SERVICE DE SECURITE DE PROXIMITE ET DE PREVENTION INCENDIE (SPPI)**5.1 Sécurité de proximité****5.1.1 Rôle et fonction du service**

L'entrée en vigueur de la loi cantonale sur la police neuchâteloise ([LPol](#)) en date du 1^{er} janvier 2015 a entraîné une augmentation des missions de compétence communale, certaines devant impérativement être exécutées par un agent de sécurité publique (ASP) et d'autres pouvant être exécutées par du personnel administratif.

En l'occurrence, une cinquantaine de tâches ont été identifiées dans le règlement d'exécution de la loi sur la police ([RELPol](#)), du 22 juin 2015, comme de compétence communale, notamment dans les domaines suivants :

- surveillance des écoles ;
- surveillance, visibilité, prévention, médiation et répression ;
- notification d'actes divers ;
- objets trouvés ;
- contrôle des véhicules au repos ;
- retraits de plaques ;
- gestion du trafic (manifestations, enterrements, planification et déviations) ;
- autorisation et contrôle de l'utilisation accrue du domaine public (notamment en cas de manifestations, marchés, forains, cirques, foires, manifestations sportives et festives, ventes) ;
- application de la réglementation cantonale et communale.

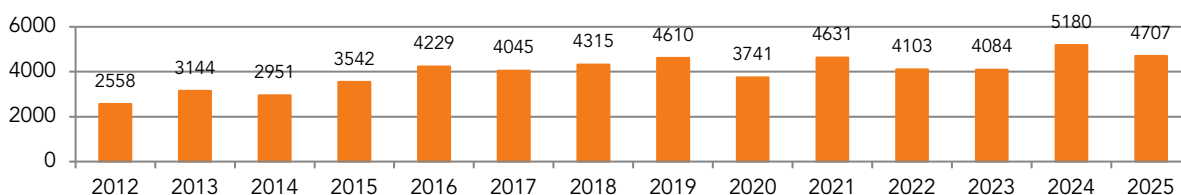
5.1.2 Activités 2025

En sus de sa mission d'interlocutrice de la Police neuchâteloise (PONE), la sécurité de proximité est intervenue dans les domaines suivants :

- gestion et notification de 4'707 commandements de payer ;
- établissements publics : 8 préavis formulés pour l'ouverture d'établissements publics et trois prolongations occasionnelles d'horaire d'ouverture ;
- sécurité des manifestations : coordination entre les différents partenaires (PONE, sécurité privée, police du feu, pompiers, ambulances, auxiliaires de circulation, police du commerce et établissements publics) ;
- 35 retraits de plaques sur l'ensemble de la région à la demande du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) ;
- 103 remises d'actes judiciaires à la demande des autorités judiciaires ;
- objets trouvés : 146 objets déposés, photographiés et répertoriés sur le site internet de la Commune (www.val-de-travers.ch/objets-trouv%C3%A9s) ;
- gestion complète de la foire de Couvet (106 exposants pour la foire de printemps et 84 pour celle d'automne) ainsi que de l'Abbaye de Fleurier (12 forains et 35 marchands) ;
- plans de signalisation : gestion de 30 dossiers pour fermetures de route, déviations, manifestations et travaux ;
- application du règlement communal de police avec notamment 72 avertissements ou dénonciations pour dépôt illicite de déchets ;
- véhicules abandonnés (plusieurs campagnes d'avertissement) ;
- police sanitaire et salubrité publique (21 dossiers traités) ;
- application de la législation sur la circulation routière (1'654 amendes d'ordre distribuées) ;

- renseignements à la population.

Évolution des notifications de commandements de payer



Cette année encore, les ASP ont accentué leur présence aux abords des écoles dans le but de résoudre des problèmes de circulation et de stationnement et sont régulièrement intervenus pour l'élimination des véhicules sans plaque.

A noter que 668 heures de travail ont été consacrées aux manifestations. 160 demandes de manifestation ont été traitées et 102 préavis ont été rendus au service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) dans le cadre des demandes de manifestation.

L'ASP responsable des chantiers participe aux séances de chantier lorsque la circulation routière est perturbée. En 2025, il a assisté à 18 séances de chantier, soit 32 heures, principalement organisées dans le cadre des travaux de réfection de la Grand-Rue à Couvet, le chauffage à distance des Bayards et le remplacement de conduites d'eau principalement à Buttes, mais également liées à plusieurs chantiers dans les autres villages.

D'autre part, les séances régulières avec la PONE permettent d'assurer l'échange d'informations.

Les deux parkings payants de Noiraigue ont largement rempli leur rôle durant toute la belle saison. Les ASP ont régulièrement été sollicités pour réguler et sanctionner le stationnement et les flux de véhicules. Les auxiliaires de circulation ont été engagés durant le week-end de Pâques.

5.1.3 Commission des naturalisations et des agrégations (CNAT)

Le secrétariat de direction assure l'administration de la commission des naturalisations et des agrégations (CNAT) du Conseil général (étude et suivi des dossiers, recherche de renseignements, rapports de synthèse, procès-verbaux et correspondance de la commission).

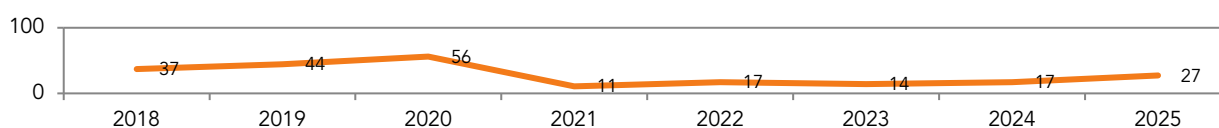
Depuis le 1^{er} juillet 2024, les membres de la CNAT sont :

Christiane Barbey-Weber (UDC)	Adrien Pagnier (PLR)
Nathalie Buri-Beeler (PS)	Thierry Ray (AGORA)
Katia Della Pietra (PS)	Pierre-Alain Rohrer (PLR)
Nicolas Joye (PLR)	

La commission ne s'étant pas réunie depuis la nomination de ses membres, le bureau n'est pas constitué.

Les personnes naturalisées en 2025 sont au nombre de 27, dont 19 majeurs et 8 mineures.

Nombre de naturalisations par année



Durant l'année écoulée, 21 personnes ont obtenu la naturalisation ordinaire. Ces personnes sont désormais originaires de la Commune de Val-de-Travers. D'autre part, six personnes ont pu bénéficier de la procédure facilitée par l'intermédiaire de leur conjoint ou d'un parent, déjà suisse. Ces personnes ont pris l'origine de leur conjoint ou du parent.

Les personnes naturalisées en 2025 sont issues de dix pays différents, dont voici le détail :

Allemagne	1	Italie	3
Chine	3	Kosovo	5
Espagne	4	Maroc	1
France	6	Portugal	1
Iran	1	Togo	2

Actuellement, treize dossiers sont en attente de la décision de naturalisation de l'État.

La loi fédérale sur la nationalité suisse ([LN](#)) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les candidats à la naturalisation doivent dorénavant remplir davantage de conditions telles que maîtriser le français et avoir des connaissances de base en histoire, géographie et politique. De plus, seules les personnes au bénéfice d'une autorisation d'établissement ont accès à la naturalisation.

5.1.4 Groupe circulation

Le groupe circulation est une commission interne à l'administration qui regroupe les chefs des dicastères chargés des infrastructures, du territoire et de la protection de la population. La secrétaire de direction de la protection de la population, le voyer-chef, l'urbaniste-aménagiste et l'agent de sécurité publique responsable des chantiers participent également aux séances.

Ce groupe se prononce sur toute demande de citoyens nécessitant des démarches et ayant un impact important en matière de circulation routière (évaluation des risques, signalisation, mobilier urbain, transformation du domaine public, limitation de la vitesse, etc.) ; il se saisit aussi régulièrement de dossiers de lui-même ou à la demande de services communaux ou cantonaux. En 2025, le groupe circulation s'est réuni à neuf reprises et a traité 125 dossiers. Voici un aperçu de l'évolution du nombre des dossiers traités par village et par année :

Village	2021	2022	2023	2024	2025
Les Bayards	6	3	4	0	2
Boveresse	6	5	3	9	7
Buttes	7	6	4	3	4
Couvet	22	20	17	26	32
Fleurier	18	18	18	30	37
Môtiers	13	13	11	15	13
Noiraigue	10	13	8	5	6
Saint-Sulpice	5	4	6	5	7
Travers	2	5	2	9	8
Projets régionaux	6	8	9	7	9
Total	95	95	82	109	125

5.1.5 Effectif du personnel

Pour assurer le suivi des dossiers courants, la sécurité de proximité a nécessité un effectif de 3,8 EPT :

Un agent de sécurité publique, responsable	100 %
Un agent de sécurité publique	100 %
Un agent de sécurité publique	50 %
Pool de secrétaires	130 %

5.1.6 Auxiliaires de circulation

La section des auxiliaires de circulation, formée de 19 volontaires, est sous la responsabilité du SPPI. Elle suit régulièrement les formations proposées par le service.

La section a été engagée 18 jours dans le cadre de manifestations (Carnavallon, chant des enfants à espaceVAL, Swiss Canyon Trail, Abbaye de Buttes, Abbaye de Môtiers, fête de la Jeunesse à Travers, fête villageoise à Saint-Sulpice, fête de la Jeunesse à Couvet, Abbaye de Fleurier, 1^{er} Août, fête du Sel, fête des Fontaines à Buttes et à Môtiers, BCN Tour). De plus, la section a été appelée à assurer la circulation et le stationnement à Noiraigue durant le week-end de Pâques, soit durant quatre jours.

5.1.7 Projets réalisés en 2025

Les agents de sécurité publique, en collaboration avec le dicastère des infrastructures, ont finalisé la mise en place de la zone 30 à Fleurier et soumis à l'aval du service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) la mise en place de zones 30 à Couvet. En 2026, la signalisation sera mise en place et le marquage réalisé dans ce village.

Comme annoncé dans le précédent rapport de gestion, les patrouilles pédestres conjointes avec la police neuchâteloise ont été mises en place durant toute l'année.

5.2 Prévention incendie

5.2.1 Rôle et fonction du service

La prévention incendie a pour but de limiter le nombre de sinistres sur le territoire communal. Selon la loi cantonale sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (LPDIENS), du 27 juin 2012, et son règlement d'application (RALPDIENS), du 24 mars 2014, les communes sont astreintes à un certain nombre d'obligations telles que le respect des normes de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), notamment en ce qui concerne :

- les visites périodiques de bâtiments ;
- les visites ponctuelles de commerces, établissements publics et industries ;
- la sécurité dans les bâtiments publics et à concentration de personnes ;
- le contrôle des demandes de permis de construire ;
- les renseignements aux architectes, maîtres d'état et propriétaires sur les normes et directives AEAi.

5.2.2 Commission de police du feu

Le service de prévention incendie bénéficie du travail réalisé par la commission de police du feu (CPF), présidée par le chef de dicastère et forte de 15 commissaires bénévoles qui effectuent la majorité des visites périodiques. Ces dernières sont toutefois organisées par le dicastère (choix et planification des immeubles à visiter, informations aux propriétaires, établissement des rapports et des décisions de non-conformité, assistance et conseils aux commissaires et inspecteurs, suivi des dossiers). Les membres de la commission sont :

Benoît Simon-Vermot Président	Jean-Claude Blaser Vice-président	Michel Giroud Secrétaire		
Alexis Bieler	Julien Borel	Denis Cherbuin	Thierry Chuat	Sébastien Clolery
Laurent Jutzeler	Xavier Lhorme	Alexandre Macherel	Michel Napoli	Mickaël Rub
Steve Schimmer	Claude Schornoz	Derek Struchen		

Le responsable de la prévention incendie assume toutes les visites complexes, comme par exemple les établissements publics, les grands magasins et les bâtiments industriels. Il est également en mesure d'établir les concepts de protection incendie pour les mêmes types de bâtiment.

Depuis août 2021, ses compétences en matière d'inspection périodique des bâtiments à risque en matière de prévention contre les incendies et les dangers dus aux éléments naturels sont mises à disposition des Communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, via des mandats de prestation.

5.2.3 Activités 2025

À partir de 2020, les bâtiments sont répartis en deux catégories, à risque d'incendie modéré ou élevé. Ils sont désormais inspectés respectivement tous les 10 ou 5 ans au lieu de tous les 1, 2, 4 ou 8 ans.

Les visites effectuées se répartissent de la manière suivante :

	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre total de bâtiments visités	294	288	408	111	102

Ces 102 visites ont donné lieu à 23 décisions rendues pour non-conformité.

L'objectif de ces visites est de conduire à une baisse du nombre d'incendie et une diminution de leur importance. La sécurité des personnes et des biens en est ainsi améliorée et les frais de sinistre diminués.

Suivant une planification quadriennale, le responsable de la prévention incendie a participé, en collaboration avec la cheffe du service communal de l'accueil de l'enfance (SAE) ainsi qu'avec le service de défense incendie et de secours (SDIS) aux exercices d'évacuation des structures pré- et parascolaires.

Sous l'égide de l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), il a également participé en étroite collaboration avec le commandant du SDIS à la campagne de sensibilisation incendie en milieu scolaire. Ils ont dispensé sept leçons de 45 minutes à des classes de 7^e année dans les villages de Couvet et de Fleurier.

5.2.4 Effectif du personnel

Pour assurer le suivi des dossiers courants en matière de police du feu, la prévention incendie a nécessité un effectif de 1 EPT :

Un agent de sécurité publique, responsable	50 %
Pool de secrétaires	50 %

Le travail accompli par les membres de la commission est précieux et d'autant plus conséquent qu'il permet à la Commune de limiter l'effectif professionnel consacré à cette mission.

5.3 Commissions

A noter encore que le chef de dicastère siège au Conseil cantonal de pilotage de la sécurité publique (CPSP) ainsi qu'à la Conférence des directeurs communaux de la sécurité publique (CDC-Sécurité) de l'Association des communes neuchâteloises (ACN).

6 SERVICE DE DÉFENSE INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

6.1 Rôle et fonction du service

Le service de défense incendie et de secours (SDIS) est chargé :

- d'engager l'ensemble des moyens et des mesures qui permettent de lutter contre le feu et les éléments naturels ;
- d'engager l'ensemble des moyens et des mesures d'urgence visant à sauver les personnes et les animaux, à réduire les dégâts à l'environnement et à préserver les biens lors d'événements autres que les incendies ;
- de respecter les exigences qui définissent, pour chaque mission la qualité de l'intervention ou le niveau de sécurité qui doit être respecté sur l'ensemble du territoire cantonal.

Le SDIS est géré par la Commune de Val-de-Travers, mais intervient également dans les communes des de La Côte-aux-Fées et des Verrières, conformément à la convention liant les trois communes concernant la protection de la population de la région du Val-de-Travers, établie le 7 décembre 2022¹⁰.

Il assure également, sous la responsabilité d'un officier professionnel, des missions de secours (MS) déléguées relatives :

- au secours routier : désincarcération pour les véhicules légers, premières mesures sur véhicules lourds et incendie dans les tunnels ;
- à la défense contre les hydrocarbures : premières mesures lors d'écoulements sur le réseau routier, dans les bâtiments et ouvrages ainsi que sur les cours d'eau et plans d'eau ;
- au domaine ferroviaire : premières mesures de sauvetage et de sécurisation ;
- aux missions d'assistance aux secours sanitaires (relevage de personnes, aide au portage et évacuations sanitaires avec l'échelle pivotante automobile, EPA) ;
- à la mise en place d'une organisation permettant de répondre aux standards de sécurité.

Le périmètre est élargi pour les engagements MS à l'est jusqu'aux Petits-Ponts et au nord jusqu'à La Brévine et sur la route cantonale (RC) 2225 reliant cette localité au Cernil.

6.2 Activités 2025

Pour des sapeurs-pompiers de milice, le nombre d'exercices et d'interventions représente une part importante du temps passé au service de la défense incendie, au détriment de la vie familiale et des loisirs. Cela est d'autant plus vrai pour le personnel du détachement de premier secours 2 (DPS 2) qui doit, en plus, assumer des services de piquet et être présent sur toutes les interventions (chef d'intervention) ayant lieu sur le périmètre d'intervention.

Tous les engagements déclenchés par la centrale neuchâteloise d'urgence (CNU) ont été accomplis avec le personnel requis et en toute sécurité pour les intervenants et les personnes secourues.

Les temps de référence en matière de délai de réponse émis par la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP) ont été atteints dans 97.80 % des cas pour les alarmes feux et éléments naturels (F/EN) et 100 % pour les missions de secours (MS).

¹⁰ Cette convention a permis de constituer un Conseil régional de sécurité publique (CRSP) permettant de déterminer une politique commune de sécurité publique entre les trois communes. Le CRSP regroupe les conseillers communaux responsables de la sécurité publique des communes signataires.

RAPPORT DE GESTION

Le SDIS a également assuré la sécurisation du brûlage du Bonhomme hiver lors du Carnavallon et la sécurisation des places de tirs de feux d'artifices communaux et privés des fêtes nationales qui se sont déroulées à Fleurier et à La Côte-aux-Fées.

En 2025, il n'y a pas eu besoin de renforts à apporter au service des travaux publics pour le déneigement des bornes hydrants.

Conformément au plan quadriennal 2024-2028 validé par le Conseil communal, des échanges avec la population se sont déroulés lors du Téléthon aux Bayards, à La Côte-aux-Fées, à Fleurier, à Couvet et à Travers en décembre.

Le personnel de notre SDIS a rendu les derniers hommages en présentiel au capitaine Albano Boscaglia le 11 août dernier à Fleurier, lors d'une cérémonie pleine d'émotion. Nous l'avons ensuite conduit au cimetière de la localité de manière officielle.

Notre collègue et ami est malheureusement parti trop tôt le 31 juillet dernier durant sa 40^e année de service. Il avait intégré le corps de sapeurs-pompiers de Fleurier en 1987. Ayant suivi toute la filière de formation, il l'a dirigé de 1995 à 2007 et a notamment été le moteur de la création de la section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) en 1998.

Nous lui rendons ici un dernier et vibrant hommage pour tous les services rendus à notre corporation. RIP Albano.

6.2.1 Formation

Les formations internes et externes sont une part importante des activités du personnel de milice et visent à :

- assurer la sécurité et préserver la santé des intervenants ;
- fournir des secours de qualité ;
- garantir la mise à jour des connaissances ;
- tenir compte de l'évolution de la technologie des bâtiments ;
- mettre en œuvre les nouveaux outils et techniques d'intervention ;
- s'adapter aux nouvelles missions liées aux changements climatiques ;
- développer la cohésion, les liens de camaraderie et d'amitié au sein du personnel.

Elles se sont déroulées comme suit :

Type d'exercice	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Exercices de lutte contre le feu	32	55	37	30	44	45
Chauffeurs	43	33	20	22	25	17
Séances d'état-major, représentations diverses, visites de bâtiments	16	13	32	34	49	52
Entretien du matériel et des véhicules	14	19	17	18	13	11
Exercices officiers et sous-officiers	8	8	8	8	8	7
Formation antichute	1	5	4	3	4	0
Porteurs d'appareils respiratoires (PAR)	10	19	11	14	17	14
Formation des jeunes sapeurs-pompiers (JSP), y compris séance d'état-major de section	4	7	6	13	27	41
Secours routier	1	2	3	3	5	6
Chimique, hydrocarbure	2	2	3	2	2	4
Recrutement	3	3	4	5	5	3
Sauvetage de personnes et animaux	0	0	1	11	3	1
Total des exercices et séances	149	168	150	168	220	201

RAPPORT DE GESTION

95 personnes se sont perfectionnées en participant à des formations externes cantonales ou fédérales, selon la répartition ci-dessous :

- 261.5 jours de formation dédiés aux thèmes feux et éléments naturels (F/EN),
- 15 jours de formation dédiés aux missions de secours (MS),

Nous relevons qu'à la suite du départ du cap Boscaglia et de la réorganisation de la formation cantonale des JSP, un nombre important de séances a dû être consacré à ce dossier.

Il faut également relever que nos sept instructeurs fédéraux fonctionnent très régulièrement comme chefs de classe au sein des cours organisés par l'ECAP, la CSSP, la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP), le Groupement des inspecteurs cantonaux latins et au sein d'entreprises privées. Le bon niveau de formation est ainsi maintenu sur le plan des techniques d'intervention, sur les nouveaux matériels et véhicules, ce qui est très profitable à l'instruction dispensée en interne.

Le commandant et le chargé de la prévention incendie de la Commune de Val-de-Travers ont dispensé la formation de prévention incendie mise en place par l'ECAP et destinée aux classes de 7^e année du Cercle scolaire du Val-de-Travers. Six classes ont été concernées, soit 109 élèves.

6.2.2 Interventions

Nous constatons une diminution du nombre d'interventions par rapport à 2024 qui s'explique entre autres :

- par une baisse des inondations dues aux éléments naturels (orages),
- ainsi que par une baisse de l'assistance aux secours sanitaires : relevage de personnes, aide au portage et évacuations sanitaires avec le camion échelle pour différents services d'ambulances.

Répartition des interventions par commune

Commune	2021	2022	2023	2024	2025
Val-de-Travers	110	127	144	152	112
Les Verrières	3	4	1	4	4
La Côte-aux-Fées	3	5	5	4	8
Autre(s) : vallée de La Brévine	0	1	1	2	3
Total	116	137	151	162	127

Nombre d'interventions, détaillées par type

Interventions	2021	2022	2023	2024	2025
Alarme automatique	33	26	31	18	19
Inondations	16	11	38	38	14
Feux	14	28	26	35	29
Assistance aux secours sanitaires (ASS)	8	43	28	37	20
Sauvetage d'animaux	4	1	2	4	1
Chimique	2	2	2	3	0
Divers, éléments naturels (chutes de matériaux)	3	0	2	1	4
Hydrocarbures	19	12	14	15	24
Interventions au profit de la collectivité publique	4	0	2	3	5
Secours routier / aéronefs	8	5	2	5	5
Domaine ferroviaire	0	1	2	0	0
Tunnels et autoroutes	0	2	1	2	0

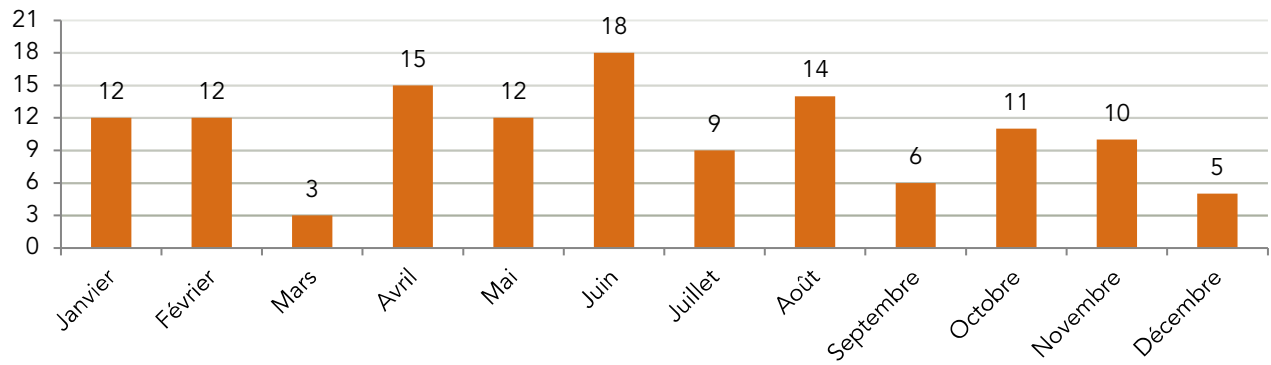
Grimp (groupe de recherche et d'intervention en milieux périlleux)	0	0	1	0	0
Technique ouverture de portes	3	6	3	1	6
Total interventions	116	137	154	162	127

L'engagement des pompes d'épuisement à grand débit s'est effectué à six reprises à Travers selon le dispositif « crues » en étroite collaboration avec le service des travaux publics et avec les agents de sécurité publique. Aucun bâtiment n'a été inondé à Travers dans la zone concernée !

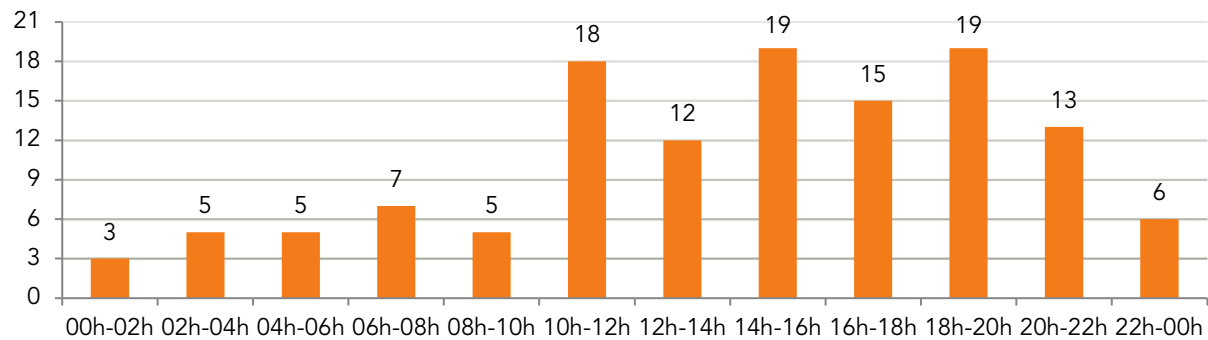
Les interventions « missions de secours » représentent le 38.58 % des engagements du SDIS.

Chaque intervention a duré 2h16 (+20.35 %) et a nécessité l'engagement de 8.72 hommes (+28.42 %) et mobilisé 3.38 véhicules en moyenne. L'augmentation importante de la durée d'intervention moyenne par rapport à 2024 s'explique par le nombre d'incendies ayant nécessité l'engagement de nombreux sapeurs-pompiers sur une longue durée ainsi que de longs rétablissements du matériel. Le nombre des interventions liées aux assistances sanitaires nécessite l'engagement d'un effectif réduit de sapeurs-pompiers seulement et pour moins d'une heure.

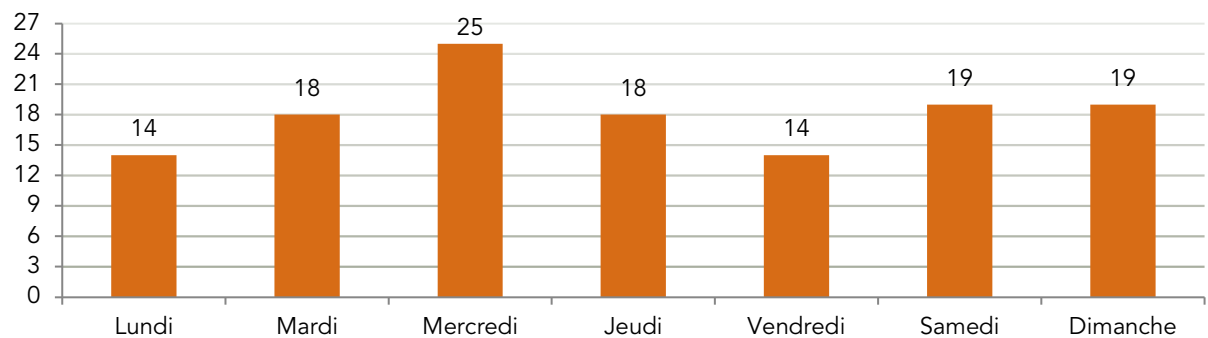
Répartition mensuelle des engagements



Répartition en fonction de la tranche-horaire



Répartition journalière



Il est important de quantifier et de mentionner le nombre d'heures totales effectuées par les sapeurs-pompiers de milice du SDIS, soit 10'548 heures qui se sont réparties comme suit :

- formations internes et séances 2.83 EPT
- formations externes 1.15 EPT
- interventions 1.40 EPT
- entretien du matériel et des véhicules 0.43 EPT
- **Total 5.86 EPT (-5.79 % par rapport à 2024)**

Selon les informations transmises par le service des ressources humaines (SRH), un équivalent plein-temps (EPT) varie en fonction de l'âge des collaborateurs ; cependant, il peut raisonnablement être fixé en moyenne à 1'800 heures de travail annuelles.

Le travail du commandant permanent, du collaborateur technique (0.30 EPT dès le 1^{er} novembre 2025) et du personnel administratif du DAEPP (1.9 EPT au total) n'est pas comptabilisé dans les chiffres ci-dessus et doit encore y être ajouté afin que ceux-ci soient pleinement représentatifs du travail global effectué par le SDIS.

6.3 Effectif du personnel

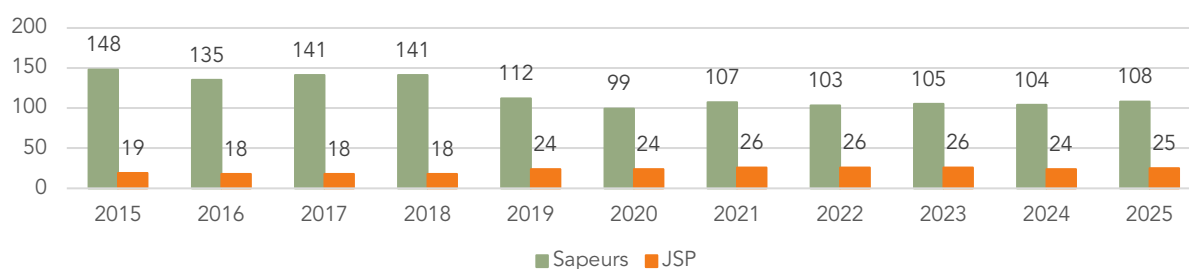
Comme précédemment mentionné, le SDIS est géré par un effectif professionnel de 1.9 EPT, auquel s'ajoutent les sapeurs-pompiers volontaires.

Au 31 décembre 2025, l'effectif était composé de 133 personnes (+8.66% par rapport à 2024) JSP inclus, dont 27 femmes (23.36 % de l'effectif), répartis de la manière suivante :

- 20 officiers, dont huit chefs d'intervention et huit instructeurs fédéraux ;
- 11 sous-officiers ;
- 67 sapeurs, appointées et appointés, appointées-cheffes et appointés-chefs ;
- 15 aspirantes et aspirants ayant débuté le processus d'incorporation en septembre.

Nous avons enregistré la démission de 14 personnes au cours de l'année dernière : un officier, un sous-officier (20 années de service chacun), sept sapeurs, trois aspirantes et aspirants et deux JSP (moins de 5 années de service chacun).

L'effectif s'est stabilisé depuis 2021, ne subissant la variation que de quelques unités seulement par an :



La section des JSP, composée de huit filles et dix-sept garçons âgés de 12 à 18 ans révolus, est dirigée depuis août par l'appointée-cheffe Lina Piaget. Elle est secondée de manière réglementaire par deux monitrices et trois moniteurs ayant suivi les formations fédérales et cantonales requises et secondé par un aspirant moniteur qui suivra la formation requise en 2026.

En 2025, la formation des JSP neuchâtelois a été réorganisée et coordonnée par l'ECAP, les formations sont reconnues à différents niveaux (Flamme 0, 1, 2 et 3) selon descriptif ci-dessous :

- Flamme 0 : 1^{re} année d'incorporation, de 12 à 13 ans ;

- Flamme 1 : à la fin de la 2^e année d'incorporation, 13-14 ans, suite à une évaluation régionale des connaissances ;
- Flamme 2 : à la fin de la 3^e année d'incorporation, 14-16 ans, suite à une évaluation régionale des connaissances ;
- Flamme 3 : dès la 4^e année d'incorporation, 16-18 ans, suite à une évaluation cantonale des connaissances qui s'est déroulée pour la 1^{re} fois au centre de formation de l'ECAP de La presta le 8 novembre.

Pour permettre d'atteindre les objectifs didactiques, une augmentation du nombre des formations a été nécessaire, passant ainsi de six à onze samedis matins qui se sont déroulés de 09h00 à 12h00 à Fleurier.

Ils ont reçu les distinctions cantonales en fonction des années de participation et qualifications lors de la dernière formation le 22 novembre 2025 en présence du chef de dicastère :

Flamme 0 : 7 personnes	Flamme 1 : 9 personnes
Flamme 2 : 6 personnes	Flamme 3 : 3 personnes

Nos monitrices et moniteurs ont en outre participé à la journée cantonale, organisée par notre SDIS, qui s'est tenue à La Presta au centre de formation de l'ECAP le 14 juin avec la section JSP de la région de défense incendie du Littoral (RDIL) et se sont rencontrés lors d'une formation commune avec les JSP de Ste-Croix le 30 août.

Il est important de mentionner qu'environ 20 à 25% (selon les années) des aspirantes et aspirants proviennent des rangs de nos JSP qui pérennisent ainsi leur engagement au sein de notre SDIS, nous les félicitons !

6.4 Commissions

Le chef de dicastère siège à la commission stratégique cantonale de la défense incendie et des secours (COSTRADIS).

Le commandant, le major Patrick Piaget, siège au sein :

- du bureau permanent des sapeurs-pompiers ;
- du groupe de travail cantonal Hydro-Terra qui étudie le remplacement des véhicules de défense contre les hydrocarbures ;
- du groupe de travail ECAP, renouvellement des véhicules de première intervention (VPI), qu'il préside ;
- de différentes séances liées aux manifestations publiques régionales importantes ;
- du groupe de travail technique dédié à l'instruction sur les moyens de sauvetage aériens (échelles automobiles et bras élévateurs) de la FSSP ;
- de l'organe de conduite régional (OCRg).

Il préavise également en collaboration avec le SPPI et l'ECAP les dépôts de plans et mises à l'enquête publique pour les sujets liés à la défense incendie et effectue également les visites de conformité liées à des objets particuliers, en collaboration avec les services communaux et cantonaux.

Le responsable de l'instruction, le capitaine Fabio Castellani, siège au sein de la commission cantonale de l'instruction et le capitaine Sébastien Cloley au sein du comité de la Fédération des sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel (FSPCN).

6.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Depuis quatre ans maintenant, nous enregistrons un bon nombre d'engagement d'aspirantes et aspirants motivés qui permettent de maintenir l'effectif global et au sein des personnes astreintes au service de piquet.

Quatre aspirantes et aspirants DPS 2 ont débuté leur formation interne destinée au service de piquet.

La formation de six chauffeurs poids lourds (4 personnes pour le DPS 2 et 2 pour le DPS 3 de La Côte-aux-Fées) a débuté en 2025 et se terminera en 2026.

En décembre, à la suite d'une rencontre réunissant durant l'année l'état-major et le Conseil communal, un groupe de travail nommé Copil SDIS 2.0 a été mis sur pied avec pour objectifs de développer ce qui fonctionne bien et d'améliorer ce qui peut l'être.

Les enjeux du SDIS pour l'année 2026 sont les suivants :

- maintenir le bon niveau de formation ;
- augmenter le nombre des personnes pouvant assurer des services de piquet en journée ;
- développer « une culture de l'erreur » ;
- poursuivre la mise en œuvre le plan quadriennal pour la période 2024-2028 ;
- pérenniser le système de milice actuel.

L'état-major reste confiant dans la poursuite des activités du SDIS, remercie les membres dévoués de ce service et salue la résilience dont ils font preuve à la suite d'interventions difficiles à vivre ainsi que leurs familles et employeurs qui permettent ce service important à la population.

7 ORGANISATION RÉGIONALE DE PROTECTION CIVILE (OPC)

7.1 Rôle et fonction du service

L'organisation régionale de protection civile (OPC) a pour mission de tenir le contrôle des personnes astreintes, de planifier, gérer et diriger les cours de répétition, d'entretenir le matériel ainsi que contrôler l'entretien des constructions protégées, des abris publics et privés.

L'OPC est également chargée de planifier et diriger la mise sur pied et l'engagement du personnel en cas de situation d'urgence ou de catastrophe. C'est elle qui diffuse l'alarme à la population en suivant les consignes des autorités. De plus, elle est appelée à encadrer les sans-abris et à assumer des engagements au profit de la collectivité.

7.2 Activités 2025

7.2.1 Activités des astreints

La formation des astreints a été respectée selon le planning établi. Différents cours de répétition ont permis d'œuvrer dans le cadre d'entretien de sentiers pédestres, d'apporter un soutien dans des institutions paraétatiques et d'approfondir l'instruction par domaine de compétence, ce qui représente 21 services commandés pour 363 jours/homme.

7.2.2 Activités du commandant

La gestion globale de l'organisation régionale représente une grande part de l'activité du commandant. A cela, il faut y rajouter le mandat cantonal dans le cadre de l'instruction de base, des spécialistes et des cours cadres qui représentent 210 heures d'instruction donnée en faveur du Canton.

7.2.3 Commissions

Diverses commissions liées à la protection civile neuchâteloise ont été mises en fonction en 2024 par le service cantonal de la sécurité civile et militaire (liste ci-dessous). Les objectifs de celles-ci sont strictement opérationnels et les éléments d'analyse qui en découlent sont soumis au Comité directeur de la protection civile du canton de Neuchâtel (CODIR) pour validation :

- Commission de la protection civile (membre) ;
- Commission d'instruction (présidence) ;
- Commission logistique (membre) ;
- Commission des constructions (membre) ;
- Commission opération (membre).

7.3 Gouvernance

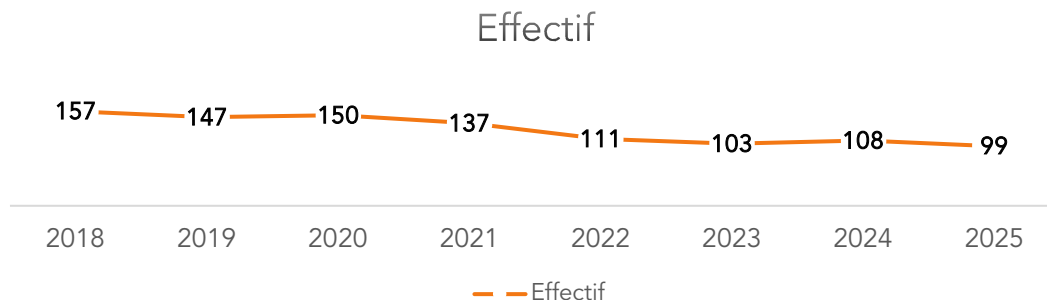
Le chef de dicastère dirige l'OPC au niveau politique et stratégique. Il est membre du Comité directeur de la protection civile du canton de Neuchâtel (CODIR) avec ses collègues des trois autres régions, sous la présidence de la cheffe du département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture.

7.4 Effectif du personnel

L'OPC dispose d'un effectif de 1.4 EPT professionnel réparti pour un 100% de gestion opérationnelle sous la responsabilité du commandant et d'un 40% pour la gestion administrative réalisée par une collaboratrice du dicastère de la protection de la population.

L'évolution de l'effectif de milice est toujours en forte diminution liée au changement de la loi fédérale sur la protection de la population et de la protection civile entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 en abaissant

l'âge légal de l'obligation de servir. Cette situation préoccupante a une incidence directe sur notre capacité à durer lors d'un engagement.



7.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Une première étape a été franchie par la validation par le CODIR du catalogue des prestations que la protection civile neuchâteloise est capable d'effectuer avec les effectifs et le matériel actuel. Il incombe aux diverses commissions de mener à bien les tâches à accomplir afin d'apporter des solutions significatives dans le but d'améliorer les prestations et qui devront faire l'objet d'une seconde validation du CODIR. Cette charge de travail importante se rajoute aux tâches quotidiennes de planification, d'instruction, de gestion et d'administration de l'OPC.

Avec une situation géopolitique compliquée, des éléments naturels toujours plus violents et des situations d'urgence qui nous touchent presque chaque année, il est essentiel de pouvoir compter sur une protection civile forte. Faire plus avec moins nécessite une adaptation et une modernisation de notre capacité d'action.

Cela passe également par le maintien des compétences du personnel de milice (cadres officiers, sous-officiers et soldats) qui, sans lui, il serait impossible d'œuvrer pour le bien de la population.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTERE

Benoît Simon-Vermot

RAPPORT DE GESTION

DPJE

Val-de-Travers, le 13 mai 2026

Rapport de gestion du dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement pour l'exercice 2025



1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Introduction

L'organisation du dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement (DPJE) est restée stable depuis le début de la législature en cours. Pour mémoire, le DPJE comprend le service des ressources humaines (SRH) qui gère l'ensemble des questions liées au personnel de la Commune, le service de l'accueil de l'enfance (SAE) qui comprend et supervise les structures d'accueil pré- et parascolaire et finalement l'école Jean-Jacques Rousseau (JJR) qui est en charge de l'enseignement obligatoire.

À fin 2025, ce sont par conséquent environ 182 EPT qui le constituait, correspondant à quasiment 65% du personnel communal, constitués par environ 350 collaborateurs et enseignants au total.

En ajoutant encore les autres employés communaux concernés par « l'existence » du DPJE mais non rattachés formellement à ce dernier, comme les équipes de conciergerie (qui entretiennent notamment les collèges et les salles de gymnastique) ou encore le personnel d'espaceVAL (qui accueille chaque semaine les classes dans ses locaux), on peut raisonnablement considérer que les $\frac{3}{4}$ du personnel communal collaborent de près ou de loin avec le dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement.

En outre, relevons encore qu'en considérant les plus de 1'300 élèves scolarisés et les 196 enfants accueillis au préscolaire et 309 au parascolaire, leurs parents et leurs proches, les activités déployées par le DPJE « touchent » directement ou indirectement une bonne moitié de la population de Val-de-Travers ainsi que celle des communes partenaires.

Bien que l'organisation du DPJE soit restée globalement stable en 2025, il est intéressant de relever qu'à l'école la direction a vu s'en aller deux directeurs adjoints (cycles 2 et 3) durant le 1^{er} semestre, rapidement remplacés par une directrice adjointe et un directeur adjoint plus jeunes mais néanmoins expérimentés dans leurs domaines de compétence.

En ce qui concerne les structures d'accueil, les défis, relevés à satisfaction, ont été constitués d'une part par la stabilisation du site de Longereuse pour le pré- et le parascolaire (ouvert en août 2024) et par la mise en exploitation en septembre du nouveau site préscolaire de Couvet, impliquant le déménagement



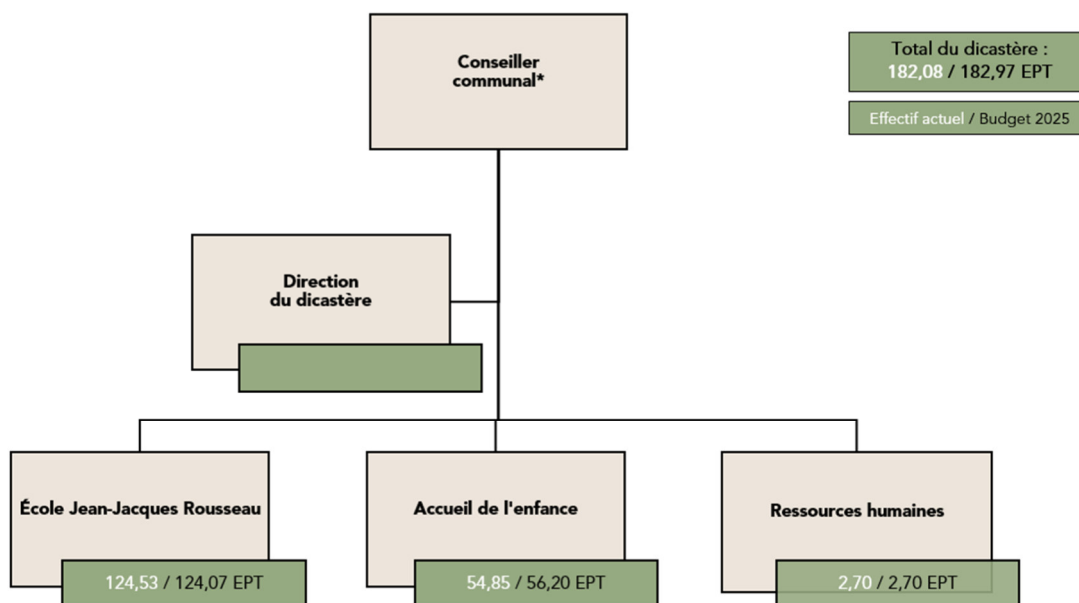
du site de Boveresse et de l'ancien site de Couvet ainsi que le réaménagement du parascolaire dans le bâtiment sis rue Edouard-Dubied. Au niveau du personnel, de nombreuses mutations se sont relevées nécessaires pour retrouver un rythme de croisière conforme aux prescriptions légales d'encadrement des enfants.

Enfin, les difficultés rencontrées à la tête du dicastère, notamment en raison de l'absence pour cause de maladie du chef de dicastère depuis septembre 2025, ont nécessité la mise en place d'une suppléance par deux autres conseillers communaux, la cheffe du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports (DCSCS) reprenant l'intérim pour l'école Jean-Jacques Rousseau et le chef de dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population (DAEPP) pour le service de l'accueil de l'enfance ainsi que celui des ressources humaines.

Ces modifications organisationnelles sur plusieurs mois ont eu pour effet d'augmenter significativement la charge de travail, tant pour les suppléants que pour les cadres du dicastère, étant entendu qu'un chef de dicastère travaille à 100% et que les suppléances ne peuvent couvrir intégralement ce genre d'absence de longue durée. Malgré cette situation, le DPJE a pu faire avancer plusieurs projets-clés cités dans le présent rapport.

1.2 Organigramme

Personnel, jeunesse et enseignement (DPJE)



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT.
Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives

2 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES (SRH)

2.1 Rôle et fonction du service

Le Conseil communal définit la politique des ressources humaines et veille à l'adapter aux évolutions économiques et sociales. La mise en œuvre de cette politique est assurée par le service des ressources humaines (SRH). La Commune de Val-de-Travers s'est également dotée d'une charte éthique qui reprend les principes suivants :

- intégrité ;
- ouverture d'esprit ;
- qualité du service à la population ;
- engagement.

Il est attendu du personnel qu'il adhère à ces principes et qu'il les mette en œuvre tant au service du public que du bon fonctionnement de la Commune.

La politique communale des ressources humaines s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, qui s'enrichit de nouveaux dispositifs dans le but de développer :

- la responsabilité des collaborateurs ;
- la professionnalisation des cadres ;
- un environnement de travail agréable.

Le SRH apporte conseil à la hiérarchie et aux membres du personnel. Il assure la cohérence transversale et vérifie l'application des lois, règlements, directives et veille à l'égalité de traitement entre les membres du personnel. De plus, il met aussi en œuvre les mesures de développement de gestion administrative du personnel afin de permettre l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice du métier.

Ses tâches principales sont :

- la gestion budgétaire des effectifs ;
- la gestion des assurances sociales ;
- la gestion de la rémunération (calculs, paiement) ;
- l'évaluation des fonctions ;
- la gestion du temps de travail et des absences ;
- la gestion de la formation continue et du développement professionnel ;
- le reclassement professionnel en collaboration avec l'office AI ;
- l'application des lois et des dispositions légales régissant les rapports de service ;
- la promotion de la santé et de la sécurité au travail (notamment campagne de vaccination contre la grippe saisonnière, BCN Tour, bike to work, Swiss Canyon Trail).

2.2 Activités 2025

2.2.1 Commission du personnel et commission des cadres

La commission du personnel (CPers) et la commission des cadres (CCadres) se sont réunies à quelques reprises et ont traité les points suivants :

- participation des collaborateurs aux collectes du sang ;
- proposition de modification de la politique de l'octroi des échelons en lien avec les absences du personnel ;
- organisation de l'agape du personnel.

2.2.2 Personnel communal – enseignants et direction

Personnel communal	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024	Décembre 2025
Nombre de collaborateurs	220	210	203	232	222
Femmes	60%	59%	62%	63%	65%
Hommes	40%	41%	38%	37%	35%

Personnel enseignant et direction	Décembre 2021	Décembre 2022	Décembre 2023	Décembre 2024	Décembre 2025
Nombre de collaborateurs	171	159	156	154	154
Femmes	81%	82%	83%	82%	82%
Hommes	19%	18%	17%	18%	18%

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2025 est indiqué dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2025 de la Commune de Val-de-Travers. Les fluctuations d'EPT sont indiquées dans le tableau récapitulatif intégré au rapport susmentionné, au chapitre 2.2 « Organisation structurelle et effectif du personnel ». Les autres variations sont principalement liées à des remplacements temporaires d'incapacités de travail pour raison de maternité, maladie ou accident.

En ajoutant la gestion du personnel auxiliaire engagé occasionnellement pour appuyer différents services lors de période de sous-effectif, c'est un total de 311 dossiers qui ont été gérés par le SRH en 2025 (le personnel enseignant est en revanche géré par l'école JJR en direct).

À cela s'ajoute le paiement des soldes des sapeurs-pompiers volontaires (service de défense incendie et de secours), des membres de la commission de police du feu (prévention incendie) et des auxiliaires de circulation (sécurité routière), soit 189 dossiers.

2.2.3 Formation professionnelle

Au 31 décembre, nous formions :

- 4 apprenti·e·s employé·e de commerce ;
- 10 apprenti·e·s socio-éducatifs·ves ;
- 4 apprenti·e·s agent·e·s d'exploitation ;
- 2 apprentis forestier-bûcheron ;
- 3 stagiaires au service de l'accueil de l'enfance.

Notre Commune peut compter sur plusieurs formateurs motivés et impliqués qui encadrent les apprenties et apprentis durant leur formation professionnelle. Nous tenons à féliciter celles et ceux qui ont réussi leurs examens en août 2025, il s'agit de :

- Typhaine Aeberhard, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Aurelia Léchenne, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Lucien Loosli, CFC d'assistant socio-éducatif ;
- Kimie Matthey, CFC d'assistante socio-éducative ;
- Peter Roth, CFC de forestier-bûcheron ;
- Erdi Ukzmajli, CFC d'employé de commerce.

Nous leur réitérons nos chaleureuses félicitations pour cette brillante réussite et une bonne continuation dans leur carrière professionnelle.

2.2.4 Retraités

En 2025, les collaborateurs suivants ont fait valoir leurs droits à la retraite :

- Jean-Pierre Baumeler, employé des travaux publics ;
- Philippe Burkhalter, adjoint du responsable technique d'espaceVAL et des chauffages à distance ;
- Patricia Decrauzat, patrouilleuse scolaire ;
- Claude-André Montandon, chef du service des forêts ;
- Margrit Grandjean, enseignante spécialisée.

2.2.5 Turnover et incapacités de travail

En 2025, le SRH a enregistré douze résiliations des rapports de travail et quatre fins d'engagement de durée maximale. Avec un turnover brut de 8.62%, notre administration se trouve en dessous de la moyenne suisse de 15.90%.

En ce qui concerne les incapacités de travail (maladie et accident), la moyenne de jours d'absence par collaborateur s'élève à 11.27 jours, soit une diminution de 0.28 jours par rapport à 2024.

Plusieurs cas d'absences de longue durée entraînent des variations de valeurs, ceci d'une année à l'autre. Si nous retranchons les collaborateurs concernés, la moyenne redescend à 8.43 jours.

Genres d'absences	2021 (nb jours)	2022 (nb jours)	2023 (nb jours)	2024 (nb jours)	2025 (nb jours)	Différence entre 2025 et 2024
Maladie non prof.	9.02	14.85	15.05	11.55	11.27	-0.28
Accident et maladie prof.	0.44	1.22	2.24	0.70	1.49	+0.79
Accident non prof.	0.78	2.70	2.71	1.49	2.02	+0.53
Total absences maladie et accident	10.24	18.77	20.00	13.74	14.78	+1.04

2.2.6 Politique salariale

Dans le cadre du budget 2025, les autorités ont décidé les mécanismes suivants :

- blocage de l'échelon au personnel concerné au 1^{er} janvier 2025 ;
- octroi de l'échelon pour le personnel concerné au 1^{er} juillet 2025 ;
- au 1^{er} janvier 2025, augmentation de l'indexation des traitements basée sur l'indice des prix à la consommation (IPC) qui est passée de 4.04% à 5.29% des traitements de base. Au 1^{er} juillet 2025, octroi de l'entier de l'indexation qui est passée de 5.29% à 6.31%.

2.2.7 Formation continue

Durant l'année 2025, plusieurs collaborateurs ont suivi des formations spécifiques, représentant ainsi un total de 2'536 heures. Parmi les formations suivies, nous pouvons citer les cours suivants :

- éducateur de l'enfance ES
- management & leadership
- agent de sécurité publique
- certificat de responsable d'institution de l'enfance
- chef d'équipe
- formation de chauffeur poids lourds

Certaines formations, dépendant directement de la compétence des services, ne sont pas financées par le budget alloué au SRH pour la formation continue et ne sont donc pas répertoriées ici.

2.3 Effectif du personnel (évolutions principales)

Le SRH est doté de 2.70 EPT, soit une collaboratrice spécialisée (0.50 EPT), deux collaboratrices administratives (0.80 EPT + 0.40 EPT) et une cheffe de service (1 EPT).

2.4 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

L'activité du SRH a été marquée par les principaux faits suivants :

- Mise en place et suivi du concept de santé et sécurité au travail (MSST) ;
- Révision de divers arrêtés et directives pour le personnel ;
- Réflexion sur les modules d'entretien d'évaluation pour le personnel ;
- Optimisation des modules du logiciel de gestion des ressources humaines RH Abacus ;
- Préparation de la structure du logiciel de gestion du temps de travail Timelead pour permettre au personnel des travaux publics de saisir les heures directement sur leur téléphone.

3 ECOLE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

3.1 Rôle et fonction du service

Le cercle scolaire du Val-de-Travers regroupe les collèges des communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées. Il accueille les enfants effectuant leur scolarité obligatoire de la 1^{re} à la 11^e année, auxquels se joignent quelques élèves de La Brévine et de Provence (VD). En principe, les élèves des années 1 à 6 sont scolarisés dans leur village de domicile. Néanmoins, selon les effectifs, selon les contraintes imposées par le projet PRIMA (enseignement de l'allemand par immersion) ou en vertu d'autres critères particuliers, d'autres regroupements peuvent être effectués. Les élèves de 7^e et 8^e année sont rassemblés à Couvet et à Fleurier. Les élèves du cycle 3 (9^e à 11^e) vont à l'école à Fleurier.

Les villages sont dotés d'un comité d'école assurant le lien social avec l'école, le soutien à des activités extrascolaires ainsi que l'organisation de manifestations pour la population.

3.2 Activités 2025

3.2.1 Organisation des classes

Le cadre cantonal, défini notamment par un arrêté toujours en révision, prévoit des modifications concernant les effectifs des classes. À ce jour, la moyenne d'élèves par classe devrait se situer à environ 18 élèves par classe au cycle 1, 19 élèves au cycle 2 et 20 élèves au cycle 3. Même si par le passé, notre cercle scolaire a régulièrement dû demander des dérogations à ces chiffres en lien avec la distribution géographique de nos collèges, mais aussi à la stratégie du Conseil communal de maintenir tant que faire se peut un collège dans chacun des villages du cercle, le département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS) a d'ores et déjà annoncé qu'à l'avenir, l'octroi de dérogations pourrait être supprimé, ce qui poserait inévitablement un défi majeur à notre cercle scolaire dans le maintien de son organisation des classes actuelle.

À la rentrée scolaire 2024-2025, l'École Jean-Jacques Rousseau accueillait 1363 élèves, 658 filles et 705 garçons, dont 467 répartis dans les 26 classes du cycle 1, 514 dans les 27 classes du cycle 2 et 372 dans les 19 classes du cycle 3, soient au total 72 classes.

Dans le cycle 1 et pour l'année scolaire 2024-2025, les classes sont réparties dans tous les villages du Val-de-Travers, à l'exception des Bayards, et sont parfois à multiniveaux pour permettre de garder les jeunes élèves des villages en leur sein. Cela permet d'y garantir la vie et de faire participer les classes à divers événements de la communauté (fêtes des fontaines, de Noël, abbayes, kermesses villageoises, fêtes de la jeunesse, etc.).

Le nombre de classes ou d'espaces aménagés pour l'appui et d'autres activités scolaires n'est plus suffisant, à tel point que les couloirs sont utilisés quotidiennement pour certaines activités créatrices. De manière générale, l'organisation des classes est toujours influencée par le projet PRIMA et par la nécessité impérieuse de disposer de personnel enseignant bilingue, y compris pour le développement des filières jusqu'à la fin du cycle 2. Les effectifs des filières actuelles du cycle 1 permettront toujours d'alimenter deux classes PRIMA en 8^e année à Fleurier le moment venu (rentrée scolaire 2025-2026).

La réflexion concernant la réunification du demi-cycle 7/8 sur le village de Fleurier a été abandonnée. Il a été décidé de garder les élèves de 8^e de Couvet à Couvet jusqu'à nouvel avis. Nous devons faire face aux déséquilibres d'effectifs qui avaient été anticipés, avec un nombre d'élèves excédentaire à Fleurier et un effectif insuffisant à Couvet. Cette situation entraînera une surcharge des classes fleurisannes. Des élèves devront donc être déplacés ou une classe supplémentaire devra être ouverte à Fleurier.

À ce jour, le cercle scolaire compte 14 classes PRIMA, 2 à Noiraigue de 1^{re} et 2^e années, 4 à Travers de la 3^e à la 6^e année, 6 à Môtiers - Boveresse de la 1^e à la 6^e année, 1 à La Côte aux Fées de la 3^e à la 4^e année et 1 classe à Buttes. Les retours quant à ce projet sont positifs mais cela nécessite une implication

accrue des enseignants concernés. En marge du projet PRIMA, le canton a mis en place le concept ANIMA, qui consiste en une version légère de PRIMA, dans le but de permettre aux enseignants de s'engager dans le processus PRIMA de manière progressive avec des contraintes moindres. Deux classes à Buttes, une aux Verrières et trois classes de 7e à Fleurier se sont lancées dans ce projet ANIMA. Pour l'année scolaire prochaine (2026-27), PRIMA atteindra le degré 9, ce qui représentera un défi important pour la direction dans le but de continuer les filières, en lien avec l'abandon du projet de réunification du demi-cycle 7/8.

De manière générale, la direction de l'école poursuit la mise en place d'une école à visée inclusive permettant au plus grand nombre d'élèves de se sentir accompagnés tout au long de leur apprentissage.

La structure halterego remplit sa fonction en complément des dispositifs déjà en place, tels que le déploiement d'éducatrices assistantes en milieu scolaire dans les classes du cycle 1, la classe d'appui Passer'ailles 1 pour le soutien pédagogique des élèves de 5e et 6e années, la classe d'appui Passer'ailles 2 pour les élèves de 7e et 8e années, ainsi que l'Espace Ressource destiné aux élèves du cycle 3.

À ce jour, cette nouvelle structure éducative a accueilli 31 élèves.

Par ailleurs, halterego fait l'objet d'un suivi scientifique. Une évaluation de la structure est prévue et permettra, le cas échéant, d'adapter ses objectifs et son fonctionnement dès 2026 en fonction des résultats obtenus.

Période	Nombre d'élèves accueilli.e.s au sein de la structure halterego
Janvier – Juillet 2023	6
Septembre 2023 – Janvier 2024	5
Mars – Juin 2024	5
Août 2024 – Janvier 2025	8
Depuis Août 2025	7

Sur tous les projets pédagogiques et éducatifs, un a été arrêté sur demande des parents, car selon eux la structure ne correspondait pas aux besoins de leur enfant. Toutefois, plusieurs éléments ont pu être mis en place en classe grâce à la collaboration entre l'équipe halterego et les titulaires, l'élève concerné est maintenant capable de suivre la classe. Un autre projet a été arrêté également pour les mêmes raisons et sur décision de l'école, l'élève se trouve maintenant pris en charge par une institution. Dans cette situation, le fait d'avoir été pris en charge par halterego a permis la prise en charge par l'office de l'enseignement spécialisé (OES) sur la base des observations faites par le réseau. Le projet halterego permet également d'augmenter les chances de prises en charge par l'OES. Pour les autres élèves, ils sont tous de retour en classe. Dans la plupart des cas, moyennant une aide encore présente pour certains, les retours se passent bien et les élèves ont pu retrouver confiance en eux ainsi que de développer des compétences et des outils de gestion de leur comportement qui leur permet de continuer à suivre une scolarité régulière dans un cadre inclusif. Les enseignants titulaires ont également fait un énorme travail de suivi et de mise en place, ce qui est plus que nécessaire pour la réussite du projet pédagogique.

RAPPORT DE GESTION

Au cycle 3, le nombre de classes est resté stable et, comme chaque année, les différents profils des élèves ont nécessité un ajustement des groupes à niveaux en français, mathématiques, allemand, anglais et sciences de la nature. Ci-après, la répartition des élèves du cycle 3 dans les différentes matières à niveau :

Année 9 (107 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	49	45%
Niveau 2	58	55%
MATHS		
Niveau 1	42	39%
Niveau 2	65	61%

Année 10 (126 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	64	50%
Niveau 2	62	50%
MATHS		
Niveau 1	58	46%
Niveau 2	68	54%
ALLEMAND		
Niveau 1	64	50%
Niveau 2	62	50%
ANGLAIS		
Niveau 1	66	52%
Niveau 2	60	48%
SCIENCES		
Niveau 1	57	45%
Niveau 2	69	55%

Année 11(116 élèves)

FRANCAIS	Effectifs	En %
Niveau 1	53	45%
Niveau 2	63	55%
MATHS		
Niveau 1	51	44%
Niveau 2	65	56%
ALLEMAND		
Niveau 1	63	54%
Niveau 2	53	46%
ANGLAIS		
Niveau 1	48	41%
Niveau 2	58	50%
SCIENCES		
Niveau 1	53	46%
Niveau 2	63	54%
FRA renforcement	4	3%
MAT renforcement	6	5%

En 11^e année, les élèves peuvent choisir entre les options professionnelles et les options académiques. Cette année, 54,6 % des élèves ont choisi l'une des quatre options professionnelles qui sont proposées : activités créatrices manuelles, dessin technique et artistique, expression orale et corporelle, informatique appliquée et gestion. Les élèves en choisissent deux, une par semestre. On observe la répartition suivante entre les quatre options proposées :

Options professionnelles	Effectifs	En %
OCM : activités créatrices et manuelles	37	26%
ODE : dessin technique et artistique	37	26%
OEX : expression orale et corporelle	23	16%
OIG : information appliquée et gestion	43	31%

Options académiques	Effectifs	En %
OLA : langues anciennes	2	3%
OLM : langues modernes Italien	4	7%
OLM : langues modernes Espagnol	29	50%
OSE : sciences expérimentales	14	24%
OSH : sciences humaines	9	16%

Les 45,4 % d'élèves restants ont donc choisi les options académiques, qui continuent d'être proposées aux élèves qui se destinent plutôt à une maturité académique. Il s'agit des options langues anciennes (latin et grec), langues modernes (italien et espagnol), sciences expérimentales et sciences humaines. On observe la répartition suivante :

Une grande partie de ces informations ainsi que bien d'autres peuvent être consultées dans le mémento statistique cantonal disponible sur le site du service de l'enseignement obligatoire (SEO) du canton de Neuchâtel.

3.2.2 Service socio-pédagogique et éducatif (SSPE)

Les quatre collaboratrices se répartissent les domaines et degrés de la manière suivante :

	Educatif	Pédagogique
1-6	45 %	45 %
7-11	60 %	40 %

Le fait d'avoir deux binômes de conseillères (pédagogique et éducative) a été un choix judicieux pour une prise en charge globale tout au long de la scolarité. Cette structure répond aux besoins et a permis le renforcement du suivi de ces élèves à travers un accompagnement individualisé afin de chercher les adaptations adéquates à mettre en place.

Cependant, les suivis se complexifient et force est de constater qu'il devient difficile de répondre aux sollicitations croissantes provoquées par la hausse des difficultés en tous genres (éducatives, psychologiques, d'apprentissage), et ce malgré l'efficacité de nos collaboratrices.

Lorsqu'un enseignant fait une demande de consultation auprès du service, c'est donc l'une ou l'autre qui intervient selon les besoins prioritaires évoqués par l'enseignant. Il arrive parfois que les deux collaboratrices doivent collaborer dans les mêmes suivis d'élèves quand bien même nous essayons de les partager. Des allègements d'horaires ont été instaurés dans plusieurs situations et de plus en plus d'assistants en milieu scolaire doivent intégrer les classes concernées ; ils sont en général au bénéfice d'un diplôme d'assistant socio-éducatif, mais force est de constater que dans certains cas, ils ne disposent pas des outils nécessaires à la gestion de situations de plus en plus complexes.

On constate également que les enseignants se trouvent toujours plus démunis face au nombre croissant d'élèves à besoins particuliers dans leurs classes. Les enseignants ont vu leur métier beaucoup changer

ces dernières années et l'adaptation constante face aux défis actuels, sans ressources supplémentaires en suffisance, les met régulièrement à mal.

Durant cette année, la collaboration entre les deux conseillères (sociopédagogique et socio-éducative) a permis de continuer de proposer de nouvelles perspectives d'accompagnement pour les élèves en difficulté. Malgré tout, la complexité des situations reste la nouvelle norme et de plus en plus de situations d'ordre psychiatrique s'ajoutent aux préoccupations existantes.

Au cycle 3, la perméabilité dans le parcours scolaire des élèves à besoins particuliers continue de fonctionner, permettant à bon nombre d'entre eux de poursuivre en formation régulière avec des adaptations. L'accompagnement est également offert aux enseignants à travers des discussions ou des propositions.

3.2.3 Service de santé scolaire

Le service de santé scolaire est placé sous la responsabilité médicale du Dr Arnaud Clottes, sous la responsabilité administrative de Jean-François Biloni, et collabore étroitement avec l'équipe de direction, le service socio-éducatif et pédagogique et la médiation.

Le deuxième semestre de l'année civile 2025 a été marqué par des problèmes liés à la santé mentale des élèves. En ce qui concerne la santé physique, le service de santé scolaire est peu sollicité pour des problèmes graves non connus. En revanche, nous avons plusieurs situations nécessitant des protocoles de réaction, assumés principalement par les enseignants, pour des situations en lien avec des pathologies telles que le diabète, l'épilepsie, l'asthme, le risque anaphylactique chez des enfants présentant un terrain allergique, etc.

Depuis mars 2025, le médecin scolaire procède aux visites médicales des élèves des degrés 3, 8 et 11 n'ayant pas pu attester d'une visite de santé faite chez leur pédiatre ou médecin traitant. Cela concerne 13 élèves en 3^{ème}, 33 en 8^{ème} et 43 en 11^{ème}. Ces visites sont obligatoires selon les directives cantonales.

Les élèves bénéficient globalement d'une bonne couverture vaccinale basée sur le plan vaccinal suisse. La vaccination cantonale gratuite contre les papillomavirus humains (HPV) continue à se faire, pour le Val-de-Travers, chez la Dresse Mulard, chez le Dr Clottes et chez la Dresse Monnier, tous trois agréés par le canton pour cette vaccination spécifique.

Les contrôles systématiques de la vue en 3^{ème} et 5^{ème}, ceux effectués lors de la visite médicale de rattrapage en 8^{ème} et 11^{ème} ainsi que ceux effectués à la demande d'un.e enseignant.e, d'un.e élève ou des parents sont essentiels et permettent de mettre en évidence plusieurs situations nécessitant une consultation par un.e spécialiste ou par le pédiatre. Il en est de même pour les dépistages d'acuité auditive, systématiques en 3^{ème} et 6^{ème} et à la demande pour les autres degrés.

Dans le cadre de la prophylaxie dentaire, les exercices pratiques de brossage des dents, par petits groupes, fonctionnent bien, les élèves participent également volontiers à la partie théorique des cours. 50% des élèves attestent d'un suivi régulier par les cabinets dentaires du Val-de-Travers ou chez un autre praticien privé. Depuis l'année scolaire 2019-2020, les démarches administratives liées au dépistage gratuit ont été simplifiées. En outre, le subventionnement des soins dentaires prévu par l'arrêté du Conseil général du 30 mars 2009 n'est toujours que très peu sollicité, malgré une information annuelle systématique aux parents d'élèves par le biais d'une circulaire distribuée via Pronote.

Le dossier santé des élèves, dans sa version cantonale informatisée, entrée en vigueur à la rentrée 2021, continue d'évoluer et une demande de budget est toujours en cours d'évaluation afin de pouvoir rendre cet outil de travail totalement compatible aux besoins des services de santé scolaire, notamment en y incluant le traitement administratif des données relatives aux dépistages dentaires. Les données y relatives continuent pour le moment à être traitées différemment dans chaque cercle scolaire, sur des documents annexes.

3.2.4 18-22 de l'apprentissage

En automne 2025, l'École Jean-Jacques Rousseau et l'Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) avec l'appui de la Commune de Val-de-Travers ont à nouveau organisé une soirée de rencontres entre les élèves recherchant une place d'apprentissage et de futurs employeurs potentiels.

Intitulé « Le 18-22 de l'apprentissage », cet événement s'est tenu le mercredi 19 novembre dans le collège de Longereuse.

Le concept proposé depuis plusieurs années a été reconduit à satisfaction : les élèves ont été sondés quant à leurs choix professionnels. La Commune a ensuite contacté les entreprises souhaitant proposer une place d'apprentissage à l'été 2026 dans les domaines de choix des élèves. Cette démarche a permis de cibler les entreprises qui se sont inscrites et ont délégué un ou des représentants, patron ou responsable de la formation.

Pour préparer les rencontres, tant les motivations de l'élève que son dossier de postulation sont validés au préalable par des collaborateurs de l'OCOSP, de manière à optimiser chaque rencontre. Libre ensuite à chaque entreprise de prolonger ces entretiens par des stages ou une nouvelle rencontre dans le cadre professionnel.

Notre « 18-22 de l'apprentissage » se distingue par son échéancier, puisqu'il vise à mettre en relation le plus grand nombre de jeunes et d'entreprises possibles, et non celles et ceux n'ayant pas trouvé de place, respectivement d'apprenti.e. Dans ce sens, cette soirée est ouverte non seulement aux élèves de 11^e année, mais aussi à ceux et celles ayant terminé dernièrement leur scolarité, mais restant encore sans projet professionnel.

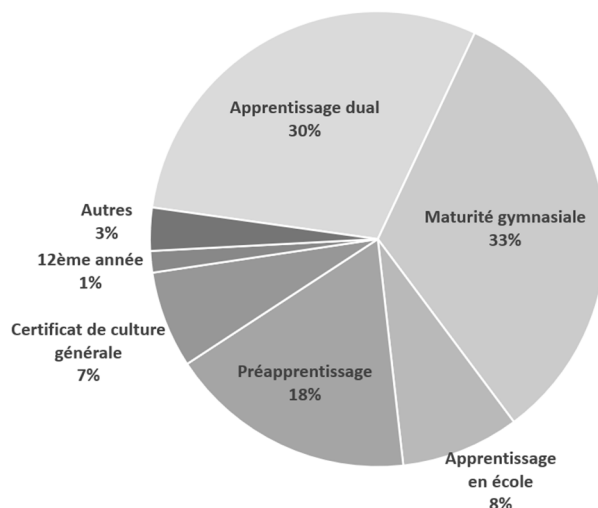
Pour cette huitième édition, ce sont une 33 jeunes et 17 entreprises de la région qui ont participé à cette soirée avec à la clé, de nombreuses prises de contact en vue de stages et de futures places d'apprentissage. L'événement a répondu de manière certaine aux attentes de tous les participants.

3.2.5 Orientation des élèves

Le graphique ci-dessous présente l'orientation des 131 élèves de 11^e année à la fin de l'année scolaire 2024-2025.

Cette année, la voie d'apprentissage, qu'il soit dual ou en école, est en léger recul dans notre cercle scolaire. Le taux de préapprentissage a légèrement augmenté par rapport à l'année passée, il s'agit de 23 élèves au bénéfice d'un contrat tripartite avec le CPLN et un employeur dans le but d'une formation duale à commencer l'année suivante.

Dans la rubrique « 12^e année », on trouve deux élèves qui effectuent une 12^e année de scolarité obligatoire, avec le projet de consolidation de l'apprentissage du français lui permettant de construire un projet professionnel adéquat en fin de scolarité.



Dans la rubrique « Autres », on trouve 4 élèves avec les situations suivantes :

- 1 élève qui s'est engagée dans une formation musicale filière Jazz au Conservatoire.
- 1 élève qui suit un séjour linguistique.
- 2 élèves en recherche de solution.

Le taux d'apprentissage indigène reste plus élevé que la part d'apprentissage en dehors du Val-de-Travers qui continue à baisser. En effet, sur les 30% d'élèves qui ont opté pour un apprentissage dual, soit 39 élèves au total, 31 ont entamé un apprentissage au Val-de-Travers, 7 ont trouvé une place dans le canton et 1 a entamé un apprentissage en dehors du canton cette année.

Nous tenons à rappeler l'important travail réalisé par les titulaires de 11^e année, la direction et l'OCOSP dans le but d'offrir un maximum de perspectives à nos élèves à l'issue de leur scolarité obligatoire. Ceci sans oublier les entreprises régionales qui s'investissent dans nos actions et qui restent des partenaires privilégiés de notre école.

3.2.6 Soutien à la vie locale

Tout au long de l'année, les classes des écoles villageoises agrémentent la vie locale par des manifestations réunissant les familles et la population. En général, sans l'important soutien bénévole des personnes engagées dans les comités d'école, celles-ci ne pourraient pas avoir lieu.

L'école soutient également le cinéma Colisée en organisant une activité de Mieux Vivre Ensemble nommée « Le cinéma apprend à vivre » en collaboration avec la Lanterne Magique.

En 2025, l'école a pu soutenir et participer aux diverses activités villageoises que sont :

Village	Date	Activité	Description
Noiraigue	Avril	Fête de la gare	Stands pâtisseries et chansons
	Juin	Fête de la jeunesse	Repas et jeux
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle, avec la fanfare et la paroisse
Travers	Février	Fête de l'école	Carnaval (chants, déguisements, chorégraphie)
	Juin	Fête de la jeunesse	
	Décembre	Fête de Noël	À l'église, avec la fanfare, stands bricolages et pâtisseries
Couvét	Mai	et Foires	
	Mai	UBS Kid's Cup	Tous les élèves du cercle scolaire, de la 3 ^e à la 11 ^e année

RAPPORT DE GESTION

	Juin	Kermesse	Cortège, stands et animations diverses.
	Juin	Coup de balai	Opération de ramassage des détritux
	Décembre	Concerts de Noël	Devant la salle des spectacles
Fleurier	Juin	Abbaye	Cortège de toutes les classes
	Octobre	Course parrainée	
	Décembre	Fêtes de Noël	Chants devant le collège et vitraux aux fenêtres
Verrières-Bayards	Juillet	Kermesse	Spectacle aux Verrières
	Décembre	St-Nicolas	Aux Bayards
	Décembre	Fête de Noël	Spectacles aux Verrières
Môtiers-Boveresse	Juin	Fête de l'absinthe	Chants
	Septembre	Fête des Fontaines	Décorations des fontaines
	Décembre	Fête de Noël	Cortège aux flambeaux et chants dans la cour
Buttes	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Avec la Côte-aux-Fées
	Juin	Abbaye	Cortège
	Septembre	Fête du Sel	Cortège
	Septembre	Fête des Fontaines	Picoulet
	Décembre	Fête de Noël	Spectacle de l'école
St-Sulpice	Juin	Fête de la Jeunesse	Vente de pâtisseries
La Côte-aux-Fées	Février	Tournée patriotique	
	Mars	Fête du 1 ^{er} mars	Marche
	Juin	Fête de l'école	Chants, stands, animations, expositions

3.2.7 Conseil d'établissement scolaire (CES)

En raison des difficultés rencontrées à la tête du dicastère, le Conseil d'établissement scolaire (CES) ne s'est pas réuni en 2025. La dernière composition du CES comprenait les membres suivants :

Malo Bortolini	Conseil communal, Val-de-Travers	Olivier Braak	Comité d'école, Couvet
Adrien Prospero	Conseil communal, La Côte-aux-Fées	Catia Vaucher	Comité d'école, Fleurier
François Geiser	Conseil communal, Les Verrières	Samuel Loup	Comité d'école, Môtiers
Nathalie Buri Beeler	Conseil général, Val-de-Travers	Sarah Chenaux	Comité d'école, Noiraigue
Véronique Franzin	Conseil général, Val-de-Travers	Christelle Tüller	Comité d'école, St-Sulpice
Denis Monnet	Conseil général, Val-de-Travers	Tiffany Simon-Vermot	Comité d'école, Travers
Lise Huguenin-Dumittan	Conseil général, La Côte-aux-Fées	Quebatte Mélanie	Comité d'école, Les Verrières
Jérôme Gyseler	Conseil général, Les Verrières	Laura Erb	Comité d'école, La Côte-aux-Fées
Gaëlle Margot	Parents d'élèves, C1	Vacant	Communautés étrangères
Rachel Olivier Hirschy	Parents d'élèves, C2	Muriel Jeanneret	Commune invitée, La Brévine
Sylvie De Oliveira	Parents d'élèves, C3	David Hamel	Directeur du Cercle scolaire
Nathalie Buri Beeler	Corps enseignant, C1	Sophie Fatton	Directrice adjointe C1
Camille Stirnemann	Corps enseignant, C2	David Isler	Directeur adjoint C2
Vacant	Corps enseignant, C3	Céline Bourgeois	Directrice adjointe C3
Ludivine Cirillo	Comité d'école, Buttes		

En général, les principaux sujets abordés sont repris dans les différentes sections de ce rapport, mais on peut également relever :

- Informations relatives aux constructions des structures préscolaires et parascolaires
- Organisation des transports scolaires
- Organisation des classes en cours et futures
- Le projet de nouveau règlement du CES
- Les projets cantonaux (Refonte de la maturité gymnasiale, cantonalisation de l'école, scolarisation à domicile, horaires scolaires)

Les procès-verbaux et les présentations sont disponibles sur le portail communal GECO.

3.2.8 Effectif du personnel (évolutions principales)

L'école regroupe le personnel de direction, le personnel administratif et technique, le personnel médical, socio-éducatif, ainsi que le personnel enseignant. Le personnel de la bibliothèque scolaire et communale est passée sous l'égide du DCSCS au début de l'année 2025.

Il est important de préciser que les chiffres mentionnés ci-dessous pour le personnel enseignant sont des points de situation à des moments donnés des années scolaires citées. Ces chiffres incluent tous les enseignants engagés de façon indéterminée, et n'incluent en principe pas les remplaçants, sauf lorsque ceux-ci sont des personnes déjà nommées dans notre cercle et qui augmentent leur taux d'activité.

Année après année, on peut noter une augmentation régulière des EPT dans le domaine socio-éducatif. Au vu de la situation sociodémographique à l'échelle cantonale ou nationale, cette tendance devrait continuer à progresser.

L'effectif du personnel en EPT au 31 décembre 2025 est présenté dans les grandes lignes dans le rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui des comptes 2025 de la commune de Val-de-Travers. Ci-dessous se trouvent quelques explications additionnelles sur les variations qui ont eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année 2025 :

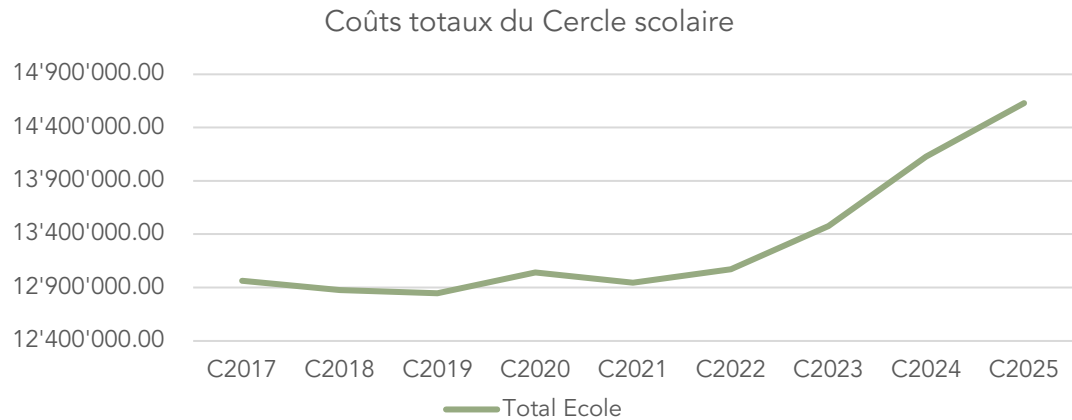
- Educateurs·trices assistant·e·s en milieu scolaire 1.0 -> 1.15 EPT
 - Les élèves de première année confrontés à de grandes difficultés peuvent être mis au bénéfice de mesure de soutien intensif temporaire (SIT). Ces mesures sont partiellement subventionnées par le canton, et sont déployées en fonction des situations de nos élèves de 1^e année.
 - Nos éducatrices en milieu scolaire fixes viennent en aide de manière ponctuelle ou longue durée aux élèves qui n'ont pas pu être mis au bénéfice de mesures SIT, mais demandent tout de même un accompagnement en classe
- Secrétariat de l'école 5.3 -> 4.5 EPT
 - Diminution de 0.8 EPT due au terme d'un engagement temporaire d'une collaboratrice administrative pour soutenir la direction pédagogique dans sa surcharge de travail.
- Les autres services de l'école n'ont pas connu de variations de personnel, il s'agit du service de la direction 3.05 EPT, du service médical (infirmière scolaire) 0.5 EPT.
- Personnel enseignant : 108.13 EPT
 - Alors que le rapport à l'appui des comptes mentionne 111.72 -> 112.98 EPT pour le personnel enseignant au 01.01.2025, respectivement au 31.12.2025, il faut retrancher les chiffres mentionnés ci-avant, s'agissant des différents services qui sont intégrés dans le personnel enseignant (SSPE, AVS, halterego, etc.)
- Total de l'effectif de l'école JJR : 124.07 EPT -> 124.53 EPT (+0.46)

3.2.9 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

3.2.9.1 Évolution des coûts du cercle scolaire

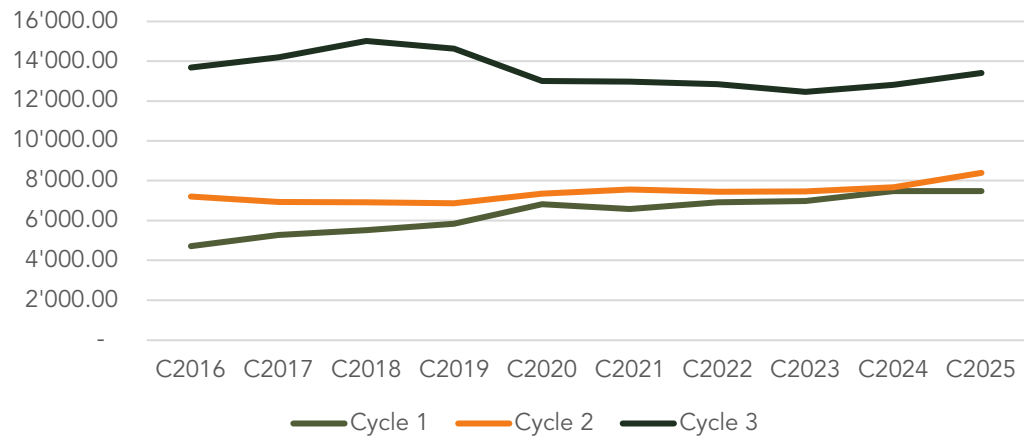
L'école représente la plus grande partie des dépenses communales, sa comptabilité fait l'objet d'une analyse scrupuleuse et l'évolution des coûts est un indicateur extrêmement important pour notre commune, mais également pour les communes partenaires de notre cercle scolaire, à savoir Les Verrières, La Côte-aux-Fées, mais aussi La Brévine pour quelques élèves occasionnels au cycle 3.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du coût total de notre cercle scolaire depuis l'année 2016 :



Année	Historique des Coûts						Augmentation
	Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Total Ecole à répartir	Total Ecole	Non-réparti	Annuelle
C2013	2'067'527.24	3'157'418.54	4'566'754.90	9'791'700.68	12'205'530.44	2'413'829.76	
C2014	2'100'566.46	3'207'874.29	4'639'731.95	9'948'172.71	12'302'446.47	2'354'273.76	0.8%
C2015	1'996'457.73	3'048'884.92	4'337'160.61	9'382'503.26	11'763'747.32	2'381'244.06	-4.4%
C2016	2'257'367.59	3'447'332.70	4'903'968.49	10'608'668.79	12'677'609.92	2'068'941.13	7.8%
C2017	2'517'566.72	3'307'610.02	5'081'085.50	10'906'262.24	12'961'055.78	2'054'793.54	2.2%
C2018	2'656'384.05	3'177'227.94	5'121'317.78	10'954'929.77	12'875'321.11	1'920'391.34	-0.7%
C2019	2'854'910.96	3'067'438.65	5'191'632.97	11'113'982.58	12'848'054.38	1'734'071.80	-0.2%
C2020	3'176'801.38	3'508'849.10	4'554'882.17	11'240'532.65	13'041'578.41	1'801'045.76	1.5%
C2021	3'067'681.29	3'632'777.00	4'477'910.85	11'178'369.15	12'944'695.45	1'766'326.30	-0.7%
C2022	3'284'212.09	3'668'255.71	4'428'574.00	11'381'041.79	13'071'431.54	1'690'389.75	1.0%
C2023	3'347'398.25	3'845'196.66	4'481'924.80	11'674'519.71	13'475'751.30	1'801'231.59	3.1%
C2024	3'466'536.62	4'050'657.69	4'747'029.40	12'264'223.72	14'126'686.06	1'862'462.34	4.8%
C2025	3'385'781.98	4'258'122.93	5'222'594.33	12'866'499.23	14'629'471.53	1'762'972.30	3.6%

On peut aussi s'intéresser à l'évolution du coût par élève pour chacun des cycles de la scolarité obligatoire :



Ainsi que les années précédentes, on constate que l'augmentation de l'indice des prix à la consommation a un effet important sur les salaires et donc sur le coût global de notre école et de chacun des trois cycles. L'année 2025 montre une tendance de stabilisation des coûts du cycle 1, mais une augmentation pour les cycles 2 et 3, toujours due à l'augmentation du nombre d'enfants à besoins spécifiques et des solutions à fournir, au niveau du service socio-éducatif et des éducateurs assistants en milieu scolaire.

On peut encore détailler ci-dessous la distribution de ces charges entre les communes partenaires, en rappelant que certaines charges ne sont pas redistribuées, puisque n'incombant qu'à notre seule commune, selon la convention en vigueur dans le cercle scolaire, pour un montant de Fr. 1'762'979.30 en

RAPPORT DE GESTION

2025, correspondant principalement aux charges de transport scolaire liées aux enfants « dits de la montagne », à nos bâtiments scolaires, aux investissements consentis par notre commune, etc.

Totaux par commune	Charges réparties Cycle 1	Charges réparties Cycle 2	Charges réparties Cycle 3	Coût par Commune
Val-de-Travers	3'037'150.68	3'703'951.62	4'542'819.04	11'283'921.33
La Côte-aux-Fées	152'180.35	188'518.05	275'009.85	615'708.25
Les Verrières	193'684.05	365'253.75	359'231.60	918'169.40
La Brévine	2'766.90	0.00	45'228.40	47'995.30
Coût total	3'385'781.98	4'257'723.42	5'222'288.89	12'865'794.28

4 ACCUEIL DE L'ENFANCE

4.1 Rôle et fonction du service

La mission première du service de l'accueil de l'enfance (SAE) est d'accueillir des enfants de leur naissance jusqu'à leur scolarisation (structures préscolaires) et dès leur scolarisation jusqu'à la fin du second cycle scolaire (structures parascolaires), permettant ainsi aux familles de concilier vie professionnelle et vie familiale. Dans un contexte de ressources communales limitées, le service veille à optimiser l'utilisation des places d'accueil en priorisant les besoins des familles, notamment en fonction de leur situation professionnelle, sociale et familiale, tout en assurant l'encadrement et la sécurité des enfants.

Le SAE offre un accueil professionnel qui bénéficie à la fois aux enfants, aux représentants légaux et, plus largement, à la société. Il tient compte des réalités culturelles et sociales des familles afin de favoriser l'égalité des chances dès le plus jeune âge, notamment à travers la mise en œuvre d'un projet pédagogique structuré.

Les objectifs du SAE sont les suivants :

- Permettre aux enfants d'évoluer dans un environnement stable, sécurisant et stimulant, propice aux expériences sociales et aux découvertes, tout en soutenant leur développement et leur curiosité ;
- Offrir aux représentants légaux un cadre de confiance et un véritable soutien à la parentalité, en faisant de la structure un partenaire accessible et à l'écoute ;
- Favoriser l'intégration sociale et promouvoir un environnement équitable pour tous les enfants.

Afin d'atteindre ces objectifs, le SAE centre son action sur les besoins des enfants et de leurs familles, en tenant compte de leur contexte de vie. Les activités proposées sont variées, adaptées à l'âge des enfants et visent à soutenir leur développement global ainsi que leur autonomie.

L'observation constitue un élément central du travail des équipes éducatives. Elle permet d'assurer un suivi attentif du développement de chaque enfant et de transmettre aux représentants légaux des informations claires et régulières. Cette démarche renforce une relation de confiance fondée sur la transparence et la collaboration.

Selon les besoins, un travail en réseau peut être mis en place avec différents partenaires (école, travailleurs sociaux, médecins, orthophonistes, pédopsychiatres, psychomotriciens). Cette collaboration vise à construire un accompagnement cohérent, en étroite coopération avec les familles, dans l'intérêt de l'enfant.

Le taux hors présence des enfants (THPE), actuellement fixé à 1,25%, sera développé progressivement afin d'atteindre les 5% requis par le règlement cantonal général sur l'accueil des enfants (REGAE) d'ici le 1^{er} août 2028. Cette évolution permettra de réduire la réalisation de tâches en présence des enfants en offrant aux équipes du temps dédié à la préparation, aux observations, aux échanges et à la coordination, contribuant ainsi à améliorer la qualité de l'accompagnement.

Enfin, des mesures spécifiques peuvent être déployées afin d'adapter l'accueil aux besoins particuliers de l'enfant et de sa famille. Celles-ci peuvent inclure des entretiens réguliers avec les parents, ainsi que la coordination avec des partenaires externes (Action éducative en milieu ouvert [AEMO], assistants sociaux, Croix-Rouge, service éducatif itinérant [SEI], etc.), dans une logique d'accompagnement global et personnalisé.

4.2 Activités 2025

4.2.1 Nouvelle structure préscolaire de Couvet et réorganisation du parascolaire de Couvet

Les travaux relatifs à la création du nouveau site d'accueil préscolaire de Couvet sont désormais achevés. Depuis le 25 août 2025, les premiers enfants y sont accueillis dans des locaux spécifiquement conçus pour répondre aux besoins de la petite enfance. Réalisée par le bureau Repele Architectes à Neuchâtel, cette structure offre une capacité totale de 60 places pour les enfants âgés de 0 à 4 ans.

Actuellement 45 places sont ouvertes afin de répondre au mieux aux demandes d'accueil des familles de la région ; ce site s'ajoute à la structure de Fleurier ouverte en août 2024. Ces deux lieux permettent le renforcement de l'offre communale en matière d'accueil préscolaire, dans un environnement sécurisé et conforme aux normes en vigueur.

Parallèlement, l'organisation de l'accueil parascolaire à Couvet a été revue. Les structures précédemment réparties sur plusieurs sites du village ont été regroupées à la rue Édouard-Dubied 2. Dans ce cadre, le site parascolaire d'espaceVAL a cessé ses activités, désormais transférées dans le bâtiment situé à proximité de l'école. Réaménagés par les services communaux, ces locaux ont une superficie permettant d'accueillir jusqu'à 80 enfants des deux premiers cycles de l'école obligatoire. Toutefois, l'autorisation cantonale est actuellement de 58 places.

Cette double évolution – ouverture d'une nouvelle structure préscolaire et regroupement du parascolaire – s'inscrit dans une démarche globale d'optimisation de l'offre communale, visant à garantir une utilisation efficiente des ressources tout en proposant des conditions d'accueil adaptées aux besoins des enfants.

4.2.2 Liste d'attente : contexte et situation

4.2.2.1 Stratégie d'optimisation et d'absorption de la liste d'attente

Face à une demande croissante en places d'accueil préscolaire, particulièrement marquée pour le groupe des enfants de 0 à 1 an, une planification rigoureuse des ressources disponibles a été mise en œuvre, avec pour objectif d'optimiser les effectifs sur le terrain.

La stratégie déployée dès 2025 s'est articulée autour de deux axes principaux :

- L'optimisation de l'affectation du personnel, en adéquation avec les taux d'encadrement des enfants requis par la législation cantonale et les besoins spécifiques des différents sites ;
- L'absorption progressive de la liste d'attente, sans viser sa résorption complète, afin de conserver une marge de manœuvre permettant de répondre à d'éventuels désistements ou à des situations urgentes en cours d'année.

4.2.2.2 Phasage de l'absorption

Avec des demandes concentrées principalement en janvier et en août, le groupe des enfants de 0 à 1 an s'est avéré le plus sollicité. En 2025, la pression s'est accentuée avec l'ouverture annoncée de nouvelles structures préscolaires pour des premiers accueils si possible dès le printemps. Pour y répondre, une planification en deux phases a été mise en place :

- Une première absorption de la liste d'attente a été réalisée sur le site préscolaire de Fleurier dès août ;
- Une seconde phase a été déployée sur le site préscolaire de Couvet à partir de septembre.

Ce phasage a permis de lisser les entrées dans les structures, d'optimiser les engagements de personnel et de respecter, dans la mesure du possible, les préférences exprimées par les familles quant au lieu d'accueil, limitant ainsi les changements en cours d'année.

4.2.2.3 Conclusion et perspectives

La planification mise en œuvre dès le 2^e semestre 2025 avec l'année suivante pour perspective a permis le maintien d'un équilibre entre la demande et l'offre ainsi qu'une gestion flexible des ressources humaines pour un bon fonctionnement des structures d'accueil.

L'absorption progressive de la liste d'attente, combinée à la prise en compte des besoins des familles, a contribué à garantir une qualité d'accueil constante tout en préservant une capacité d'adaptation en cours d'année. Cette démarche s'inscrit dans une perspective à moyen terme visant la pérennisation des ressources et une gestion efficiente des flux d'enfants accueillis.

4.2.3 Places d'accueil et statistiques de facturation

4.2.3.1 Places d'accueil

Le nombre total de places d'accueil dans les structures communales se monte à 298 en fin d'année 2025 et est resté stable depuis août 2024, sachant que la liste d'attente au préscolaire n'est pas vide et qu'il n'est à ce jour pas possible de satisfaire toutes les demandes.

Pour rappel, les objectifs visés par la loi cantonale sur l'accueil des enfants (LAE) sont un taux de couverture de 35% tant pour l'accueil préscolaire que pour l'accueil parascolaire. À fin 2025, les places d'accueil à disposition de la population de Val-de-Travers, y compris celles offertes par les parents d'accueil de jour (PAJ), correspondent environ à 28% (dont 6% par les PAJ) au préscolaire et à environ 27% (dont 2% par les PAJ) au parascolaire.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2025	2026	2027	Commentaires
Ed. Dubied 2 - pré	33	33	33	33	33					Déménagement dans nouvelle structure (01.08.2025)
Ed. Dubied 2 - para	33	33	33	33	33	58	58	58	58	Edouard Dubied reconverti en para uniquement
Terrain Sport - pré						48	45	60	90	Base au 25.08.2025, extension éventuelle en 2027
espaceVAL - para	25	25	25	25	25					Déménagement de la structure para à espaceVAL à Edouard Dubied
Noiraigue - para	15	15	15	15	22	22	22	22	22	
Buttes - para		15	15	25	25	25	25	25	25	
Temple 7 - pré	24	24	24	24	0					Site fermé le 31.08.2024
Temple 9 - para	17	17	17	17	24	24	24	24	24	Salle de classe Para1 (collège Enfantine)
Patinoire - para	24	24	24	24	0					Site fermé
EMS Les Sugits - para	25	25	25	25	0					Site fermé
Longereuse pré					42	42	45	60	60	
Longereuse para					49	49	49	49	49	
Boveresse - pré	24	24	24	24	15					Site fermé
Môtiers 3e - para	8	8	8	13	13	13	13	13	13	
Môtiers 1er - para	17	17	17	17	17	17	17	17	17	
Môtiers Hangar P.								0	0	Déménagement au hangar des pompes - plan caduc
AEF - VDT - pré	81	81	81	81	90	90	90	120	150	Places communales préscolaires
AEF - VDT - para	164	179	179	194	208	208	208	208	208	Places communales parascolaires
AEF - VDT - Total	245	260	260	275	298	298	298	328	358	Total des places communales

A terme, les projets de construction acceptés par le Conseil général en septembre 2021¹ permettront l'extension de l'offre jusqu'à un maximum de 328 places d'accueil communales², ce qui portera théoriquement les taux de couverture à 35% au préscolaire et à 27% au parascolaire (y compris les parents d'accueil de jour).

4.2.3.2 Facturation

La facturation des périodes d'accueil est basée sur le prix de l'accueil extrafamilial déterminé dans la législation cantonale. Pour l'accueil préscolaire, le prix de référence de facturation est depuis le 1^{er} août 2025 de Fr. 92.16³ la journée complète (part parents et part communale cumulées), puis décliné selon la fréquentation de l'enfant.

¹ www.val-de-travers.ch/sites/default/files/2021-09/210927-cg06-rcg-projets-infrastructures-scolaires-extrascolaire.pdf

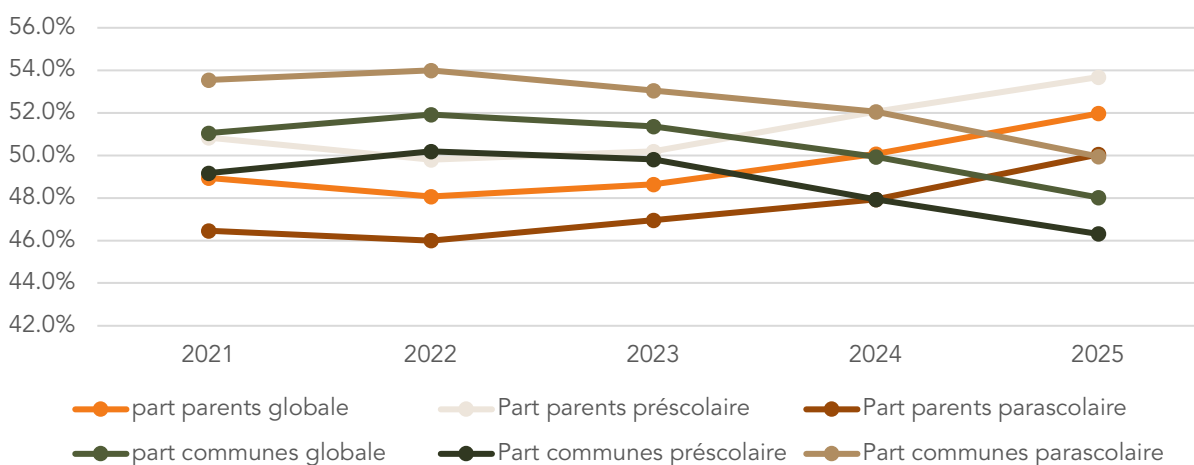
² Les 358 places au maximum mentionnées dans le tableau ci-dessus ne seront atteignables que si une extension du bâtiment préscolaire de Couvet est réalisée à long terme.

³ Il était de Fr. 85.- avant la révision de la législation cantonale entrée en vigueur en août 2025.

Pour l'accueil parascolaire, le prix de référence de facturation est depuis le 1^{er} août 2025 de Fr. 65.36⁴ la journée complète pour les enfants du cycle 1 et de Fr. 62.32⁵ pour ceux du cycle 2 (part parent et part communale cumulées), selon la fréquentation de l'enfant.

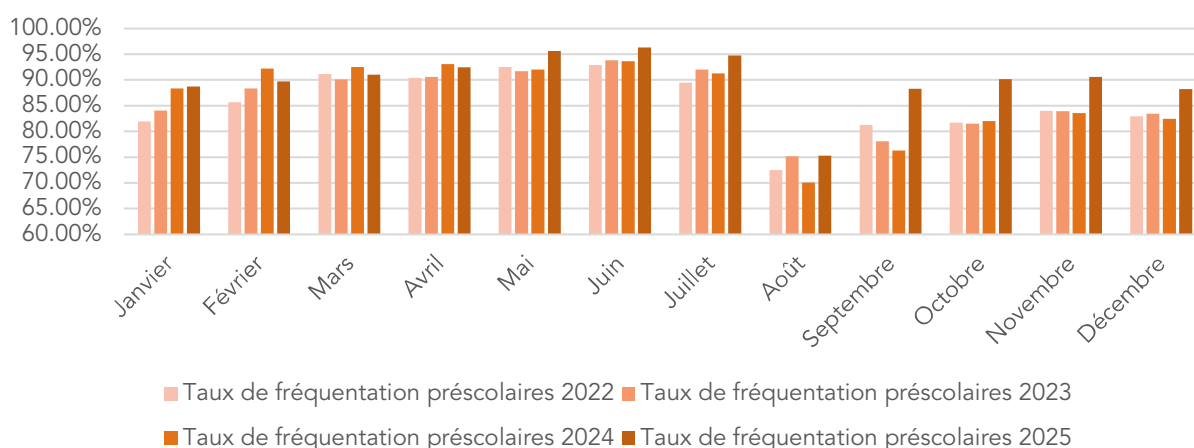
Pour l'exercice 2025, la part des parents, basée sur leur capacité contributive, s'élève à 52% du prix de base, légèrement à la hausse en comparaison avec l'année 2024 (+ Fr. 93'000.-) qui se situait alors à 50%. La part de la Commune aux coûts d'accueil est donc de 48% (50% en 2024). On constate une légèrement diminution de la part communale grâce à la surveillance accrue de la capacité contributive faite en collaboration entre le service des finances et le SAE ainsi que grâce à l'application des nouveaux tarifs introduits par la révision de la loi cantonale. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des parts parents et Commune entre 2021 et 2025, tant pour le pré- que pour le parascolaire.

Evolution des parts parents et Commune



4.2.3.3 Evolution du taux de fréquentation pré- et parascolaire

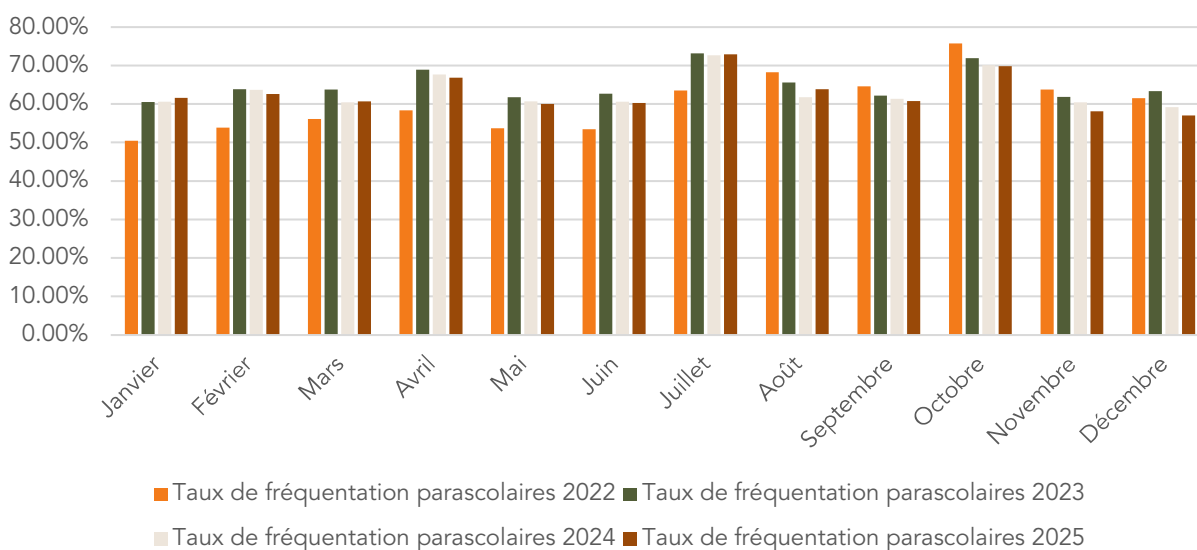
Evolution taux de fréquentation structures préscolaires



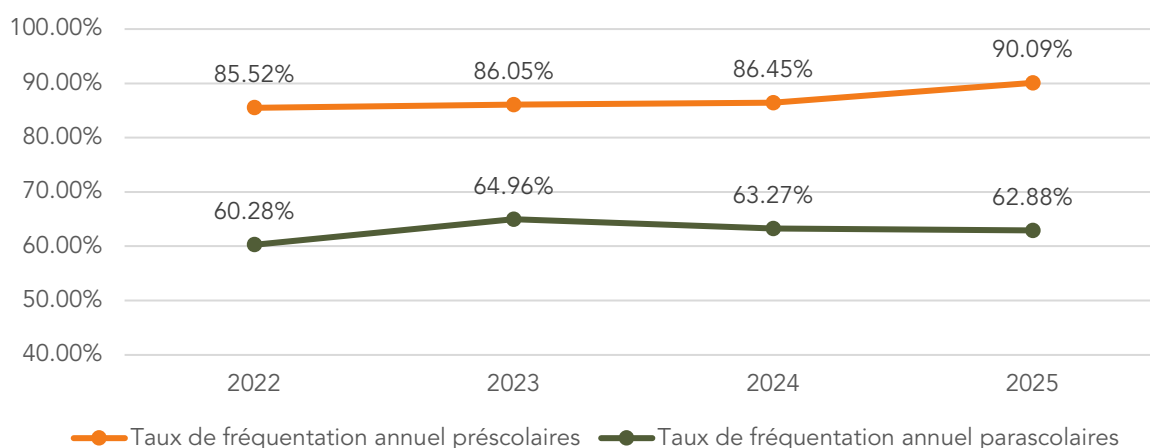
⁴ Il était de Fr. 60.- avant la révision de la législation cantonale entrée en vigueur en août 2025.

⁵ Il était de Fr. 50.- avant la révision de la législation cantonale entrée en vigueur en août 2025.

Evolution taux de fréquentation structures parascolaires



Moyenne annuelle du taux de fréquentation



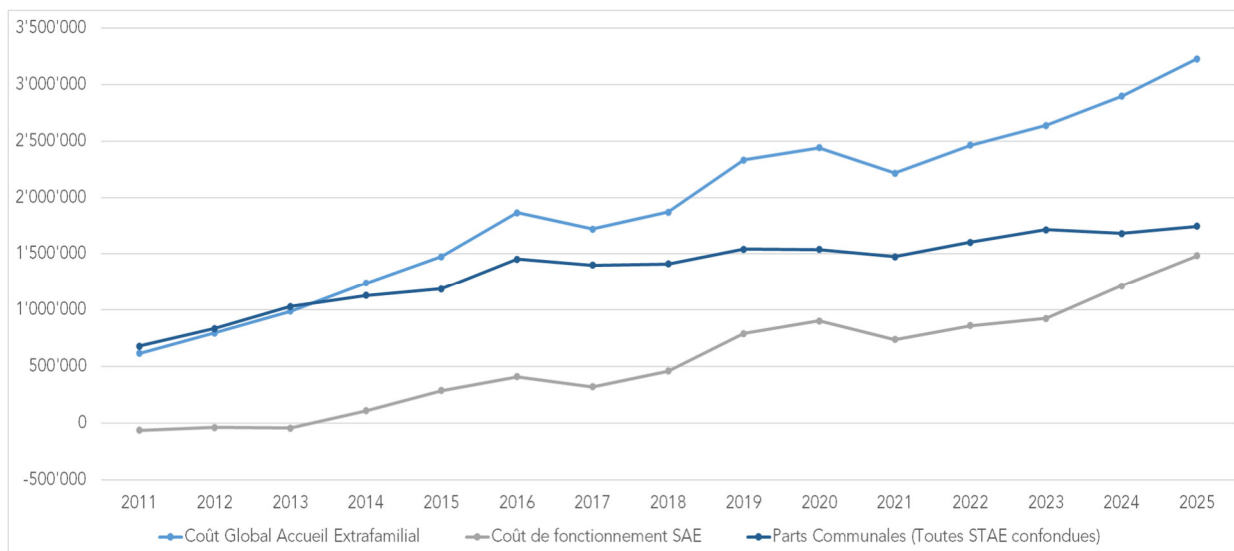
4.2.3.4 Évolution du coût de l'accueil extrafamilial

Les graphiques ci-dessous présentent l'évolution des coûts du service de l'accueil et des coûts en général de l'accueil extrafamilial dans notre commune, en lien avec l'évolution du nombre de places d'accueil.

Le coût global de l'accueil extrafamilial comporte deux composantes. D'abord, le coût à la charge de la Commune pour chaque journée d'accueil utilisée par ses concitoyens : il s'agit des parts communales. Cette partie du coût serait similaire si notre Commune ne proposait pas de places d'accueil publiques, mais que celles-ci étaient toutes exploitées par une ou plusieurs structures privées voire par des parents de jour. Notre Commune s'est mise à développer ses structures publiques depuis 2012 et il n'y a, à ce jour, aucune structure privée dans notre commune, si ce n'est quelques parents de jour représentant une très faible proportion de l'offre.

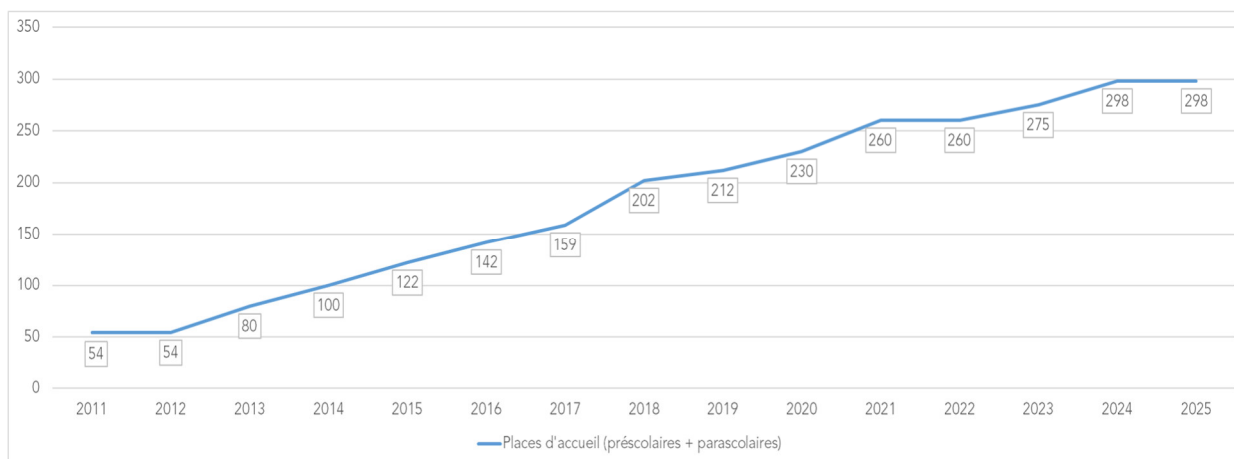
Ensuite, malgré les rentrées financières provenant des employeurs et du Canton, des représentants légaux et de la Commune (parts communales précitées), le SAE, vu comme une entité indépendante au sein de la comptabilité communale, présente annuellement un déficit opérationnel, les charges étant systématiquement plus élevées que les revenus (excédent de charges). Il s'agit de la seconde composante du coût global de l'accueil extrafamilial.

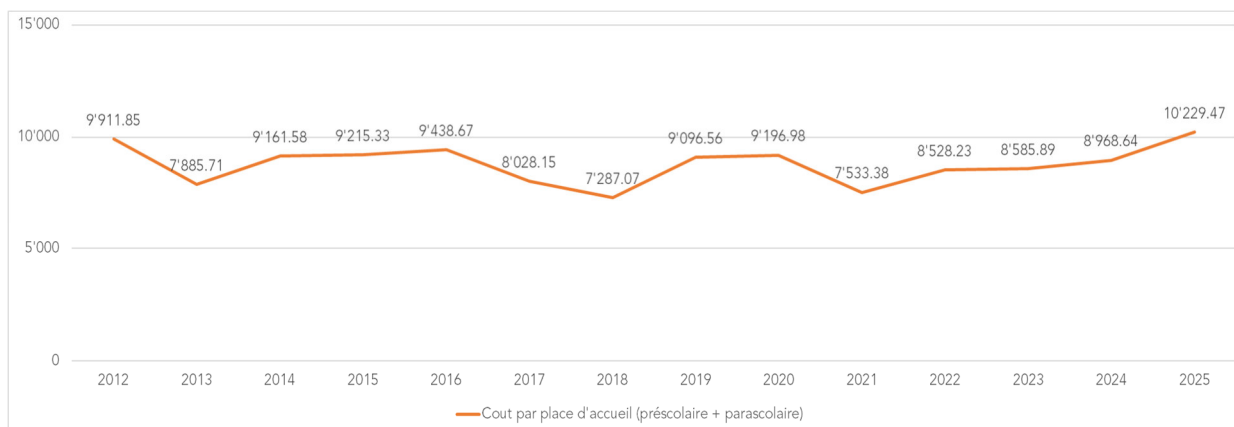
C'est donc en additionnant les parts communales au déficit opérationnel du SAE que nous pouvons quantifier l'effort global réalisé par notre Commune en matière d'accueil extrafamilial qui a fortement augmenté ces dernières années pour deux raisons principales : l'accroissement du nombre de places d'accueil (et donc du nombre d'EPT pour encadrer les enfants) et les investissements importants consentis dans de nouvelles structures :



Le déficit opérationnel du SAE (ligne grise dans le graphique ci-dessus) est en hausse d'environ Fr. 268'000.- par rapport à 2024 (amélioration du parascolaire de Fr. 152'000.- et détérioration du préscolaire de Fr. 420'000.-). Cette augmentation s'explique principalement par une augmentation du nombre d'enfants en bas âge accueillis.

Mis en parallèle à l'évolution du nombre de places d'accueil, on peut également trouver dans les graphiques ci-dessous l'évolution du prix moyen d'une place d'accueil. Malgré d'importants efforts de recherche d'efficacité permanente au sein de chaque structure, on observe une augmentation du coût d'une place d'accueil due notamment à des pertes sur créances, des coûts d'entretien d'immeubles ainsi que des charges liées à l'informatique.





Avec un nombre stable de places et une fréquentation globalement équivalente à l'année précédente, on constate une augmentation des coûts entre 2024 et 2025. A terme, ces coûts devraient baisser lorsque les diverses optimisations mises en place auront déployé tous leurs effets.

La conclusion de ce qui précède reste la même que les années précédentes, à savoir que les prix de journée déterminés dans la législation cantonale et encaissés par le SAE ne permettent pas d'en couvrir les charges.

En 2026, il sera possible de mesurer les pleins effets des nouvelles dispositions de la législation cantonale sur l'accueil extrafamilial entrée en vigueur en août 2025. Selon toute vraisemblance, la facture communale devrait diminuer et les revenus augmenter, mais les charges de personnel également. Dans tous les cas, les communes resteront le plus grand contributeur aux coûts de l'accueil extrafamilial et continueront d'assumer le déficit opérationnel de leurs structures.

4.2.4 Conférence sur le sommeil

Le SAE a organisé, le 9 avril 2025 à la salle Fleurisia, la troisième édition de sa conférence annuelle. Intitulée « Le sommeil chez l'enfant et ses enjeux », cette intervention a été animée par Mme Malika Ferrara-Currat. Ouverte à l'ensemble de la population et proposée gratuitement, la conférence a rencontré un vif intérêt, réunissant plus de 112 participants.

Cette rencontre avait pour objectif de mieux faire comprendre les mécanismes du sommeil chez l'enfant, de la naissance à l'âge de 12 ans, ainsi que d'identifier les signes de troubles éventuels et les stratégies permettant d'y répondre de manière adaptée.

La première partie de la conférence a porté sur le fonctionnement du cerveau et les différentes étapes de son développement. L'intervenante a mis en évidence l'importance de ces phases clés, ainsi que les effets bénéfiques d'un sommeil de qualité sur le développement global de l'enfant, tant sur le plan cognitif qu'émotionnel et physique.

La seconde partie s'est concentrée sur la conciliation entre le cadre familial et les structures d'accueil. Des outils concrets et des pistes pratiques ont été présentés afin d'accompagner les parents et les professionnels dans la mise en place de conditions favorables au sommeil, dans une approche respectueuse et bienveillante des besoins de l'enfant. Une attention particulière a été portée aux moyens de favoriser un sentiment de sécurité, indispensable à un développement harmonieux.

Enfin, les participants qu'il s'agisse de parents, d'enseignants ou de personnes intéressées par les questions éducatives ont eu la possibilité d'approfondir leurs connaissances en suivant une formation complémentaire. Cette dernière, moyennant une participation de Fr. 30.- par personne, a permis d'aller plus loin dans l'acquisition d'outils et de bonnes pratiques.

4.2.5 Autres activités

Le service assure beaucoup d'autres prestations qui ne peuvent pas être toutes détaillées ici, mais en voici quelques exemples :

- Relations intergénérationnelles :
 - Les enfants accueillis au préscolaire de Couvet se sont rendus à l'EMS Dubied-Piaget pour rencontrer le 3^e âge à travers des activités ludiques ;
 - Les enfants accueillis au parascolaire se sont rendus à l'EMS Valfleuri à Fleurier et ont organisé des activités à thèmes et des sorties créatives ;
- La journée découverte pour les familles qui sont régulièrement conviées pour des brunchs, apéros brico au sein des structures pour partager des activités avec les enfants et l'équipe éducative ;
- Participation à la fête des Fontaines, le 12 septembre à Môtiers et à Buttes ;
- Participation au cortège de la fête de la jeunesse de Couvet pour les enfants du préscolaire de Couvet commençant l'école au mois d'août ;
- Participation au cortège de l'Abbaye de Fleurier pour les enfants du préscolaire de Fleurier commençant l'école au mois d'août ;
- Actions de nettoyage des déchets dans la nature menées par les parascolaire de Couvet et de Môtiers ;
- Réunionification des parascolaires sur deux sites pendant les vacances scolaires.

4.3 Effectif du personnel

Le SAE est sujet à une grande activité en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, en particulier en raison des règles cantonales qui imposent de remplacer immédiatement tout type et/ou durée d'absence afin de maintenir en permanence les taux d'encadrement légaux. Dès lors, deux systèmes de remplacement sont mis en place :

- Remplaçants multisites : collaboratrices et collaborateurs en mesure de travailler sur plusieurs sites ;
- Pool de remplacement : collaboratrices et collaborateurs occasionnels pouvant intervenir rapidement sur demande.

La conjonction de ces deux systèmes de remplacement permet le bon fonctionnement des structures en tout temps dans le respect des normes légales.

4.3.1 Apprentis et personnes en formation

À la fin de l'année scolaire 2025, nous avons eu le plaisir de féliciter nos quatre apprenties assistantes socio-éducatives (ASE) de 3^e année qui ont obtenu leur certificat fédéral de capacité.

Dès le mois d'août, une nouvelle période scolaire a commencé avec de nouveaux apprentis et collaborateurs qui suivent un cursus de formation en emploi :

- 11 apprentis ASE en voie CFC duale
- 1 apprentie employée de commerce en voie CFC duale
- 1 préapprentissage ASE en attente du début de son apprentissage
- 2 stagiaires ASE en attente du début de leur apprentissage
- 1 éducatrice HES en formation « en emploi » au SAE
- 1 éducatrice sociale (EDS) en 1^{re} année de formation
- 2 éducatrice et éducateur (EDE) en parcours stage et en 1^{re} année de formation

Toutes ces personnes en formation demandent un suivi conséquent, avec notamment :

- 45 bilans de formation ASE
- 6 bilans de formation HES et EDS
- Formation interne des « formateurs d'apprentis »
- 6 entretiens de postulation ASE lors la soirée « 18-22 » de l'apprentissage
- Organisation et animation des colloques formateurs
- Mise en œuvre du projet « Apprenti.e.s Expert.s » : organisation de l'animation et de l'observation d'activités entre apprenti.e.s.

4.3.2 Formation continue des collaborateurs

- Formation des responsables de site (RS) ;
- formation en deux ateliers sur le sommeil chez les enfants de 3 mois à 12 ans ;
- formation favorisant le lien avec les parents ;
- formation visant à bien travailler en équipe (*team building*) ;
- diverses supervisions.

4.3.3 Point de situation de l'effectif

Le nombre de collaborateurs du SAE a continué d'augmenter entre le début de l'année 2025 (54.00 EPT) et la fin de l'année (54.85 EPT), principalement en lien avec l'augmentation des places d'accueil :

	01.01.2025	31.12.2025
Direction du service	4.25 EPT	4.25 EPT
Personnel administratif	2.10 EPT	2.10 EPT
Personnel d'encadrement fixe	30.95 EPT	34.30 EPT
Encadrement pour enfants EBS (subventionnés)	6.80 EPT	4.20 EPT
Remplaçants multisites	4.45 EPT	3.55 EPT
Remplaçants temporaires	1.80 EPT	1.70 EPT
Personnel d'intendance	3.65 EPT	4.75 EPT
Total	54.00	54.85
Tous types de contrats		
Autorisation CGF - Hors personnel	44.80	47.30
EBS - Hors temporaires		
Nombre d'apprenties et stagiaires (hors stages de courte durée)	14.00	15.00

4.4 Commission de la crèche et de l'accueil parascolaire (CCRAP)

En raison des difficultés rencontrées à la tête du dicastère, la commission de la crèche et de l'accueil parascolaire (CCRAP) ne s'est réunie qu'une seule fois en 2025.

La dernière composition de la CCRAP comprenait les membres suivants :

Bortolini Malo	Conseiller communal	Gfeller Suzanne	PLR
Ahmetaj Camille	Directrice du SAE	Grosrenaud Méryl	Agora
Pluquet Carole	Collaboratrice spécialisée	Porret Blaise	PLR
Buri Beeler Nathalie	PS	Schweizer Jason	UDC
Franzin Véronique	PS	Stampfli Barbara	POP

4.5 État de la situation en fin d'année

Les nouvelles structures étant désormais terminées et toutes opérationnelles, il est nécessaire de sortir des phases de projet pour entrer dans une phase d'exploitation stable et pérenne, tant sur le plan de l'utilisation optimisée des sites que du personnel qui a très largement été sollicité ces deux dernières années.

En ce qui concerne les enjeux principaux à venir, il s'agira d'une part de déterminer si le projet d'extension du nombre de places en préscolaire en 2027 est réellement nécessaire. D'autre part, il s'agira de s'assurer que le taux d'encadrement respecte bel et bien les dispositions de la loi cantonale et de faire en sorte que les parents qui travaillent disposent de places pour leurs enfants selon leurs taux d'activité.

En ce qui concerne l'encadrement administratif du SAE, il s'agira de veiller à ce qu'il soit en mesure de répondre aux besoins de l'exploitation. Pour ce qui relève du projet pédagogique, il sera sans doute nécessaire de s'assurer qu'il correspond bien à la volonté du Conseil communal. Enfin, du point de vue financier, il s'avère indispensable de limiter, voire de réduire le coût d'une place d'accueil en mettant tout en œuvre pour consolider et optimiser les places d'accueil.

5 CONCLUSIONS

Au niveau des ressources humaines, le service fonctionne à satisfaction malgré une augmentation des prestations rendues à l'ensemble des dicastères pour un nombre constant de collaboratrices en son sein. Les projets ne manqueront pas ces prochaines années pour continuer de faire avancer la gestion du personnel dans un cadre institutionnel déterminé principalement par la législation cantonale.

En ce qui concerne l'école, la Commune peut s'appuyer sur une équipe de gestion stable mais encore en apprentissage pour plusieurs de ses membres. Les missions sont réalisées avec soin dans un contexte systémique qui nécessite un équilibre entre les besoins du terrain et la maîtrise des coûts. La gestion de l'hétérogénéité reste un défi majeur pour tous les acteurs de l'école, tout comme la prise en charge des élèves en décrochement pour lesquels il manque actuellement une réponse institutionnelle.

En ce qui concerne l'accueil extrafamilial, la Commune dispose désormais de structures d'accueil modernes et adaptées à leurs missions. Bien que le nombre de places proposées ne répondent pas encore intégralement aux objectifs cantonaux, l'offre actuelle permet déjà un accueil de qualité, axé sur le développement des enfants et les besoins des parents. Une période de stabilisation doit être désormais envisagée.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LA CHEFFE DE DICASTÈRE SUPPLEANTE

LE CHEF DE DICASTÈRE SUPPLEANT

Sarah Fuchs Rota

Benoît Simon-Vermot

RAPPORT DE GESTION DTEM

Val-de-Travers, le 13 mai 2026

**Rapport de gestion du dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité
pour l'exercice 2025**



1 GENERALITES

1.1 Introduction

Le dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité (DTEM) regroupe 5 services aux activités très différentes.

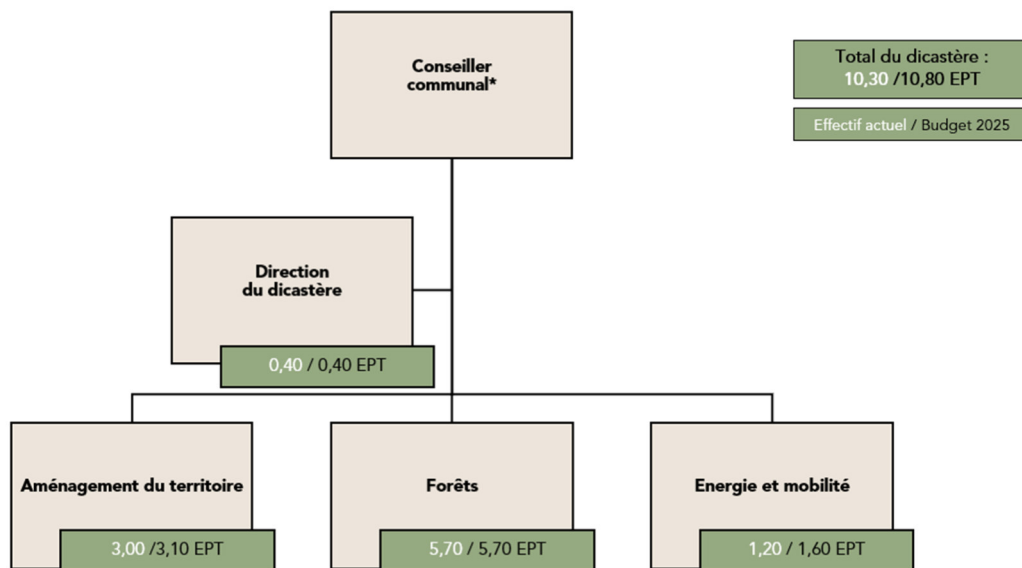
Le service de l'aménagement du territoire (AT) assure la gestion des permis de construire et des projets d'aménagement. Le service de l'énergie assure la mise en œuvre du plan communal des énergies avec entre autres la gestion des chauffages à distance de Couvet et des Bayards et la coordination des autres projets énergétiques (SEVT et projets éoliens notamment). Le pôle Mobilité assure la coordination et la promotion des différents modes de mobilité, notamment les transports publics. Le service des forêts assure la bonne gestion des forêts communales et le service de l'agriculture gère les terrains en baux agricoles.

1.2 Organigramme

En 2025, deux changements mineurs sont intervenus par rapport à fin 2024, avec la réduction de temps de travail de 10% d'une collaboratrice et le départ à la retraite d'un collaborateur qui travaillait à 10% pour le CAD et dont la mission a été reprise par un mandat externe.



Territoire, énergie, mobilité (DTEM)



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT.
Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives.

2 SERVICE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

2.1 Rôle et fonction du service

Situé au premier étage de l'Hôtel de Ville de la Grand-Rue 38 à Couvet, le service de l'aménagement du territoire a la responsabilité des domaines suivants :

- 1) Permis de construire
- 2) Plans d'aménagement, d'alignement et plans de quartier
- 3) Projets d'aménagements (en zone urbanisée ou hors zone urbanisée)
- 4) Projets environnementaux (dépollutions)
- 5) Affaires foncières
- 6) Jardins communaux
- 7) Baux fonciers non-agricoles

2.2 Effectif du personnel (évolutions principales)

Secrétaire de direction	0.10
Urbaniste – aménagiste	0.90
Responsable des permis de construire	1.00
Collaboratrices spécialisées	1.00
	2 collaboratrices
Apprentie	1 apprentie
Total équivalent plein temps (EPT)	3.00

2.3 Commissions

Le chef de dicastère préside la commission d'urbanisme, environnement et développement durable (CUEDD), qui est nommée par le Conseil communal. Tous les groupes politiques sont présent au Conseil

général sont représentés et les groupes ont eu la possibilité de proposer des suppléants afin d'assurer un traitement optimal des dossiers.

Elle s'est réunie à 9 reprises et a préavisé 57 dossiers de plans relatifs à de nouvelles constructions ou à des modifications apportées à des bâtiments classés ou situés dans des zones protégées (par exemple en zone d'ancienne localité). Elle a aussi rendu des préavis pour 3 préconsultations et 2 poses d'enseigne.

Elle a été consultée et/ou informée sur tous les sujets traités au Conseil général ainsi que sur différentes études menées au sein du service ainsi que sur la modification de l'arrêté pour la perception et la répartition des contributions et taxes d'équipement.

Le chef de dicastère est membre du comité de l'Association Régionale Val-de-Travers (ARVT). Il est aussi le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) dans le cadre de la Conférence des Directeurs Communaux de l'aménagement du territoire (CDC – AT).

2.4 Activités 2025

2.4.1 Permis de construire

Le service est un des garants du respect des lois et règlements applicables aux constructions et aménagements réalisés sur le territoire de Val-de-Travers (LConstr, RELConstr, LCAT, RELCAT, règlements de construction et d'aménagement des villages, ...).

- 157 demandes de permis de construire ont été déposées dont 59 procédures définitives, 1 procédure préalable et 97 procédures de minime importance.
- 153 permis ont été sanctionnés dont 54 de 2024 et 6 de 2023.
- 1 procédure fédérale pour Groupe E a été mise à l'enquête publique.
- 16 procédures pour constructions illicites ont été initiées.
- 10 dossiers ont fait l'objet d'oppositions.
- 5 permis de construire ont été abandonnés en cours de procédure et 1 refusé.
- 57 autorisations solaires ont été délivrées, dont 1 octroi de subventions communales.
- 50 autorisations de chauffages ont été octroyées
- 44 visites de conformité de fin de chantier ont été effectuées.

Prestations auprès de la population :

- Conseil et aide à la constitution de dossiers pour les particuliers, notamment enregistrement du dossier dans le programme de gestion des permis SATAC
- Réponses aux demandes concernant les zones de construction et leurs règlements, les terrains disponibles à la construction, les prix des terrains constructibles dans les divers villages, les recherches de propriétaires

Gestion du registre fédéral des bâtiments

- – Le service assure le suivi des déclarations de domicile passant automatiquement en résidence secondaire pour les nouveaux arrivés.

2.4.2 Affaires foncières

Le service est en charge des principales opérations foncières qui concernent des parcelles communales.

- Vente d'une partie des biens-fonds 1421 et 1454 du cadastre de Môtiers dans le cadre des travaux de revitalisation de l'Areuse à Môtiers
- Constitution d'une servitude d'usage sur le bien-fonds 3781 du cadastre de Couvet
- Acquisition de l'ancien hangar des pompes à Fleurier, biens-fonds 3626
- Acquisition du bien-fonds 789 du cadastre de Couvet
- Constitution d'une servitude de limite fictive de gabarit sur le bien-fonds 2892 du cadastre de Travers
- Vente du bien-fonds 4290 de Couvet
- Constitution d'une servitude foncière à charge du bien-fonds 2273 du cadastre de Travers

- Vente du bien-fonds 4291 de Couvet
- Vente du bien-fonds 4289 de Couvet
- Transactions immobilières permettant la rénovation de la fromagerie des Jordans
- Poursuite de l'élaboration des actes de servitudes concernant les conduites souterraines pour le passage du chauffage à distance de Couvet

2.4.3 Jardins communaux

Le service gère 42 jardins communaux loués à des particuliers (36 jardins à Fleurier Piassetta et 6 à Couvet).

2.4.4 Révision du Plan d'aménagement local (PAL)

Ce projet résulte des rapports et crédits d'investissement acceptés par le Conseil général en date du 21 juin 2010 (170'000 francs), du 30 septembre 2019 (122'000 francs), du 26 septembre 2022 (363'000 francs) et du 19 mai 2025 (239'000 francs).

Les enjeux et le travail déjà réalisé les années précédentes sont décrits dans le précédent rapport de gestion. Depuis le début de l'année 2025, les corrections demandées par les services cantonaux ont été faites et une troisième version a été envoyée le 9 décembre 2025.

Ce nouvel envoi inclut des compléments importants exigés par le SFFN, notamment la mise à jour de l'inventaire nature et la mise sous protection des Objets naturels Particuliers à Protéger (OPP) d'importance locale, conformément à la note technique du DDTE du 27 mars 2025.

Sur le plan financier, ces travaux de mise à jour ont bénéficié d'une subvention de 40 % de la part du SFFN, soit un montant de **101 844,40 francs** perçu le 31 décembre 2025.

De plus, l'Association Région Val-de-Travers (ARVT) a soutenu l'élaboration de l'addenda au Plan directeur régional pour les zones d'activités économique à hauteur de **20 000 francs**.

La date d'avril 2026 a été annoncée par les services cantonaux pour l'obtention du troisième préavis de synthèse qui définira les compléments à apporter au dossier.

2.4.5 Révision générale des plans d'alignement

Dans la continuité du travail effectué pour la révision du PAL, la Commune doit également procéder à la mise à jour des plans d'alignement routiers des neuf localités.

À cet effet, un cahier des charges détaillé a été élaboré en novembre 2025. Ce document constitue la base de l'appel d'offres qui sera lancé en janvier 2026 afin d'inviter les soumissionnaires à déposer leurs offres pour la réalisation de cette étude d'envergure.

2.4.6 Projet de protection contre les crues et revitalisation à Môtiers

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de 1'660'000 francs accepté par le CG le 14 novembre 2016. Il est notamment réalisé en synergie avec le projet cantonal de revitalisation entre l'Areuse et le Bied.

Après deux ans de travaux, des finitions ont encore été réalisées en 2025 pour que les objectifs de protection contre les crues soit complètement atteint. Le bilan financier a ainsi été bouclé avec des dépenses totales d'un montant de 1'947'026 francs, nécessitant donc un crédit complémentaire de régularisation de 288'000 francs, approuvé par le Conseil général le 17 novembre 2025.

Les objectifs initiaux du projet ont été atteints. Les aménagements de revitalisation ont déjà montré leurs avantages écologiques notamment par la diversité des oiseaux qui ont pu être à nouveau observés depuis lors. De plus, la zone d'activités économiques est maintenant considérée comme protégée contre les crues et deux entreprises du secteur ont déjà présenté des projets d'extension.

2.4.7 Projet de protection contre les chutes de pierres à Noiraigue

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de 7'000'000 francs accepté par le CG le 17 mai 2021. Il est notamment réalisé en synergie avec le projet cantonal de percement de la galerie de sécurité du tunnel de La Clusette.

Après plus de trois ans de travaux, le bilan financier a été bouclé avec des dépenses totales d'un montant de 7'254'715 francs, qui nécessite donc un crédit complémentaire de régularisation de 255'000 francs, approuvé par le CG du 17 novembre 2025. Le projet était par ailleurs éligible à d'importantes subventions cantonales et fédérales et la bonne réalisation des travaux a aussi conduit à une hausse de ces subventions, permettant au final d'avoir un solde à charge de la commune plus faible que prévu.

Suite aux travaux, les services cantonaux ont validé la modification de la carte des dangers, ce qui permet de délivrer à nouveau des permis de construire dans les zones qui étaient à risque.

2.4.8 Projet de réfection de la traversée de Couvet (secteurs de la Grand Rue et de la rue Saint-Gervais).

Ce projet résulte du rapport et du crédit d'investissement de 5'968'000 francs accepté par le CG le 18 novembre 2024. Il est réalisé en synergie avec le Service cantonal des ponts et chaussées (SPCH) qui est en charge de la réfection de la partie roulante dont la réfection a été planifiée dans le cadre du crédit d'engagement quadriennal pour l'entretien des routes cantonales, du 10 janvier 2022.

Les investissements prévus par le Canton pour la rénovation de la chaussée sont une opportunité de mettre à niveau de façon optimisée l'infrastructure souterraine et les aménagements urbains de la traversée de Couvet.

Un appel d'offre a été lancé au tout début de l'année 2025 et les travaux ont été adjugés à l'entreprise F. Bernasconi SA le 11 avril 2025 pour un montant de 5'383'136.35 francs.

Les travaux ont commencé le 5 mai 2025 et se poursuivront jusqu'en 2027.

2.4.9 Projet de réfection de la traversée de Môtiers

La traversée de Môtiers fait partie des routes identifiées par le SPCH pour sa réfection dans le cadre du crédit d'engagement quadriennal pour l'entretien des routes cantonales, du 10 janvier 2022.

De concert avec le SPCH, la Commune a mandaté en date du 7 mars 2023 le bureau d'étude RWB pour la réalisation d'une pré-étude et d'un chiffrage. Les coûts de cette pré-étude s'élèvent à 52'995 francs, dont 50% pris en charge par le SPCH.

Au terme de plusieurs séances de coordination en 2024 et 2025, le bureau RWB a rendu, le 3 décembre 2025, un avant-projet accompagné d'un estimatif financier détaillé. Ces éléments constituent la base technique nécessaire pour permettre à la Commune de solliciter ultérieurement un crédit d'investissement de réalisation auprès du Conseil général.

2.4.10 Projet de réfection de la traversée de Fleurier

La traversée de Fleurier fait partie des routes identifiées par le SPCH pour sa réfection dans le cadre du crédit d'engagement quadriennal pour l'entretien des routes cantonales, du 10 janvier 2022.

De concert avec le SPCH, la Commune a mandaté en date du 16 janvier 2025 le bureau d'étude GVH pour la réalisation d'une pré-étude et d'un chiffrage. Les coûts de cette pré-étude s'élèvent à 54'686 francs, dont 50% pris en charge par le SPCH.

La commune a souhaité agrandir le périmètre initial en intégrant dans les réflexions l'avenue de la Gare et la rue de la Mégisserie.

Les premières esquisses de l'avant-projet sont attendues pour début 2026.

2.4.11 Projet de redynamisation du site Dubied

Ce projet résulte du rapport et du crédit de 3'757'000.- francs accepté par le CG le 17 novembre 2025, afin de développer l'attractivité du site Dubied.

Les principaux travaux prévus comprennent la démolition de la marquise, la réfection de la route, la démolition du couvert au nord afin de créer des places de stationnement, l'achat et le réaménagement d'une partie du bien-fonds 3703 avec la démolition de la partie nord du bâtiment pour créer des places de stationnement.

Les études sont en cours pour la mise à jour des devis existant. Les discussions se poursuivent avec tous les propriétaires impliqués.

En parallèle, les études se poursuivent pour évaluer les différentes possibilités d'intégration d'une future chaudière du chauffage à distance au sein du bâtiment susmentionné.

2.4.12 Etangs de l'Îleta et du Petit Fer à Cheval à Môtiers

La création de ces biotopes humides est le fruit d'une belle collaboration entre la Commune, le Canton, Pro Natura et un agriculteur. Ils visent à renforcer le réseau des plans d'eau le long de la vallée, favorables à une diversité de faune et de flore. Ces projets ont été cofinancés par les collectivités, l'association et un privé, pour un montant total de 84'000 frs dont 19'400 frs à charge de la Commune.

2.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le service gère toujours de nombreux projets en parallèle et cela va continuer dans les années à venir pour la révision du PAL et pour accompagner les projets de réfection de traversées routières de Môtiers et Fleurier prévues par le canton.

La révision des PAL génère toujours des délais supplémentaires du côté des services cantonaux, ce qui retarde parfois le retour de certains préavis pour des permis de construire. Le service est très attentif à ces situations et fait le maximum pour obtenir ces préavis dans les meilleurs délais.

3 SERVICE DE L'ENERGIE

3.1 Rôle et fonction du service

La mission principale du service est de mettre en œuvre le plan communal des énergies validé par le Conseil communal et transmis au Conseil général en date du 9 décembre 2024.

Ce plan avait mis en évidence les gros postes d'émissions de gaz à effet de serre et le service met en œuvre les mesures prioritaires, notamment le développement des réseaux de chauffage à distance (CAD)

Le service pilote aussi les actions liées aux objectifs de réduction de la consommation électrique communale pour laquelle des obligations de réduction sont définies dans la loi cantonale et il vient aussi en appui du service de bâtiments pour toutes les questions énergétiques (isolation, production de chaleur).

Dans ce domaine, le chef de dicastère suit les projets de la SEVT ainsi que ceux dans le domaine de l'énergie éolienne.

3.2 Effectif du personnel (évolutions principales)

Collaboratrice spécialisée	0.20
Resp. installations technique CAD	0.30
Délégué à l'énergie	0.70
Total équivalent plein temps (EPT)	1.20

3.3 Commissions

Les sujets liés à l'énergie au niveau communal sont traités par la commission d'urbanisme, énergie et développement durable (CUEDD).

3.4 Activités 2025

3.4.1 Chauffage à distance de Couvet

Ce projet résulte notamment du rapport et crédit d'investissement accepté par le CG en date du 19 juin 2020 pour un montant de 13'950'000 francs.

Le développement du réseau se poursuit avec 7 nouveaux preneurs de chaleurs en 2025, principalement sur les rues Fontenelle et Flamme. Au total, près de 1'400'000 francs ont été investis en 2025.

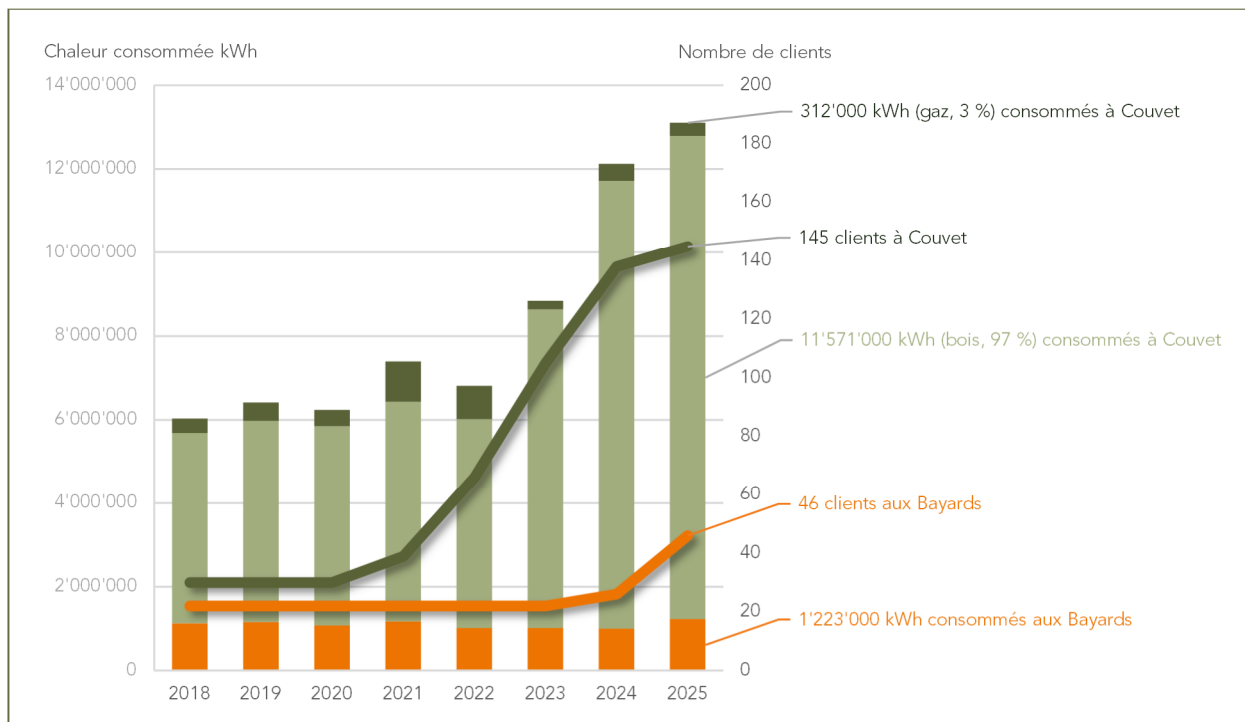
Pour 2026, nous prévoyons des raccordements supplémentaires sur la rue de la Flamme en coordination avec les travaux du plan général d'approvisionnement en eau (PGA) et du plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Nous planifions également le raccordement de quelques bâtiments sur la Rue St-Gervais, si le projet d'extension se poursuit en fonction du projet Dubied

3.4.2 Chauffage à distance des Bayards

Le chauffage à distance des Bayards a été créé en 1995 et était géré, jusqu'à la fin de l'année 2024, par la société anonyme C.C.B.B. Chauffage au bois Les Bayards S.A (80% commune - 20% pour la scierie Roland Keller). Un projet de rénovation et d'extension a été validé par le Conseil général en 2022. Avec un crédit de 1'050'000 francs pour la rénovation et un autre de 5'550'000 francs pour l'extension du réseau.

Le développement du réseau se poursuit avec 20 nouveaux preneurs de chaleurs en 2025 sur les secteurs des Petits Bayards, Quartier du Milieu, Quartier du Vent et Rue de la Combe. Au total, près de 1'150'000 francs ont été investis en 2025.

Pour 2026, nous prévoyons de finaliser l'extension du réseau avec le raccordement de 4 bâtiments supplémentaires.



3.4.3 Chauffage à distance de Môtiers

Ce projet résulte du rapport et crédit d'investissement accepté par le CG en date du 21 juin 2024 pour un montant de 12'200'000 francs.

L'étude d'avant-projet a débuté en 2025 avec la finalisation de l'enquête auprès des propriétaires. En parallèle, une étude spécifique a été réalisée pour définir l'emplacement de la nouvelle chaufferie. C'est finalement l'ancien hangar des pompiers (Place des Mascarons 1) qui a été proposé par le bureau d'ingénieur et le Conseil communal a décidé de valider cet emplacement. Des tests de pompage sur le puits de Comblémine ont également débuté en fin d'année pour évaluer le potentiel de cette ressource géothermique.

Un groupe de travail avec des représentants du Conseil général, des entreprises et des associations de Môtiers a été créé pour les tenir informés des avancées et avoir un relais auprès de la population.

La réalisation du projet sera décidée en 2026, lorsque les coûts de réalisation et le nombre de clients seront connus. Le mandataire a débuté les visites des bâtiments en janvier, des contrats sont proposés et si les raccordements prévus sont suffisants pour garantir le prix de l'énergie, le projet pourra être réalisé.

3.4.4 Autorisations de pose de panneaux photovoltaïques

Le développement de la production photovoltaïque se poursuit. Une installation a été éligible à une subvention suite à des demandes d'intégration architecturale en lien avec le contexte architectural, pour un montant total de 6'314.00 francs.

Le potentiel de production installé par année est à nouveau légèrement en dessous de 1.5% du potentiel total des toits du territoire. On note un ralentissement des surfaces installées, d'une part à cause parfois du dimensionnement du réseau électrique qui limite la puissance qui peut être raccordée et surtout à

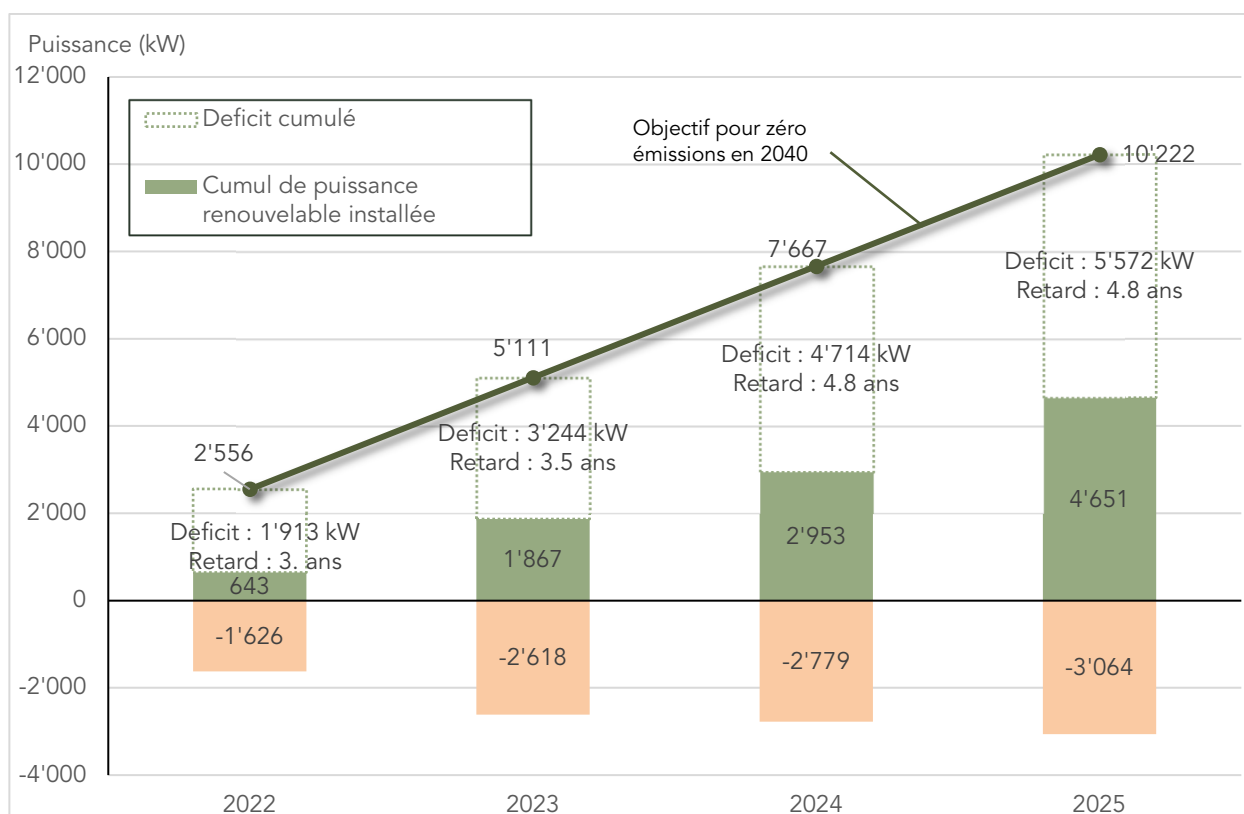
cause de la baisse du prix de rachat de l'électricité par les gestionnaires de réseaux. En effet, au pic de production photovoltaïque journalier, la capacité de production photovoltaïque à l'échelle de la Suisse dépasse maintenant à la fois la demande des clients et les capacités instantanées de stockage.

Totaux		TOTAL 2018 - ajd	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de demandes		57.0	50	47	56	65	128	106	89	57
Puissance installée (annonce)	kWc	2'254.9	770.8	674.7	1'525.2	819.7	2'248.4	2'629.5	2'442.5	2'254.9
Surface installée	m ²	9'954.2	4'395	3'618	7'901	4'091	10'789	12'257	11'099	9'954
Production annuelle théorique à ce jour	kWh / an	1'841'534	725'126	597'020	1'303'652	674'964	1'995'950	2'267'493	2'053'302	1'841'534
Potentiel solaire sur les toits dans la Commune (source : https://www.uveg-gis.admin.ch/)	kWh / an					100'350'000		127'760'000	1.6%	1.4%

3.4.5 Autorisations de changement de chauffage

Le remplacement des systèmes de production de chaleur pour les chauffages est également suivi depuis la mise en place de la nouvelle loi cantonale sur l'énergie. Ces chiffres seront vérifiés et consolidés dans les années qui viennent avec des vérifications croisées avec d'autres sources de données (subventions cantonales par exemple). En l'état il n'est pas exclu que certains remplacements de chauffages ne soient pas encore systématiquement annoncés par les installateurs.

Cependant la première tendance indique que le rythme de remplacement des chaudières à énergie fossile (gaz et mazout) est presque deux fois trop faible par rapport à l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre décrit dans le plan communal des énergies. En effet, il a été estimé qu'il restait un total de 46'000 kW de chaudières fossiles en fonction en 2022 et l'objectif est d'arriver à zéro en 2040, ce qui implique un rythme moyen de remplacement de 2'556 kW par an. En 4 ans, ce sont 5'708 kW de puissance renouvelable qui a été remplacée contre un objectif de 10'222 kW.



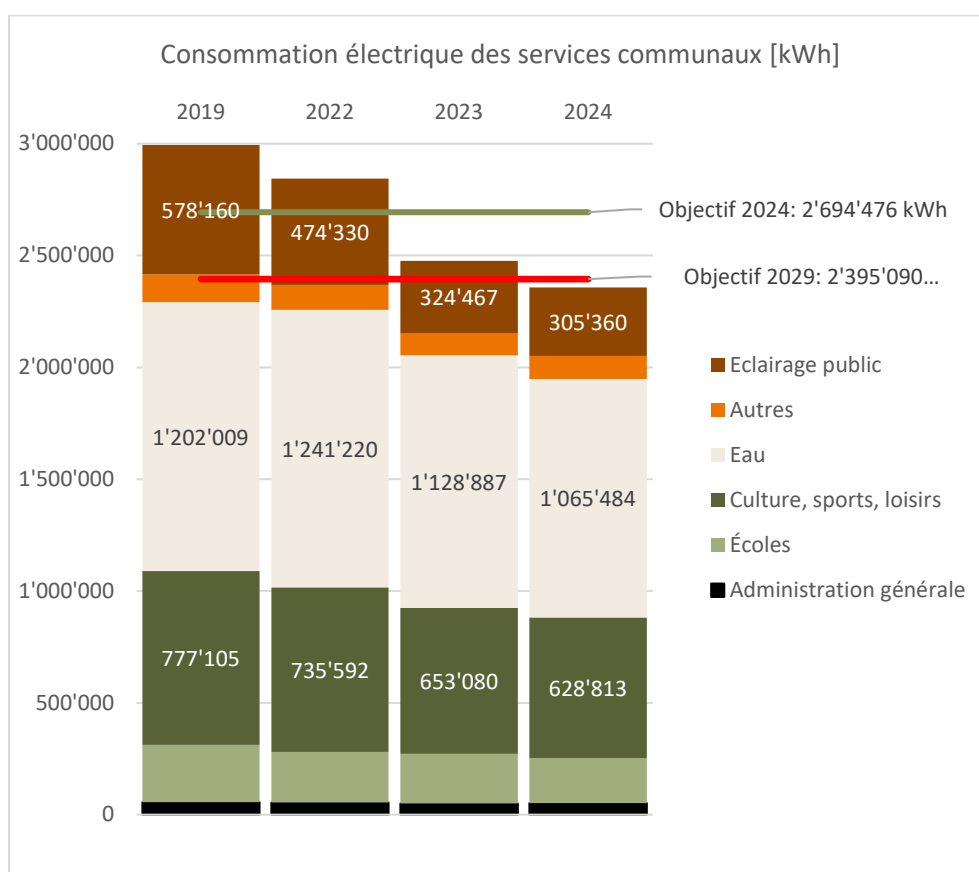
3.4.6 Réduction de la consommation d'électricité (infrastructures communales)

L'article 5 alinéa 5 de la loi cantonale sur l'énergie (LCEn) exige des communes qu'elles réduisent d'au moins 20% la consommation d'électricité globale de leurs bâtiments non-affectés à l'habitation et de leurs installations ou qu'elles couvrent ces 20% par une production d'électricité d'origine renouvelable, ceci dans les 10 ans à partir d'une année de référence déterminée entre 2015 et 2020. Le Conseil communal a validé l'année 2019 comme année de référence et l'objectif est de réduire la consommation d'environ 600'000 kWh ou de la couvrir par une production d'électricité renouvelable à fin 2029.

Le bilan à fin 2025 montre que l'objectif intermédiaire est clairement atteint, cependant des efforts seront nécessaires pour atteindre l'objectif légal à 10 ans. En effet, la principale réduction de 250 MWh est actuellement liée à l'extinction de l'éclairage public de 0h00 à 5h00 qui ne pourra pas être pérennisées en l'état. En effet, la dérogation cantonale accordée pour l'absence d'éclairage de certains passages pour piétons ne sera pas reconduite et le réseau actuel ne permet pas encore l'éclairage sélectif. Une grande partie du réseau d'éclairage public devra probablement être rallumé en attendant les modifications nécessaires.

Les mesures mises en œuvre à espaceVAL ont aussi généré d'importantes économies dans la catégorie Culture, sports, loisirs.

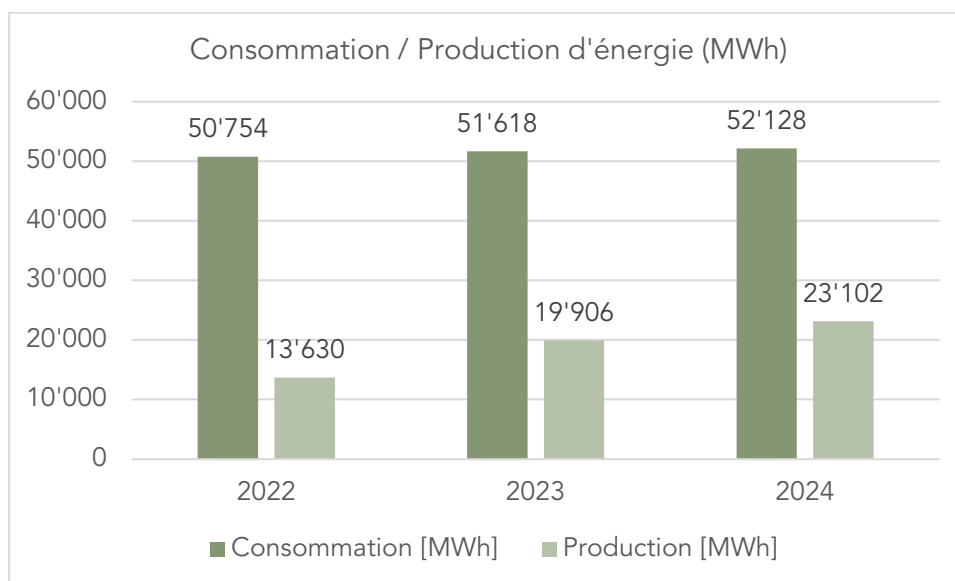
L'autre gros poste de consommation vient de la gestion de l'eau et des études sont en cours sur les stations de pompages et les stations d'épuration pour évaluer les réductions de consommation qui seraient possibles.



3.4.7 Analyse de la consommation d'électricité sur le territoire

Selon les chiffres fournis par le gestionnaire de réseau (GRD) local (Groupe E), la consommation d'électricité sur le territoire est relativement stable et avoisine les 50 GWh/an. Cette consommation d'électricité pourrait augmenter les prochaines années avec l'électrification du parc véhicule et la mise en place de pompe à chaleur pour le chauffage des logements.

La production d'électricité (environ 23 GWh) sur le territoire est majoritairement réalisée par l'hydraulique (47%) et le solaire photovoltaïque (44%). A horizon 2040, il faudrait couvrir la totalité de la consommation d'environ 52'000 MWh par une production renouvelable et locale. Cet objectif est réaliste avec les deux projets de parcs éoliens que nous avons sur notre territoire.



3.4.8 Société électrique du Val-de-Travers (SEVT)

La commune est actionnaire à 87% de la SEVT (Société électrique du Val-de-Travers, société anonyme) ; Groupe E en est actionnaire à 10% depuis 2020 et la commune de Rochefort pour 3%. Le chef de dicastère préside le conseil d'administration. La SEVT a quatre pôles d'activités : les infrastructures de réseau électrique (en partenariat avec Groupe E), les installations électriques dans les bâtiments, le magasin de détail et l'exploitation des usines électriques du Plan de l'eau et du Furcil en aval de Noiraigue, à l'arrêt depuis quelques années après respectivement 60 et 90 ans de service.

Les activités de réseaux et d'installation se portent toujours bien même si la branche dans son ensemble a noté un fort ralentissement des demandes pour des installations photovoltaïques du fait des incertitudes sur la reprise du courant produit.

Pour les usines, le permis de construire a été déposé et le dossier est maintenant dans les mains des services cantonaux pour préavis avant sanction du permis. La planification des travaux est en cours notamment avec la procédure de marchés publics pour l'adjudication du mandataire principal pour les prestations d'ingénierie et de coordination.

3.4.9 Projets éoliens

La commune accompagne le **projet éolien de la montagne de Buttes** piloté par la société Verrivent SA. Les chefs de dicastère du DI et du DTSC participent au conseil d'administration de Verrivent SA en tant qu'invités (sans droit de vote). Les procédures juridiques se poursuivent. Le Tribunal fédéral a statué contre le Tribunal cantonal qui avait refusé le permis de construire. Ce dernier maintenant rendre une décision conforme aux considérant du TF. La construction démarrera dès que le permis sera définitivement en force.

La commune suit aussi les activités de l'entreprise qui développe le **projet éolien du Mont-de-Boveresse**. Le dossier a été soumis pour pré consultation aux services cantonaux et les séances se poursuivent avec les organisations environnementales et les riverains.

3.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Les activités du service portent leurs fruits, avec un développement continu des réseaux de CAD qui permettent des remplacements de producteurs de chaleur avec des énergies renouvelables. De même les études menées sur les consommations électriques ont permis d'importantes réductions. Malgré tout, le rythme n'est encore pas suffisant. Les indicateurs mis en place montrent que le rythme de réduction des chauffages fossiles n'est pas suffisant et une évaluation doit être faite pour déterminer quelles mesures permettraient de l'accélérer.

4 SERVICE DE LA MOBILITE

4.1 Rôle et fonction du service

Le service gère les activités liées aux transports publics et aux solutions de mobilités alternatives à la voiture individuelle. Les questions de circulation et de stationnement sont principalement traitées par le service de protection de la population.

4.2 Effectif du personnel (évolutions principales)

Les activités liées à la mobilité sont réalisées presque entièrement par le chef de dicastère et la secrétaire de direction ; elles ne sont pas comptabilisées de façon distincte dans la comptabilité communale

4.3 Commissions

Le chef de dicastère est le représentant communal auprès de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) dans le cadre de la Conférence des Directeurs Communaux (CDC) pour les transports et la mobilité (CDC – TM).

Le chef de dicastère préside la commission régionale des transports pour la région de Val-de-Travers (CRT4, pour les communes de Val-de-Travers, des Verrières et de La Côte-aux-Fées) qui réunit les représentants communaux (exécutif et législatif), des représentants cantonaux (service des transports) et des représentants des entreprises de transport (TransN, Car postal).

En tant que président de la CRT, le chef de dicastère est aussi le représentant régional au Conseil des transports, qui traite les problématiques inter-régionales liées aux transports.

Le chef de dicastère est membre du comité de l'association Noctambus, qui supervise l'offre de transport nocturne à l'échelle du canton. L'association évalue notamment la possibilité que ces transports nocturnes puissent rejoindre la communauté tarifaire standard des transports publics cantonaux (Onde verte).

Le chef de dicastère et l'urbaniste-aménagiste du service participent aux séances du groupe circulation (voir à ce sujet le rapport de gestion du DAEPP).

4.4 Activités 2025

4.4.1 Cartes journalières de transport public

Cartes journalières CFF

Depuis 2024 les cartes journalières CFF doivent être directement vendues par la Commune. En 2025, c'est un montant de Fr. 36'846.- qui ont été vendus aux guichets de Fleurier (contrôle des habitants) et de Couvet (protection de la population et espaceVAL). La Commune a touché une rétribution de Fr. 2'047.20 pour cette prestation.

Cartes TransN dès automne 2025

Depuis 2025 transN a arrêté la vente de billets par les chauffeurs de bus pour améliorer la ponctualité. En complément des automates disponibles dans les gares, la Commune propose la vente de billets individuels, cartes multi courses et cartes journalières du réseau Onde Verte, ceci dans les mêmes guichets que les cartes journalières CFF.

4.4.2 Voiture partagée « Mobility »

Un véhicule partagé est basé au parking Preyrel à Couvet en partenariat avec la coopérative « Mobility ». En 2025 il a été utilisé 350 heures pour 2'905 kilomètres contre 367 heures pour 2'731 kilomètres en 2024.

4.4.3 Vélos électriques en prêt

Depuis 2024 la Commune met à disposition gratuitement deux vélos électriques, un 25 km/h et un 45 km/h qui ont été achetés avec le soutien d'un programme cantonal. Ils peuvent être empruntés sur une

semaine ou plus et le but est de permettre aux utilisateurs de pouvoir tester les trajets qu'ils peuvent efficacement réaliser au quotidien avec ce type de vélo.

En 2025, le vélo 25 km/h a été emprunté 93 jours et le vélo 45 km/h 111 jours.

4.4.4 Transports publics

L'offre de transport public est organisée et commandée par le Canton après consultation des communes. Chaque commune participe au financement de ces prestations selon une clé de répartition cantonale. La confédération participe aussi à une part importante du financement à la condition qu'un taux de couverture minimal des coûts de chaque ligne soit assuré par les contributions des usagers (billets, abonnements). A ce titre, la fréquentation de chaque ligne est déterminante pour sa pérennité et il faut donc s'assurer que les parcours et les horaires satisfont les besoins d'un maximum de personnes. Le nombre de trajets et les horaires de chaque ligne sont revues plus ou moins profondément chaque année en fonction des correspondances attendues et du taux de couverture.

Les changements d'horaire de 2025 décidés par le canton ont impliqué une réduction drastique de l'offre sur la ligne 590 (Fleurier – Pontarlier) et une dégradation des temps de correspondance à Neuchâtel.

Un groupe de travail a été formé avec la commune, transN et le service cantonal des transports (SCTR) pour définir les améliorations possibles à horizon 2028 notamment pour les bus. A noter que les lignes de bus de la commune ont un usage important pour le transport scolaire qui limite la flexibilité des horaires possibles.

4.5 Etat de la situation en fin d'année et enjeux principaux

La mobilité reste un enjeu économique et climatique prépondérant, qui doit faire l'objet d'une attention toute particulière pour répondre aux usages attendus tout en réduisant rapidement les émissions de gaz à effet de serre. Toutes les pistes doivent continuer à être encouragées pour réduire l'impact de la mobilité individuelle à énergie fossile lorsque cela est possible, par la promotion des alternatives de mobilité douces ou par l'amélioration de l'efficacité des transports publics.

5 AGRICULTURE ET DOMAINES COMMUNAUX

5.1 Rôle et fonction du service

En matière agricole, les implications de la Commune concernent les travaux d'amélioration foncière, les drainages, la gestion des terres et domaines communaux, la lutte contre les plantes invasives ainsi que l'information aux agriculteurs en général.

5.2 Effectif du personnel (évolutions principales)

Les activités en lien avec les questions agricoles sont traitées par le chef de dicastère, et les collaboratrices du service de l'aménagement du territoire (collaboratrice spécialisée pour la facturation et urbaniste – aménagiste pour le suivi des travaux de drainages notamment) qui consacrent quelques heures par mois à ces activités.

5.3 Commissions

La commission d'attribution des terres agricoles (CATA) préavise notamment les attributions des terres agricoles communales pour le Conseil communal.

Elle s'est réunie à deux reprises pour traiter le cas de la résiliation par M. Schmidlin des baux à ferme des parcelles agricoles, BF 1121, 1123, 1124, 1140, 1288 et 1351 du cadastre de Boveresse. Dans le cadre de la procédure de soumission de nombreux dossiers ont été évalués et certains exploitants ont été reçus dans le cadre de ces évaluations. Au final le Conseil communal a attribué ces parcelles à cinq exploitants.

5.4 Activités 2025

5.4.1 Situation des baux agricoles

Exploitant-e-s	Total SAU (a)	Total fermage (CHF)
Dreyer Daniel & Claude-Alain	2'156.70	9'390.00
Perret Stéphane	1'554.30	5'667.00
Menoud Xavier & Bernard & Fabrice	1'034.30	5'266.00
Montandon Pascal	1'083.70	5'018.00
Schopfer Eric	905.10	4'595.00
Keller Nicolas	2'439.60	3'928.00
Thiébaud Pascal	1'493.90	3'860.00
Stämpfli Gérard & Jean-Marie	700.40	3'385.00
Hainard Pierre-Camille	1'955.60	3'198.00
Erb Walter	1'334.20	2'541.00
Monnier Lydia Caroline	651.30	2'477.00
Jeannin Alain	1'442.80	2'323.00
Fatton Thierry	1'424.90	2'216.00
Duvanel Jämes	457.20	2'116.00
Rosselet André	641.40	2'049.00
Maire Joëlle	637.10	1'948.00
Stähli Pascal	998.20	1'607.00
Eschler David & Alex & Lukas	416.80	1'598.00
Duvanel Jämes Yann	458.80	1'591.00
Duvanel Jean-Pierre	316.30	1'581.00
Beck François & Raphaël	295.60	1'573.00
Cand Arnaud	1'083.40	1'517.00
Erb Jean-Daniel	494.70	1'466.00
Thiébaud Charles-Albert	298.80	1'383.00
Chédel Jean-Paul	849.80	1'368.00
Favre Daniel	806.10	1'298.00
Derendinger Félix	351.30	1'215.00
Thiébaud Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric	367.60	1'125.00
Jeanneret Daryl	631.30	884.00
Chédel Eve	630.00	882.00
Schlub Patrick	416.60	863.00
Roux Jean-François	194.80	749.00
Hauri Rudolf & Mathieu	171.60	699.00
Kaenel Alain	496.40	695.00
Frey Loïc	200.20	682.00
Jeannin Gérald & Guenat Marlène	438.90	615.00

RAPPORT DE GESTION

Eschler Simon	214.00	554.00
Dénervaud Gilles	98.80	525.00
Blanchet Loïc	112.10	415.00
Gerber Daniel	128.50	380.00
Pellaton Robert-André	69.00	367.00
Emery Jean-François & Jérémy	79.60	310.00
Leuba Raphaël	84.20	286.00
Pellaton Sylviane	112.80	175.00
Jeanneret Christian	33.30	154.00
Robert-Nicoud Christine	35.50	121.00
Grisel David	17.90	95.00
Bettex Michel & Marilyn	54.60	76.00
Zürcher Maude	25.00	74.00
Pellaton Jean-François	12.90	46.00
Leu Robert & Eidam Gabriel	20.70	42.00
Currit Olivier	20.20	28.00
Jeannin Maël	200.00	0.00
	31'148.80	87'016.00

5.4.2 Situation des domaines agricoles

Exploitant-e-s	Localité	Nom du domaine	SAU (a)	Fermage annuel (CHF)
Stähli Claire-Lise & Jean-Bernard	Les Bayards	La Robella	4'730.40	15'930.00
Thiébaud Georges-André & Pierre-Yves & Charles-Eric	Buttes	Longeaigue	1'132.70	2'383.00
Jeanneret Christian	Buttes	La Prise-Cosandier	1'606.10	4'372.00
Schopfer Eric	Môtiers	Riau	1'227.80	2'820.00
Oppel Stéphane & Régine	Noiraigue	Les Oeillons	605.50	10'180.00
			9'302.50	35'685.00

5.4.3 Drainages

Des mesures ont été prises sur les parcelles 1439 de Môtiers, avec un nouvel exutoire dans l'Areuse et sur la parcelle 4281 de Couvet avec un curage du ruisseau et des drains environnants.

6 SERVICE DES FORETS

6.1 Rôle et fonction du service

La forêt communale du Val-de-Travers, répartie sur neuf domaines et couvrant une superficie de 2'200 hectares, constitue un patrimoine forestier remarquable et reconnu bien au-delà des frontières régionales. Elle suscite un intérêt constant de la part d'étudiants en foresterie, de professionnels du secteur ainsi que de propriétaires forestiers issus de différents pays, attirés par son mode de gestion exemplaire et par la diversité de ses peuplements.

Le modèle de gestion forestière instauré en 1881 par l'ingénieur forestier Henri Biolley a largement démontré sa pertinence au fil du temps. Plus de 140 ans après son introduction, la forêt jardinée continue de répondre efficacement aux multiples fonctions attendues d'une forêt moderne. Elle contribue à la production durable de bois, à la protection des populations et des infrastructures, à la préservation de la biodiversité ainsi qu'à l'offre d'espaces de détente et de loisirs pour la population. Cette gestion repose sur des principes fondamentaux tels que la durabilité, la stabilité des écosystèmes forestiers, la diversité des structures et la régularité de la production ligneuse, éléments essentiels face aux incertitudes climatiques actuelles.

Le service forestier communal a pour mission d'assurer la gestion et la valorisation de cet héritage forestier. Il veille au maintien des valeurs qui ont fait la réputation de cette forêt, tout en intégrant progressivement les nouvelles exigences liées à l'évolution du climat. L'adaptation des pratiques sylvicoles, le suivi de l'état sanitaire des peuplements et l'anticipation des risques naturels constituent désormais des axes majeurs de l'action du service, afin que la forêt continue d'assumer durablement ses fonctions écologiques, économiques et sociales.

L'entretien de la forêt implique des interventions sylvicoles régulières, notamment l'abattage ciblé d'arbres, indispensable au maintien de peuplements sains et au renouvellement naturel de la forêt. Toutefois, la gestion forestière a connu d'importantes évolutions ces dernières années sous l'effet du changement climatique. L'augmentation des épisodes de sécheresse, des tempêtes fragilise les peuplements et favorise l'apparition de chablis, d'arbres secs, d'attaques de bostryches et de phénomènes de dépérissement. Ces coupes contraintes représentent aujourd'hui une part prépondérante des volumes exploités, pouvant atteindre 75 % de la possibilité annuel. Dans ce contexte, le service doit faire preuve d'une vigilance constante et adapter en permanence ses pratiques afin de renforcer la résilience de la forêt et de garantir la transmission aux générations futures d'un patrimoine forestier robuste, diversifié et capable de faire face aux défis climatiques à venir.

6.2 Organisation du service

La gestion des forêts communales est assurée par le chef de service, qui exerce également la fonction de garde forestier, ainsi que par un second garde forestier. Ensemble, ils interviennent sur l'ensemble du territoire forestier communal, avec une répartition géographique des domaines permettant une organisation efficace du travail et un suivi rigoureux des chantiers.

Les travaux forestiers sont en partie planifiés et conduits par le contremaître, chef de l'équipe forestière, qui assure l'exécution des chantiers avec son équipe. Celle-ci se compose de trois forestiers-bûcherons qualifiés et de deux apprentis, contribuant ainsi à la formation de la relève professionnelle.

Les travaux de bûcheronnage qui ne sont pas réalisés par l'équipe communale sont confiés à des entreprises privées de la région. L'ensemble des opérations de débardage est externalisé, tout comme le déchetage et le transport du bois destiné au chauffage à distance de Couvet. En moyenne, environ deux tiers des travaux est effectué en régie communale, tandis que les un tiers sont réalisés par des prestataires externes.

6.3 Effectif du personnel en fin d'année

L'année 2025 a été marquée par le départ à la retraite de Monsieur Claude-André Montandon, chef du service et garde forestier, qui a terminé sa carrière au 31 décembre 2025. Après 27 années d'engagement au sein des forêts communales, il a largement contribué à la gestion des forêts jardinées, alliant durabilité, respect des milieux et valorisation des produits. Son parcours et son expérience ont marqué le service forestier.

Un nouvel apprenti a rejoint le service au mois d'août 2025. Son intégration s'est déroulée dans de bonnes conditions et s'inscrit dans la volonté du service de contribuer à la formation de la relève professionnelle. L'encadrement des apprentis constitue en effet un élément important dans la transmission des savoir-faire et de l'expérience acquise au sein du service forestier.

A la fin de l'année, l'effectif du personnel se composait comme suit :

Chef de service, garde forestier	1.00
Garde forestier	0.80
Contremaître	0.90
Forestiers bûcherons	3.00
Apprentis	Un apprenti de 1 ^{ère} année Un apprenti de 2 ^{ème} année
Total équivalent plein temps (EPT)	5.70

6.4 Commissions

Il n'existe pas de commission forestière au niveau communal. Toutefois, conformément à la législation cantonale sur les forêts, une commission forestière est instituée à l'échelle de chaque arrondissement. Celle du Val-de-Travers est composée de neuf membres représentant les différentes autorités et acteurs concernés par la gestion forestière.

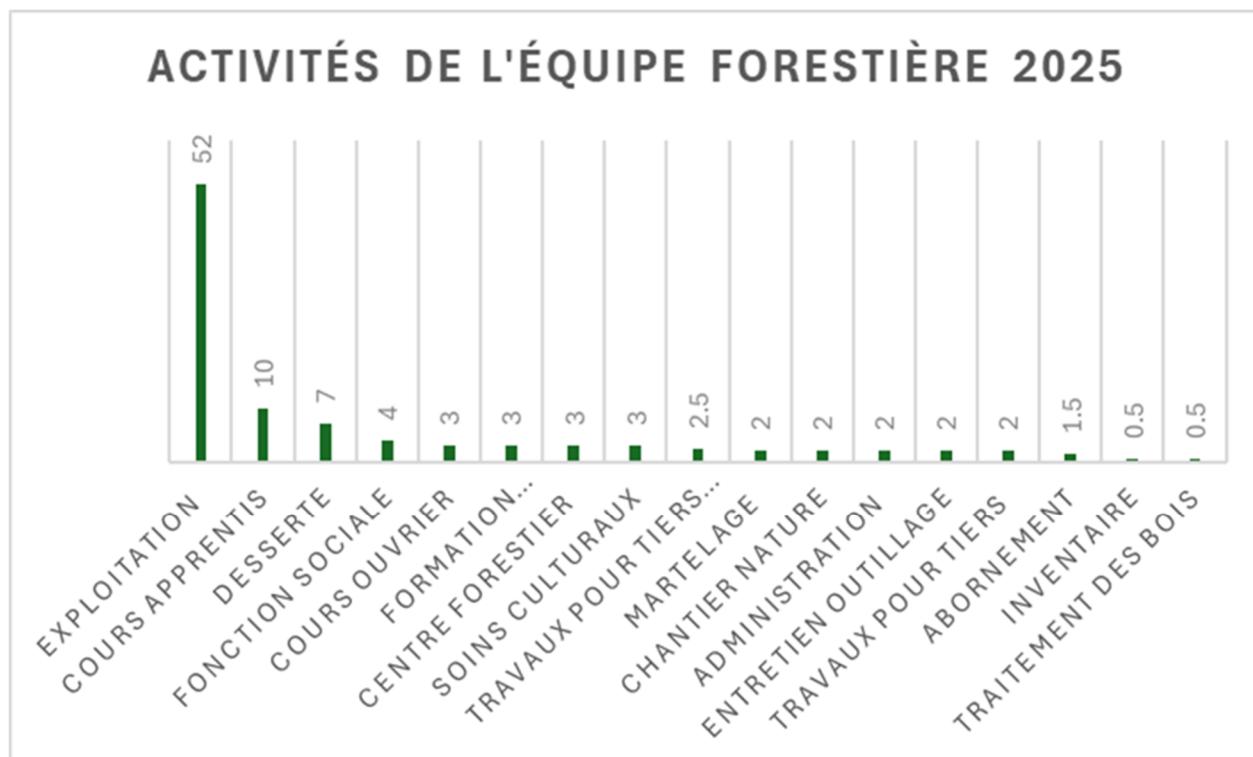
La commission réunit des représentants du Département cantonal du développement territorial et de l'environnement, avec un commissaire, de la Commune de Val-de-Travers, qui dispose de trois sièges, de la Commune de La Côte-aux-Fées et de la Commune des Verrières, chacune représentée par un membre, ainsi que des propriétaires de forêts privées, représentés par trois membres. Parmi les sièges attribués à la Commune de Val-de-Travers, l'un est occupé par le chef de dicastère, tandis que les deux autres reviennent à des représentants du Conseil général.

La commission forestière d'arrondissement assume plusieurs missions essentielles en lien avec la gouvernance et le suivi des activités forestières. Elle veille à l'application de la législation forestière et de ses dispositions d'exécution, préavise la nomination de l'ingénieur forestier d'arrondissement et assure la diffusion d'informations utiles dans les domaines relatifs à l'activité forestière et à l'utilisation du bois sous toutes ses formes.

Au cours de l'année 2025, la commission s'est réunie afin de valider le rapport annuel 2024. Elle a également examiné différents dossiers relevant de ses compétences. Une sortie forestière a par ailleurs été organisée à La Chaux-de-Fonds, permettant aux membres de la commission d'observer sur le terrain les importants dégâts causés par la tempête. Cette visite a offert l'occasion d'échanger sur les conséquences des événements climatiques extrêmes sur les forêts, les défis liés à la gestion post-tempête et les enseignements à tirer pour renforcer la résilience des peuplements face aux aléas climatiques.

6.5 Activités 2025

Le tableau présenté ci-dessous illustre, en pourcentage, la répartition des différentes activités de l'équipe forestière. Il met en évidence la diversité des tâches assumées, allant des travaux directement liés à l'exploitation et à l'entretien des forêts à des missions d'intérêt public, des prestations réalisées pour des tiers ainsi que des actions de formation.



6.5.1 Fonction de production

La possibilité annuelle des volumes exploitables sur les neuf domaines forestiers de la commune, soit un domaine par village, s'élevait en 2025 à 13'570 sylves (une sylve correspondant à un mètre cube de bois sur pied), conformément aux plans de gestion en vigueur. Ces derniers servent également de base à l'établissement des accords de prestations conclus dans le cadre de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches) entre la Commune, le Canton et la Confédération. Ces accords déterminent les subventions perçues pour la période en cours, couvrant les années 2025 à 2028.

Le volume total des exploitations réalisées durant l'exercice s'est élevé à 15'514 sylves martelées, c'est-à-dire marquées pour l'abattage, représentant ainsi 112 % de la possibilité annuelle. Ce volume comprend une part importante d'exploitations contraintes, notamment les chablis, soit les bois renversés par le vent, ainsi que les arbres affectés par des attaques d'insectes ou de champignons, souvent consécutives au stress hydrique. Ces bois représentent environ 75 % du volume total martelé.

La très grande majorité de ces volumes a été commercialisée au cours de l'année 2025. Le solde constitue un stock de réserve destiné au bois énergie, indispensable au bon fonctionnement du chauffage à distance (CAD) de Couvet.

Malgré l'importance des exploitations forcées liées aux chablis, aux attaques de bostryches et aux arbres renversés, il a été possible de contenir l'augmentation globale des volumes exploités en limitant certaines coupes dites « traditionnelles », telles que définies dans les plans de gestion.

Le bois de service, ou bois d'œuvre, destiné à la production de planches, de poutres et d'autres produits de menuiserie, alimente en partie les scieries régionales en fonction de leurs capacités et de leurs besoins. Environ 60 % de ces produits sont toutefois commercialisés auprès de scieries situées en France voisine,

la capacité de transformation des scieries régionales ne permettant pas d'absorber l'ensemble des volumes issus des forêts communales. Cet approvisionnement s'inscrit néanmoins dans une logique d'économie de proximité, les partenaires concernés se situant à une distance d'environ une demi-heure de transport routier.

Dans ce secteur, les prix de vente du bois se sont stabilisés, sous l'effet de volumes importants résultant des exploitations contraintes, une situation qui concerne l'ensemble de l'Europe. Dans ce contexte, la commercialisation de cet assortiment demeure toutefois aujourd'hui moins problématique que par le passé.

La consommation de bois énergie reste quant à elle soutenue, notamment en raison du développement continu du réseau de chauffage à distance de Couvet. Les clients privés représentent également une part de ce marché. Le service s'efforce par ailleurs de répondre aux besoins des entreprises forestières privées en bois de feuillus, bien que la réduction des coupes normales limite la disponibilité de cette catégorie de bois.

Enfin, le bois d'industrie est acheminé par wagons ferroviaires et transformé en Suisse alémanique (Lucerne). La part de cet assortiment peut beaucoup varier selon les années. Outre la fourniture de bois feuillu, l'entreprise KronoSwiss est également demandeuse de bois résineux, dont d'importants volumes ont pu être livrés en 2025. Cette collaboration contribue par ailleurs à faciliter l'écoulement des bois issus de chablis et d'attaques de bostryches, principalement dans les résineux.

Afin de permettre une exploitation régulière et conforme aux objectifs de gestion des volumes fournis par la forêt communale, divers travaux préparatoires et d'accompagnement sont nécessaires. Il s'agit en premier lieu d'assurer une délimitation claire des divisions forestières sur le terrain. À cet effet, l'abornement comprenant l'entretien du parcellaire, des limites de propriété et des divisions forestières constituant les unités de gestion est régulièrement entretenu et rafraîchi à la peinture rouge pour les parcelles appelées à être exploitées lors de l'exercice suivant. Compte tenu du mode de gestion appliqué, cette opération implique un passage sur chaque parcelle selon un cycle d'environ neuf ans.

L'exploitation forestière requiert une desserte adaptée aux objectifs poursuivis. En 2025, aucun projet d'envergure n'a été entrepris dans ce domaine. Seuls quelques chantiers ponctuels et de faible ampleur ont été réalisés afin de maintenir la fonctionnalité du réseau existant.

Enfin, à l'issue de chaque coupe, une attention particulière est portée aux soins à la jeune forêt. Ces interventions sont réalisées de manière systématique afin de préserver et de favoriser la forêt naissante, depuis la régénération naturelle jusqu'au stade du haut perchis. En 2025, ces travaux ont concerné 21 surfaces, représentant un total de 140 hectares.

6.5.2 Fonction de protection

La fonction de protection concerne les biens et les personnes que la forêt contribue à protéger, et non la protection de la forêt en tant que telle. Certaines parties de la forêt communale sont ainsi reconnues par la Confédération comme remplissant une fonction de protection pour la population et les infrastructures, en particulier face aux risques de chutes de pierres. Une part plus restreinte du territoire forestier est également identifiée comme jouant un rôle d'ancrage des sols, contribuant à la réduction des risques de glissement de terrain.

Dans les secteurs exposés aux chutes de pierres, des mesures spécifiques et contraignantes sont mises en œuvre lors des interventions forestières. L'objectif principal de ces actions est de limiter et de freiner les mouvements de matériaux, la production de bois de qualité passe au second plan. À cet effet, les souches sont maintenues à une hauteur suffisante, d'environ 80 centimètres, et une partie des bois abattus est volontairement laissée au sol parallèle à la pente afin d'augmenter l'effet de freinage. Dans ces forêts à fonction de protection, la priorité est donnée à la sécurité des personnes et des infrastructures.

6.5.3 Fonction de biodiversité

La biodiversité concerne l'ensemble des milieux naturels, dont la forêt constitue un élément essentiel. Le renforcement de la biodiversité contribue à l'amélioration des équilibres écologiques. L'objectif de cette fonction forestière, qui fait l'objet de subventionnements spécifiques, est d'accroître la diversité des espèces végétales et animales, ainsi que la richesse et la complexité de l'écosystème forestier.

Les mesures mises en œuvre en forêt se déclinent principalement en deux catégories. La première vise à augmenter la quantité de bois mort, tant sur pied qu'au sol. Lorsque les arbres présentent un état sanitaire trop dégradé pour une valorisation économique satisfaisante, ils sont conservés afin de leur permettre d'accomplir l'intégralité de leur cycle de vie, jusqu'à leur décomposition complète. Certains arbres sont par ailleurs désignés comme « arbres habitats », en raison de leur potentiel ou de leur rôle avéré pour l'accueil d'espèces animales ou végétales spécifiques. Ces arbres sont identifiés, marqués et répertoriés. En complément, certaines zones forestières sont définies comme îlots de sénescence ou réserves forestières pour une durée de cinquante ans. Aucune intervention sylvicole n'y est effectuée, ces surfaces étant entièrement laissées à l'évolution naturelle, laquelle fait l'objet d'un suivi et d'observations régulières. A ce jour, 19 divisions pour un total de 98,9 hectares sont recensées sur les domaines de Couvet, Môtiers, Fleurier, Saint-Sulpice, Noiraigue et Buttes, représentant 4,49 % de la surface forestière communale.

Le second type de mesures concerne les « chantiers nature ». À ce titre, il convient de rappeler que les gardes forestiers exercent également la fonction d'agents nature pour les milieux situés hors forêt, tels que les haies, bosquets, murs en pierres sèches, plans d'eau, ainsi que les berges de cours d'eau. Cette mission s'étend également aux arbres et aux haies en milieu urbain.

Il existe deux types pour les accords de prestations existants le premier pour la gestion forestière, des conventions spécifiques sont conclues pour le développement et l'amélioration des biotopes hors forêt dans le cadre de la RPT Nature. Pour la période 2025–2028, les communes ont été sollicitées par le Canton et la Commune de Val-de-Travers a déposé plusieurs projets. Ceux-ci portent notamment sur la création d'étangs, de plantations ainsi que l'aménagement de sentiers didactiques. Ces actions sont fréquemment accompagnées de mesures de sensibilisation destinées au public, en particulier dans le cadre de la Journée des naissances. En 2025, cette dernière a notamment donné lieu à la plantation d'une allée d'arbres à l'entrée du village de Noiraigue ainsi qu'à la création d'un verger à Môtiers. Les plants utilisés ont été soigneusement sélectionnés et proviennent de variétés anciennes, contribuant ainsi à la préservation du patrimoine arboré local.

Toujours dans le domaine de la biodiversité, il convient de rappeler l'existence des pâturages boisés communaux, et plus particulièrement celui des Bayards. Ce site fait l'objet d'un plan de gestion intégrée, dont la mise en œuvre a franchi le cap des cinq années en 2021.

Cette structure présente un intérêt marqué tant du point de vue paysager, grâce à la combinaison de l'aménagement sylvo-pastoral, que du point de vue écologique, notamment en raison de la richesse et de la diversité des espèces floristiques qu'elle abrite. Le suivi réalisé met en évidence une évolution globalement positive de ces milieux. Ce suivi est mené en étroite collaboration avec les exploitants agricoles concernés ainsi qu'avec la section nature du Service cantonal de la faune, de la forêt et de la nature (SFFN). Par ailleurs, un plan d'affectation cantonal relatif aux pâturages boisés est actuellement en cours d'élaboration au sein du SFFN, en concertation avec notre service.

6.5.4 Fonction sociale

En matière d'accueil du public en forêt, le service forestier assure l'entretien et le maintien en bon état des installations existantes. Celles-ci comprennent notamment les trois parcours Vita situés à Couvet, Buttes et aux Bayards, les deux derniers étant entretenus par des organismes externes, ainsi que les sentiers à thèmes, les sentiers pédestres, les places de pique-nique et les nombreux abris répartis sur l'ensemble du territoire communal.

Bien que la fonction première de la desserte forestière soit liée à l'exploitation et à la gestion des forêts, les pistes et chemins forestiers sont également largement utilisés par la population pour des activités sportives et de détente. Ces usages comprennent notamment la randonnée pédestre, la marche nordique, la course à pied, le VTT ou encore l'équitation. La forêt offre ainsi un espace privilégié de ressourcement et de bien-être, contribuant de manière significative à l'équilibre physique et psychique de la population et, plus largement, au bien-être de la société. Pour conclure ce tour d'horizon des quatre fonctions de la forêt, il convient de relever que la Commune a été associée à une étude mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) portant sur les services écosystémiques de la forêt, réalisée en 2022 et 2023. Si certaines fonctions forestières bénéficient aujourd'hui de subventions et si l'exploitation du bois génère des revenus, la valeur globale des prestations fournies par la forêt à la collectivité demeure largement sous-évaluée, voire méconnue, y compris par de nombreux décideurs politiques.

Cette étude avait pour objectif principal de proposer une vision plus globale et chiffrée des services écosystémiques rendus par la forêt. Selon plusieurs analyses, la vente des produits bois ne représente qu'environ 10 % de la valeur réelle de la forêt, tandis que ses fonctions de protection et de délasserement représentent, à elles seules, plusieurs millions de francs pour la Commune. Bien que cette valeur soit difficilement intégrable dans une comptabilité communale classique, il est essentiel que les autorités politiques, tout comme le grand public, aient pleinement conscience de son importance.

Par ailleurs, par ses zones de détente et de loisirs, l'espace forestier permet à de nombreuses personnes, associations et sociétés locales de développer diverses activités en milieu forestier. Le service forestier est ainsi régulièrement sollicité pour des demandes liées à l'organisation de manifestations sportives en forêt. Il veille, le cas échéant, à ce que les parcours concernés soient praticables et compatibles avec les autres usages ainsi qu'avec les objectifs de gestion forestière le jour de l'événement.

6.5.5 Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

Le Service cantonal des forêts ne disposant plus d'une équipe forestière au Val-de-Travers, notre service est régulièrement sollicité pour intervenir, contre facturation, pour le compte de l'État. Ces interventions concernent notamment des travaux réalisés dans les forêts domaniales ainsi que des chantiers d'abattage le long des berges de l'Areuse. Le service forestier communal s'engage par ailleurs de manière active dans le domaine de la formation professionnelle. Cet engagement se concrétise tant par l'accueil et l'encadrement d'apprentis que par l'implication du contremaître, qui dispense de nombreux cours aux niveaux suisse romand et cantonal. Celui-ci est également délégué à la formation des apprentis et siège au sein de la commission cantonale d'examens. Il est en outre membre de la commission cantonale pour la formation professionnelle.

Deux forestiers-bûcherons exercent également des fonctions spécifiques dans le cadre de la formation. Ils interviennent en tant qu'experts aux examens de fin d'apprentissage. L'un d'eux est par ailleurs moniteur pour les cours de génie forestier dispensés aux apprentis et récemment diplômé en tant que moniteur forêt suisse. Le second garde forestier est également expert aux examens de fin d'apprentissage, moniteur pour les soins à la jeune forêt et intervenant pour les cours de génie forestier. Il est également membre de la commission cantonale pour la formation professionnelle et membre de la commission sylvocynégétique pour l'équilibre forêt gibier.

Toujours dans le domaine de la formation, le service met les forêts jardinées communales à disposition des écoles forestières et partage activement ses compétences et son expérience en matière de sylviculture et de gestion forestière. A ce titre, des étudiants provenant de toute la Suisse, des futurs contremaîtres aux apprentis des écoles forestières, en passant par les formations de garde forestier ainsi que d'ingénieur forestier HES et EPFZ, viennent régulièrement se former dans les forêts de Couvet. Deux martélosopes y sont notamment mis à disposition, permettant aux participants de s'exercer à la pratique exigeante et centrale du martelage, activité clé du métier de sylviculteur.

6.5.6 Projets nature

En 2025, deux projets ont été réalisés, à savoir la création d'une allée d'arbres à Noiraigue et l'aménagement d'un verger à Môtiers. Le service est toutefois resté fortement mobilisé dans le suivi, l'entretien et l'évolution de projets réalisés les années précédentes, rappelant que les « projets nature » s'inscrivent dans une démarche à long terme nécessitant un accompagnement régulier au-delà de leur seule phase de réalisation. Par ailleurs, le service a assuré des travaux de fauchage dans les nouveaux aménagements de biotopes à Môtiers, tant pour le compte de la Commune que pour des surfaces appartenant à l'État.

6.5.7 Travaux de sécurisation et de revitalisation

Aucun projet d'envergure n'a été mené en 2025 dans ce domaine. Le service est néanmoins resté impliqué dans le suivi et la coordination de projets réalisés précédemment, notamment à Noiraigue et à Môtiers, en collaboration avec le DTEM. La surveillance et le suivi de ces aménagements ont été confiés au service forestier communal.

6.5.8 Gestion du chauffage à distance de Couvet

Le service est chargé d'assurer le remplissage du silo du CAD de Couvet qui a une capacité maximale théorique de 600 m³. Durant la période froide, la consommation de bois atteint environ 100 m³ de plaquettes par jour, avec des pointes pouvant atteindre 160 m³ lors de quelques journées particulièrement froides.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTÈRE

Eric Sivignon

RAPPORT DE GESTION DI

Val-de-Travers, le 13 mai 2026

Rapport de gestion du dicastère des infrastructures pour l'exercice 2025

1 GENERALITES

1.1 Introduction

Au terme de cette année écoulée, je tiens à adresser ma sincère reconnaissance à l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement constant, leur professionnalisme et leur précieuse implication. Par leur contribution quotidienne, ils participent de manière essentielle à la qualité de nos prestations et à la réalisation de nos missions.

La maîtrise des coûts devient de plus en plus tendue, notamment dans les domaines de l'énergie et des services, avec des répercussions importantes sur la facturation de nos fournisseurs. Il est dès lors d'autant plus important de suivre cette évolution de près et d'adapter nos pratiques, ainsi que nos infrastructures.

En matière de ressources humaines, le dicastère demeure stable. Les absences de longue durée ont pu être absorbées avec un impact financier limité. Des mesures de santé et sécurité au travail (MSST) ont été mises en place et continuent de se déployer. La gestion du temps de travail des employés de la voirie a été améliorée grâce au passage à la saisie directe des heures par les collaborateurs via le système Timelead, générant un gain de temps administratif précieux.

Par ailleurs, deux employés de la voirie ont débuté une formation de chauffeur afin de compléter l'effectif du Service de défense incendie et de secours (SDIS).

Voie et espaces publics

Du côté de la voirie, plusieurs mesures ont été mises en place, à titre d'essai, afin de répondre au plan climat communal, ainsi qu'au programme de législature. Nous pouvons citer notamment la taille des arbres, les plantations ainsi que l'évolution de la gestion des espaces verts.

Gestion des déchets

Comme mentionné précédemment, le contexte économique exerce également une forte pression sur la gestion des déchets. La fermeture de la verrerie de Saint-Prex en constitue malheureusement un exemple concret. Désormais, le recyclage du verre s'effectuera hors de nos frontières, en France ou en Allemagne.

Ce n'est toutefois pas le seul domaine impacté : le carton, le papier et les textiles subissent également une baisse des conditions de reprise, ce qui nous impose de trouver de nouvelles filières.



Afin d'améliorer la gestion des déchets sur certains sites très fréquentés, de nouvelles poubelles de tri ont été conçues par le service des déchets. Cette mesure a permis d'optimiser sensiblement la récolte et nous constatons une diminution des déchets sauvages, due notamment à la sous-capacité des anciennes corbeilles urbaines.

Eaux claires, eaux usées et approvisionnement

En matière de gestion des eaux claires et des eaux usées (Plan général d'évacuation des eaux – PGEE), les chantiers progressent à bon rythme. La traversée de Couvet en cours, ainsi que les projets concernant Môtiers et Fleurier, requièrent une attention particulière.

Les travaux liés au Plan général d'approvisionnement (PGA) avancent également tambour battant. L'interconnexion entre Buttes et Fleurier constitue l'un des projets majeurs. Parallèlement, plusieurs études sont menées en vue de la réfection de réservoirs.

Le renouvellement des conduites de la Grand'Rue à Couvet se déroule sans anicroche. Les traversées de Môtiers et Fleurier sont à l'étude. Il convient également de relever le renouvellement de conduites réalisé dans le cadre du chantier de la gare de Couvet, qui a nécessité une vigilance particulière, tant pour le réseau d'eau potable que pour l'évacuation des eaux claires et usées.

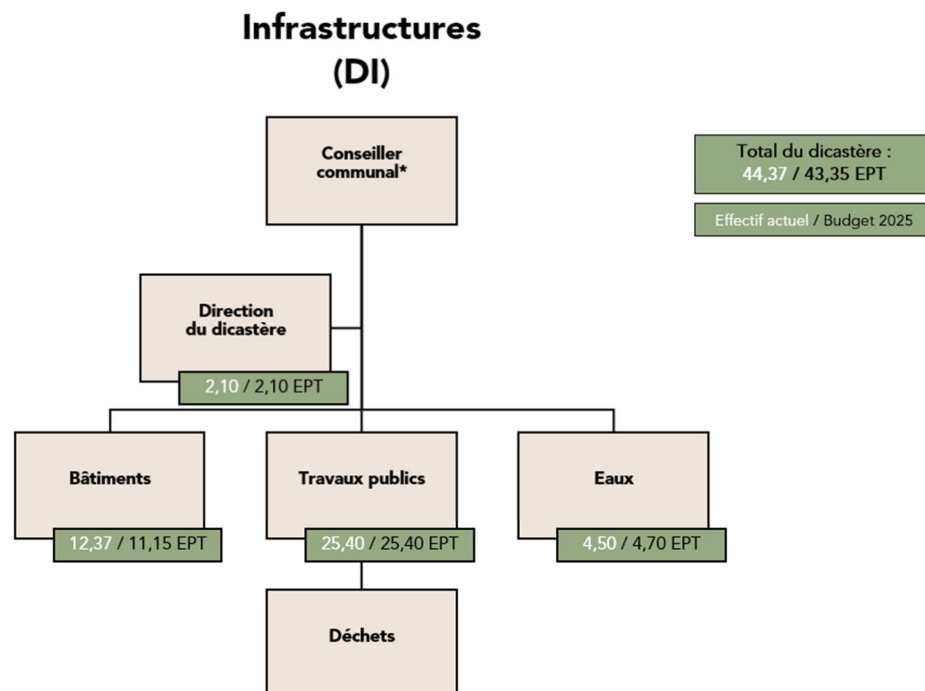
Bâtiments et infrastructures

Dans le domaine des bâtiments, les travaux de la crèche de Couvet se sont achevés, nécessitant une attention particulière dans leur phase finale. Certains projets architecturaux ont été revus à la baisse afin de limiter les charges. Initialement prévue au printemps, l'ouverture a finalement eu lieu à la rentrée d'août.

Une analyse de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été menée dans plusieurs collèges. En collaboration avec la direction de l'école et au regard des besoins identifiés, des aménagements ont été étudiés afin d'accompagner au mieux les élèves concernés. Une première adaptation a été réalisée à l'extérieur du Pavillon scolaire. D'autres travaux suivront, notamment avec l'installation de rampes d'accès et de sanitaires adaptés.

Nous avons également travaillé à la mise en place d'un crédit-cadre pour le remplacement des installations de chauffage pour quatre collèges ainsi qu'à l'étude d'un raccordement potentiel de plusieurs bâtiments communaux au futur réseau de chauffage à distance de Fleurier.

1.2 Organigramme



*Le poste de conseiller communal n'est pas compté dans le total des EPT.
Son temps de travail est réparti dans certaines entités administratives.

2 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2.1 Rôle et fonction du service

L'administration du service des travaux publics est située à Fleurier, rue des Moulins 28. Le service technique est quant à lui situé à Fleurier (rue des Moulins 18) pour une partie et à Couvet (Clos-Pury 9) pour la deuxième partie.

Le service des travaux publics est actif dans les domaines suivants :

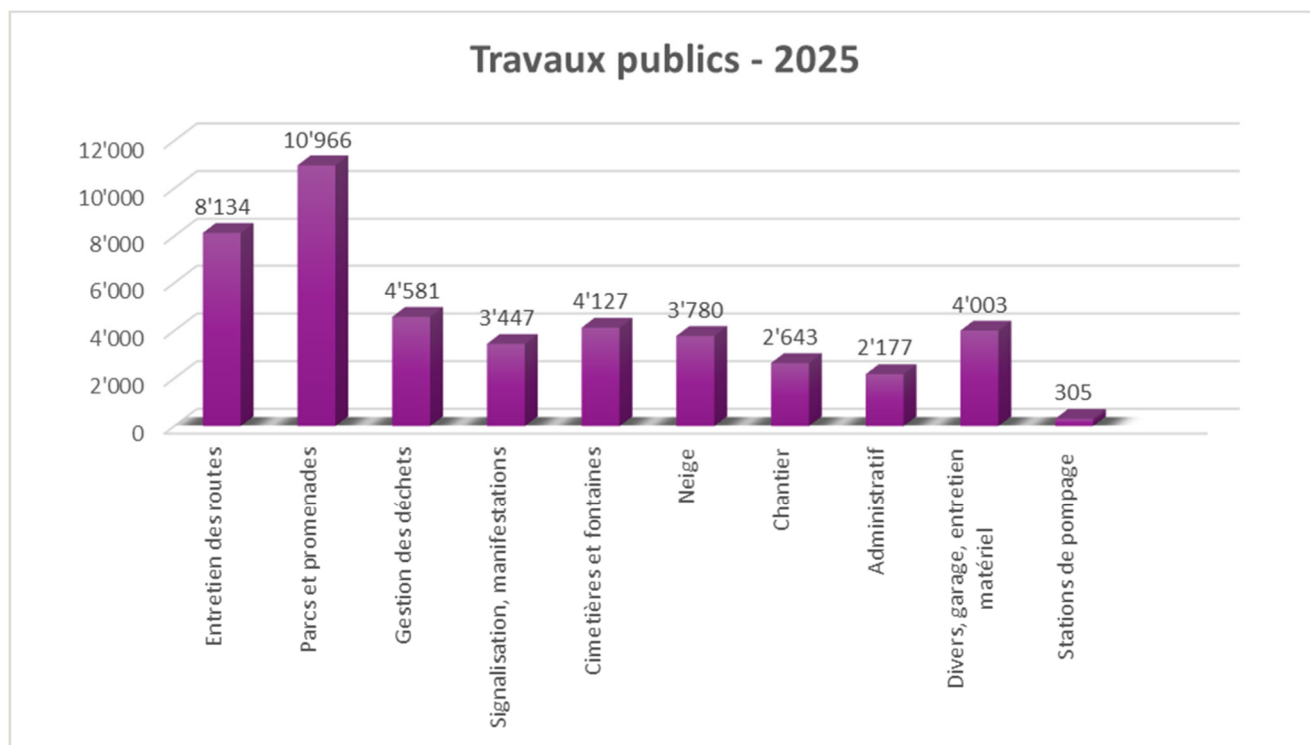
- Entretien et gestion générale de l'ensemble du réseau routier communal, soit 300 km
- Entretien du réseau des pistes cyclables
- Entretien des égouts (eaux claires et eaux usées) soit 150 km
- Entretien des stations de relevage des eaux usées
- Entretien des jardins publics, pose de jeux et bancs publics
- Entretien des parcs et promenades, taille des haies et des arbres
- Plantation des massifs et bacs
- Entretien des berges, ruisseaux et canaux de drainage
- Entretien des terrains de sport et de football
- Entretien des cimetières, Colombarium, fosses du Souvenir
- Creusage des tombes (inhumations, incinérations)
- Nettoyage des fontaines
- Ramassage des déchets des corbeilles urbaines
- Entretien des Moloks et nettoyage des Ecopoints
- Mise à disposition du personnel pour le ramassage des déchets des entreprises
- Ramassage des déchets et ordures abandonnés sur la voie publique et enquêtes
- Gestion des caninettes et WC publics

- Entretien et gestion de la signalisation verticale et horizontale
- Marquage des routes communales, ainsi que quelques marquages privés
- Gestion des manifestations (signalisation mobile, nettoyages, déchets et emplacements)
- Pose et dépose des bancs publics
- Gestion de l'éclairage public
- Gestion des sinistres
- Entretien des buttes des stands de tir
- Arrachage et fauchage des plantes invasives
- Pose et dépose des jalons
- Service de piquet hivernal et estival
- Déneigement, salage et évacuation de la neige
- Montage et démontage des sapins et illuminations de Noël
- Travaux de génie civil et maçonnerie (regards d'eaux usée et eaux claires).
- Entretien de l'ensemble des bancs publics
- Gestion des demandes de permis de fouille et des autorisations de pose de benne et échafaudage

2.2 Activités 2025

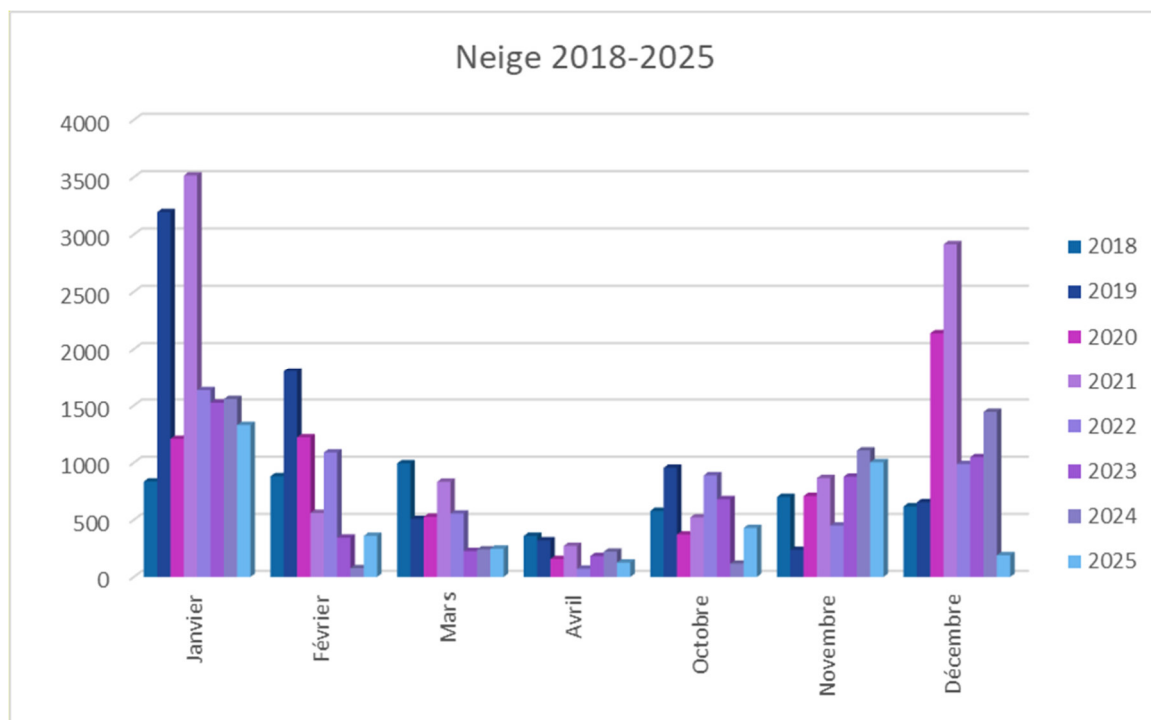
2.2.1 Activités générales

La répartition des heures effectuées en 2025 est la suivante :



Sur ces 44'163 heures, 1'434 heures ont été effectuées par les apprentis, ce qui représente 0.7 EPT. Le service a pu bénéficier durant quatre mois, du soutien d'un participant engagé dans un programme d'activation et de coaching pour trouver un emploi (PACTE).

A noter encore que la direction du DI se réunit à raison d'une fois par semaine afin d'aborder les problèmes courants du dicastère et préparer les dossiers inhérents au bon fonctionnement du service.



Le service hivernal a été considérablement réduit en raison d'un enneigement faible. Les sorties essentielles de la saison ont été effectuées durant les mois de janvier, octobre et novembre.

Soutien à la vie locale

Le service des travaux publics intervient régulièrement pour l'organisation de manifestations ou de fêtes ayant lieu sur le territoire communal. Aussi, pour 2025, les principaux engagements de la voirie pour les manifestations ont été les suivants :

- Abbaye de Fleurier 279 heures
- Carnavallon 168 heures
- Foire de printemps à Couvet 31 heures
- Foire d'automne à Couvet 36 heures
- Fête Nationale 42 heures
- Fête de la Jeunesse à Couvet 38 heures
- Swiss Canyon Trail 90 heures

Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

En raison de l'augmentation de la fréquentation des sites touristiques, le service a maintenu ses missions supplémentaires de nettoyage et d'entretien des lieux visités.

2.2.2 Projets importants réalisés ou initiés en 2025

- Suivi des travaux en garantie du chantier H10 à Travers
- Rénovation du jardin public de l'ancienne piscine à Fleurier avec la participation des apprentis agents d'exploitation
- Rénovation du jardin public du Pasquier à Fleurier avec la participation des apprentis agents d'exploitation
- Organisation de différents cours de formation du personnel (cours ARCV, OACP, plantes invasives sur le terrain, élévateur, gestion différenciée des talus)
- Etablissement de l'inventaire de l'état du réseau routier sur tablettes

- Réfection des passerelles, nettoyage des sentiers et du chemin des Gorges de la Poëta-Raisse
- Réfection de la rue de l'Arnel, de la Bergerie et du Temple à Môtiers
- Réfection de la piste cyclable à Noiraigue
- Réfection des trottoirs sur la H10 à Couvet
- Réfection de la route d'accès du temple à Buttes
- Réfection du chemin du Rhédoz à Couvet
- Création du chemin d'accès au terrain de foot des Sugits à Fleurier
- Réfection de la rue du Château à Travers
- Création de places de parc à la rue des Petits-Clos à Fleurier
- Réfection du chemin d'accès au parc Girardier à Môtiers
- Réfection des pavés au collège primaire de Fleurier avec la participation des apprentis agents d'exploitation
- Démolition de la fontaine du collège de Longereuse
- Nettoyage et entretien du biotope au Champ-du-Tronc à Couvet
- Nettoyage et réfection de la route d'accès au Chapeau de Napoléon à St-Sulpice
- Nettoyage et entretien du canal des Raies à Buttes
- Nettoyage du canal Le Bied à Boveresse
- Nettoyage et fauchages des ruisseaux à St-Sulpice et Travers
- Nettoyage et curage du canal de drainage entre Môtiers et Fleurier (Pré Monsieur et Aérodrome)
- Diverses prestations de marquage pour les privés
- Réparation de plusieurs bovi-stop
- Suivi et entretien des clapets anti-retours le long de l'Areuse à Travers (Mesure PGEE)
- Rénovation du mur au cimetière des Bayards
- Rénovation du mur rue St Gervais Couvet
- Etablissement et suivi de 60 permis de fouille
- Réparation de la passerelle de l'Ubena à St-Sulpice
- Suivi du dossier relatif au remplacement du Pont des Abattoirs à Noiraigue
- Mise en place des zones 30 à Fleurier
- Nettoyage et remise en état des routes suite aux intempéries
- Suivi des travaux de la réfection de la Grand-rue à Couvet (PGEE)
- Préparation du dossier en vue de la réfection de la rue St-Gervais à Couvet
- Participation aux différentes séances avec le canton en relation avec les projets de réfection des traversées de Môtiers et Fleurier
- Suivi du chantier du PGEE Travers M101 rive gauche et rive droite
- Suivi du chantier PGEE M1.2 La Presta à Travers
- Suivi du chantier PGEE M1 Couvet Rue de la Flamme
- Suivi du chantier PGEE M23 Couvet rue du Midi chemin des Prises

2.2.3 Commissions

La commission des travaux publics de la législature 2024-2028 a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 17 juillet 2024. Sa composition est la suivante :

Klauser Yann	Président	Bovard Jean-Noël	Membre
Cattin Jean-Pierre	Membre	Denys Monique	Membre
Dreyer Florian	Membre	Frey Loïc	Membre

La COMTP s'est réunie à deux reprises durant l'année 2025. Lors de ces séances, il a notamment été question du crédit relatif au développement de l'attractivité du site Dubied et des travaux de la Grand-rue à Couvet.

Le chef du dicastère est également membre

- Du Conseil d'administration de la SEVT
- De la commission cantonale des déchets
- De la conférence des directeurs communaux des travaux publics et des services industriels
- De la commission de pilotage du parc éolien de la Montagne-de-Buttes
- De la commission de pilotage de l'entretien de l'Areuse

2.2.4 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2025, l'effectif du personnel de voirie était le suivant :

Voyer	1	EPT
Chefs d'équipe	5	EPT
Cantonniers	19.4	EPT

2.2.5 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le service de voirie continue d'œuvrer au quotidien pour que l'espace public puisse être mis à disposition de la population dans de bonnes conditions. Il y a toutefois lieu de s'adapter aux changements climatiques et d'essayer de favoriser la biodiversité.

Ainsi, des zones herbeuses ont été sélectionnées pour créer des aires propices aux écosystèmes. Certaines plates-bandes feront aussi partie de ces essais avec quelques plantations de prairie fleuries ce qui favorise la biodiversité. Dans certains massifs, les plantes annuelles ont été remplacées par des plantes vivaces.

En parallèle le service de voirie laisse pousser les arbres qui ne bordent pas les routes comme par exemple les cours d'écoles et les parcs afin de créer des îlots de fraîcheur.

Ces actions permettront de diminuer le temps consacré à l'entretien des massifs et pelouses, ainsi qu'à la taille, ce qui permettra d'effectuer d'autres missions.

3 SERVICE DES DECHETS

3.1 Rôle et fonction du service

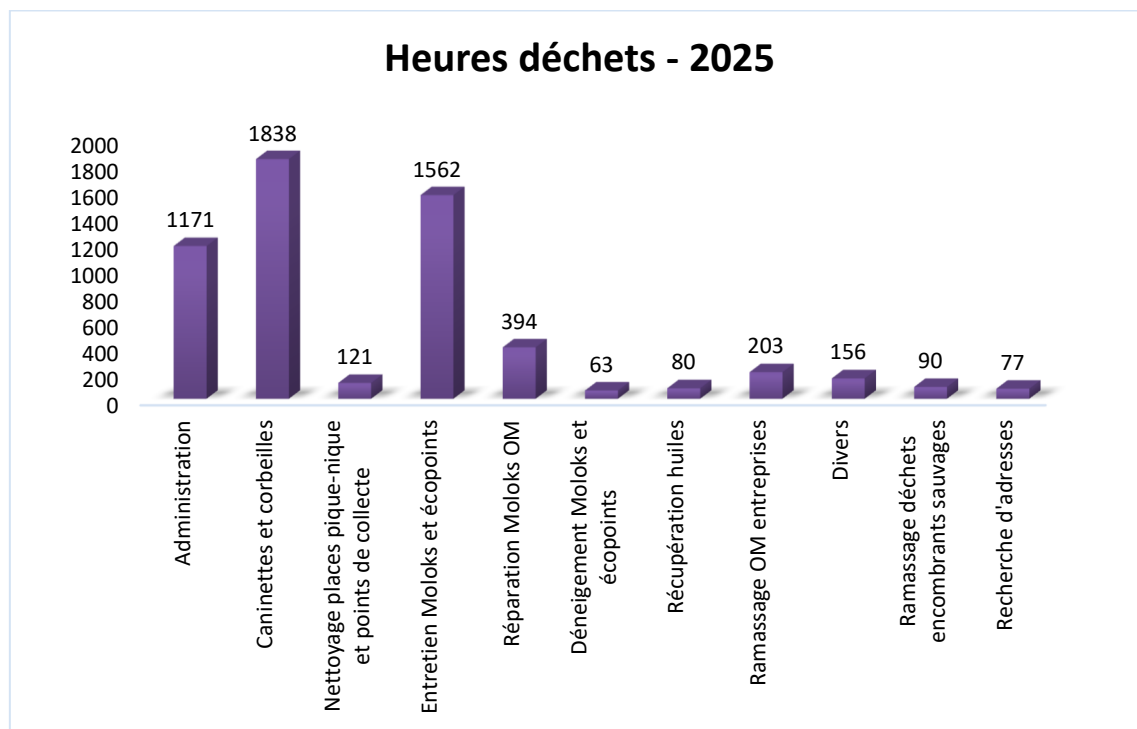
Les missions principales du service sont les suivantes :

- Gestion des cartes Moloks
- Gestion des comptes déchets entreprises et ménages
- Mise à jour du fichier des entreprises
- Information à la population – Mémento des déchets
- Organisation et facturation de la récolte des déchets des entreprises
- Gestion des exonérations et des réclamations suite aux factures
- Facturation de la taxe au poids pour les ménages et les entreprises
- Facturation de la taxe de base pour les ménages et les entreprises
- Annonce des pannes Moloks et commandes des pièces détachées
- Suivi et contrôle des pesées lors de la vidange des Moloks
- Suivi de l'application des conventions signées avec les communes de La Côte-aux-Fées, La Brévine et Les Verrières
- Suivi de l'application de la convention signée avec la déchetterie de St-Sulpice
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des déchets ménagers
- Suivi de l'application de la convention signée avec l'entreprise de ramassage des biodéchets
- Gestion des dénonciations
- Gestion des déchets des manifestations
- Gestion des caninettes et corbeilles urbaines
- Gestion et suivi des nouveaux projets en matière de gestion des déchets

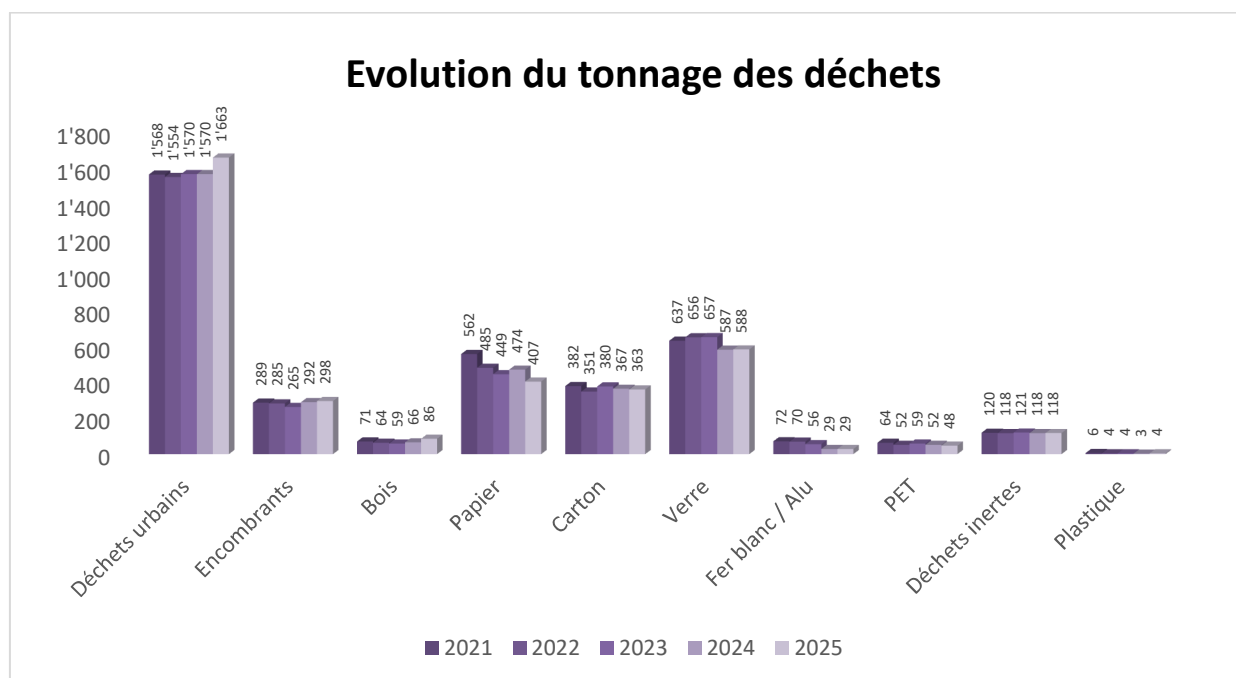
3.2 Activités 2025

3.2.1 Activités générales

Les différentes activités liées à la gestion des déchets en 2025 sont résumées comme suit :



S'agissant de la collecte des déchets, le graphique ci-dessous représente l'évolution du tonnage des différents déchets depuis 2021



Soutien à la vie locale

Le service des déchets apporte son soutien à la vie locale en mettant à disposition des organisateurs de manifestations qui le souhaitent des containers ainsi que des boxes de recyclage pour la récolte et le tri des déchets. Il fait également le lien entre l'entreprise chargée du ramassage des déchets et les organisateurs de manifestations. Ainsi, en 2025, le service des déchets a œuvré à la vidange des déchets générés par plus de 19 manifestations.

3.2.2 Projets importants réalisés ou initiés en 2025

- Implantation d'un 2^{ème} Molok sur le parking du Midi à Couvet
- Implantation de 2 nouveaux Molok dans le quartier de la Gare à Couvet
- Mise sur pied de la campagne Zéro Mégot pour la 4^{ème} édition
- Construction et mise en place de 3 stations de tri des déchets destinées à divers lieux publics durant la saison estivale
- Elaboration d'un nouveau concept du ramassage des déchets durant l'Abbaye de Fleurier

3.2.3 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2025, l'effectif du personnel est le suivant :

Collaboratrice spécialisée déchets 0.6 EPT

La partie administrative de la direction du dicastère apporte un soutien de 0.1 EPT pour le service des déchets.

Au niveau technique, le travail effectué par le service de voirie pour la gestion des déchets représente 2.7 EPT.

3.2.4 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le système de pesée pour les déchets encombrants mis en place continue de porter ses fruits au niveau des quantités de déchets encombrants récoltés. Pour mémoire, si chaque ménage utilise son quota de déchets encombrants gratuits, cela représente environ 445,8 tonnes, soit 178'300 francs à charge de la

commune. Pour 2025, les déchets encombrants non facturés se montent à environ 141 tonnes sur les 298 tonnes acheminées à la déchetterie, soit 56'400 francs à charge de la collectivité.

La présence d'un seul écopoint pour le village de Couvet reste toujours problématique. Suite à des oppositions, le projet en vue d'implanter un 2^{ème} écopoint sur le parking du Midi a été abandonné. Une réflexion doit être menée en vue de revoir et éventuellement agrandir l'écopoint de la Coop de Couvet.

Molok est en cours de développement d'une Ecopress pour OM. A voir si, à terme, un test pourrait éventuellement être fait sur l'un de nos écopoints.

La problématique des déchets sauvages entreposés hors des containers est légèrement à la hausse, avec cette année environ 21,6 tonnes de déchets retrouvés hors des lieux de collecte, ce qui représente environ 8'600 francs à charge de la commune. A noter que ces déchets entraînent une masse de travail considérable pour le service de voirie qui doit procéder au nettoyage des écopoints et à la recherche d'adresses en procédant à l'ouverture des éléments retrouvés. Pour 2025 ce sont 72 dénonciations qui ont pu être effectuées.

4 SERVICE DES EAUX

4.1 Rôle et fonction du service

Le service de l'eau et de l'épuration est localisé à Fleurier, rue des Moulins 28, ceci autant du point de vue technique qu'administratif.

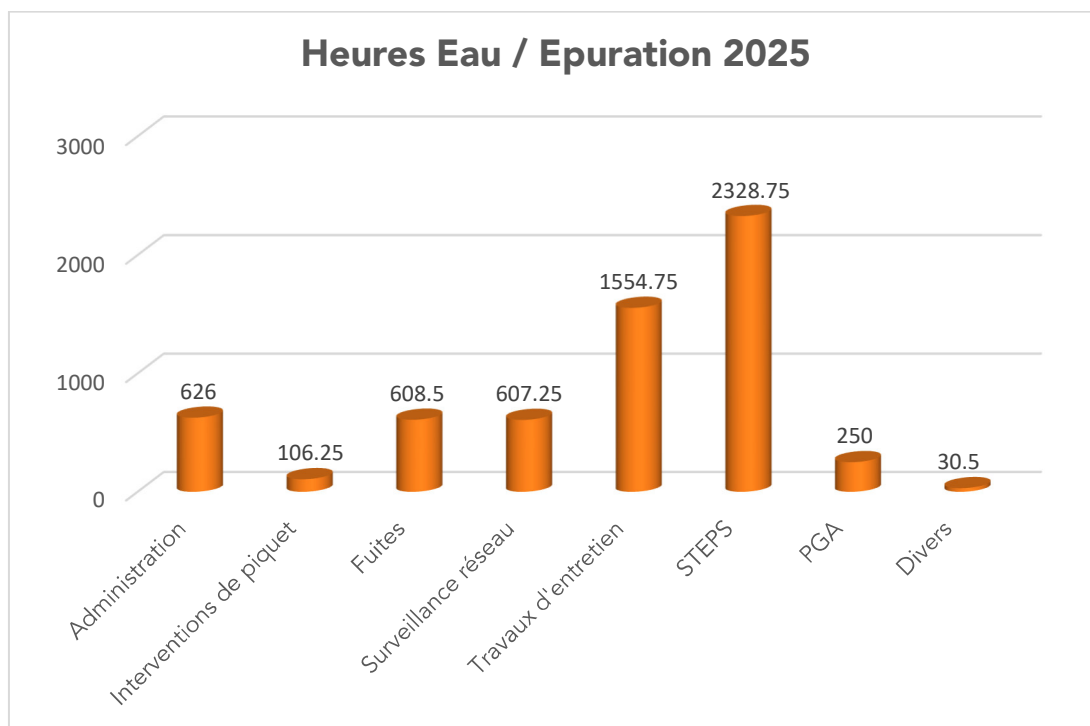
Les missions principales du service sont les suivantes :

- Surveillance des consommations d'eau par village
- Gestion des alarmes et service de piquet 24/24
- Détection et réparation des fuites sur le réseau communal
- Entretien des hydrants
- Prise d'échantillons pour les analyses de l'eau potable et suivi des résultats
- Nettoyage et entretien des réservoirs
- Nettoyage et entretien des captages
- Réparation des pannes dans les stations de pompage (STAPS)
- Remplacement de compteurs défectueux
- Remplacement et transformations de pompes et tuyauterie
- Etudes d'améliorations
- Entretien des fontaines
- Commande et gestion du stock de matériel
- Mise à jour des plans suite aux interventions
- Alimentation en eau provisoire pour les manifestations
- Etablissement de devis et factures pour tiers
- Suivi de chantier, nouvelles constructions et mesures PGA et entretien des infrastructures
- Entretien et nettoyage journalier des canaux et des infrastructures, des dégrilleurs, des dessableurs et des vis d'Archimède aux STEPS
- Entretien des stations de relevage
- Séchage des boues
- Analyses 1x par semaine (STEP)
- Gestion des tournées de relevé des compteurs
- Gestion des abonnements (pose, dépose et mutation)
- Gestion des abonnements non soumis à la taxe d'épuration et/ou à la redevance cantonale
- Envoi de la facturation de la consommation de l'eau potable et des taxes y relatives

4.2 Activités 2025

4.2.1 Activités générales

Les heures effectuées par le personnel du service de l'eau se répartissent comme suit :



Ce total de 6'112 heures représente 3.5 EPT. Le service n'a pas bénéficié de soutien par le biais de contrat ISP ou ORP durant l'année 2025.

Au niveau administratif, le service a effectué 887 heures durant l'exercice 2025. Sur ce total, 417 heures ont été consacrées à la gestion administrative des compteurs (mutations, courriers aux privés, demandes de subvention ECAP) et 219 heures à la facturation de l'eau potable et de la taxe d'épuration. Les 251 heures restantes ont quant à elles été effectuées pour de l'administration générale (séances, préparation et suivi de projets, établissement de procédures, correspondance, archivage, etc.).

Soutien à la vie locale

Lors de manifestations d'importance régionale, le service de l'eau est appelé à mettre en place des conduites d'alimentation provisoires.

Prestations fournies par le service en plus de ses attributions usuelles

Le service de l'eau effectue aussi des recherches de fuite sur les conduites d'eau potable pour les privés et apporte ainsi son expertise technique.

4.2.2 Projets importants réalisés ou initiés en 2025

- Début du chantier de la Grande-Rue de Couvet
- Début du chantier de l'interconnexion Buttes-Fleurier (mesure M7 du PGA)
- Début de la remise en état de la station des Lacherelles (mesure M33 du PGA)
- Renouvellement de 320m de conduites à la Rue de la Flamme (mesure M1 du PGA)
- Renouvellement de 160m de conduites à la Rue Fontennelle (mesure M1 du PGA)
- Mise en route de la mesure M17 du PGA relative à l'étude de la nappe de la Binrée et de la source de la Raisse
- Début des mesures M3 et M4 du PGA relatives à la rénovation des réservoirs de la Bondetta et de Champ-Girard
- Nettoyage et manipulation de plus de 560 vannes de secteur
- Réparation de 53 fuites sur les conduites
- Remplacement de 5 vannes de secteur

- Remplacement d'une vingtaine de vannes de raccordements
- 30 sorties lors des services d'astreinte de piquet
- Changement d'environ 115 vannes / soupapes de retenue d'entrées d'immeubles
- Changement de 123 compteurs et pose de 19 nouveaux compteurs
- Nettoyage et désinfection des réservoirs
- Relevé des compteurs pour l'ensemble du territoire. Cette tâche a représenté un total de plus de 2'800 compteurs relevés par le service
- Remplacement des deux motoréducteurs et des deux vis d'Archimède à la STEP de Boveresse

4.2.3 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2025, l'effectif du personnel est le suivant :

Chef de service – Fontainier	1	EPT
Collaborateurs techniques	3	EPT
Collaboratrice spécialisée eaux	0.5	EPT

A noter que le service fonctionne désormais avec une diminution de 0.2 EPT au niveau administratif par rapport à l'année 2024 pour une période test s'étendant jusqu'à fin 2026.

Par ailleurs, le service de voirie effectue les travaux liés à l'entretien des canaux égouts et des stations de pompage des EU.

4.2.4 Etat de la situation en fin d'année et enjeux principaux

L'année 2025 nous a rappelé une fois encore à quel point notre réseau d'eau est en fin de vie avec la réparation de 53 fuites, de 5 vannes réseau, d'une vingtaine de vannes de raccordements et de 115 vannes intérieures.

Nous constatons sur le terrain que ce phénomène n'a pas tendance à s'inverser et que les années à venir pourraient malheureusement s'avérer compliquées. Le défi sera de faire un maximum de renouvellement de conduite, sur les 145 km qui composent le réseau communal.

Suite à réalisation du plan d'alimentation général en eau potable, le service des eaux a mis en œuvre diverses études et réalisations des mesures à court terme.

Le service n'a pu compter sur l'ensemble de son personnel durant 5 mois en raison d'un arrêt accident. Néanmoins, nous n'oublions pas les six départs au sein du personnel entre 2019 et 2024 qui nous ont montré que le remplacement des collaborateurs devient de plus en plus compliqué. Actuellement, nous pouvons compter sur une équipe dynamique et motivée qui fait le maximum au quotidien pour assumer les missions du service.

5 SERVICE DES BATIMENTS

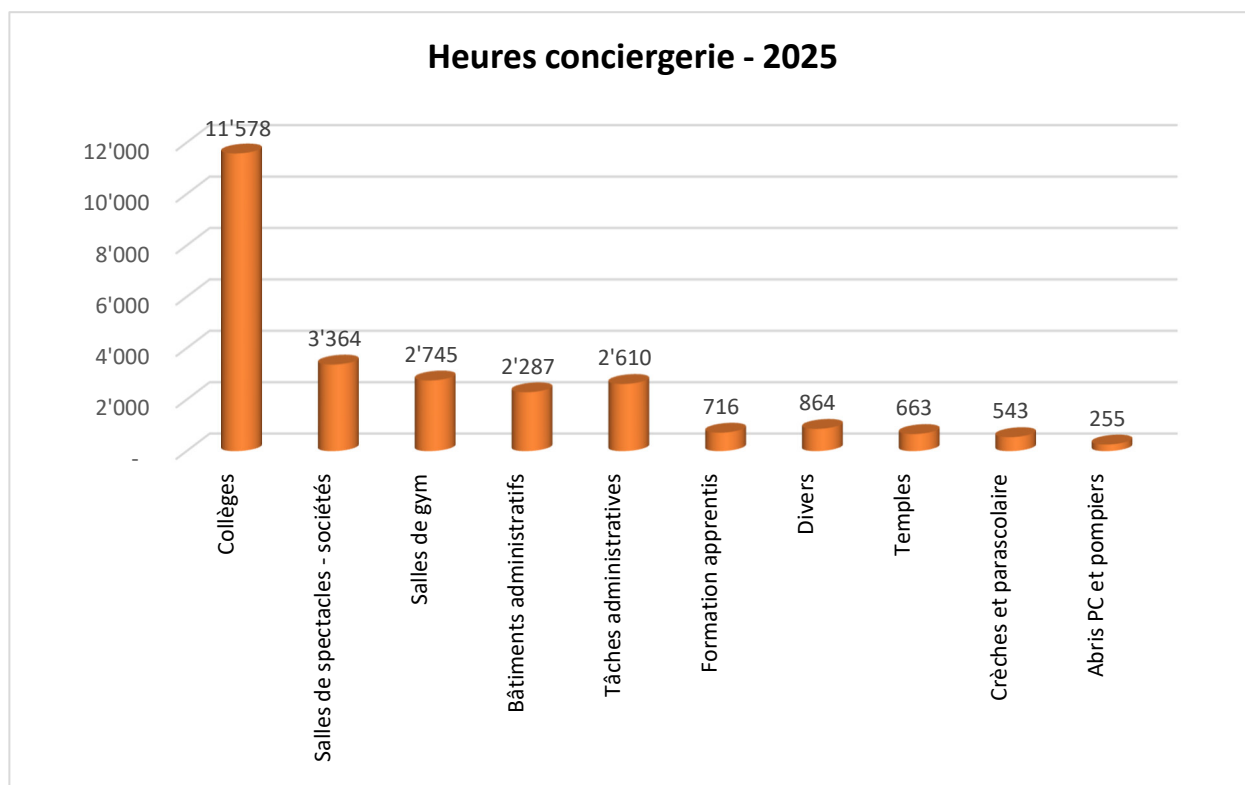
5.1 Rôle et fonction du service

- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine financier
- Gestion administrative et technique des immeubles du patrimoine administratif
- Gestion et suivi de septante baux à loyer (visite des locaux, établissement des baux, suivi des dossiers, établissement des décomptes de charges, remise et reprise des locaux)
- Entretien technique et nettoyage des bâtiments communaux
- Mise en place et gestion de la technique pour les séances du Conseil général
- Organisation et suivi des chantiers
- Remise et reprise des locaux lors des locations de salles
- Formation des apprentis agents d'exploitation

5.2 Activités 2025

5.2.1 Activités générales

Au niveau de la conciergerie, les heures effectuées sont réparties comme suit :



La totalité de ces heures représente 14.24 EPT, alors que le service est doté de 11.37 EPT. La différence est effectuée par les apprentis, le personnel rétribué à l'heure et les personnes en placement temporaire, ainsi que les TUP.

Les concierges d'espaceVAL et de l'école JJR Longereuse ne font pas partie de ces effectifs et dépendent du DCSCS et du DPJE.

Apprentissage d'agent d'exploitation

Le DI s'investit dans la formation des apprentis agents d'exploitation. Au 31 décembre 2025, le dicastère compte quatre apprentis (deux en 3^{ème} année, un en 1^{ère} année CFC et un en 2^{ème} année AFP), qui tournent sur les différents sites (voirie Fleurier, voirie Couvet, conciergerie Fleurier et conciergerie Couvet).

Depuis le lancement de la formation d'agent d'exploitation en 2011, le DI a formé 22 apprentis.

Soutien à la vie locale

Les bâtiments sont mis à la disposition des sociétés locales afin de leur apporter un soutien lors de leurs manifestations, pour l'organisation de leurs entraînements ou répétitions, ainsi que pour le stockage de leur matériel.

5.2.2 Projets importants réalisés ou initiés en 2025

Le dicastère a travaillé sur les projets importants suivants :

- Suivi du chantier relatif à la construction d'une nouvelle crèche à Couvet
- Mises en conformité OIBT de plusieurs bâtiments, dont Collège 6 à Couvet pour lequel un crédit de compétence du Conseil communal a été sollicité
- Préparation du dossier relatif à une demande de crédit en vue du remplacement des installations de chauffage des collèges de Buttes, Saint-Sulpice et Noiraigue, notamment
- Raccordement des eaux claires du temple de Couvet au PGEE de la Grand-rue
- Réfection de la toiture de la cage d'escalier de l'Hôtel de district à Môtiers
- Réfection complète de la peinture d'un appartement à Travers
- Analyse de l'état du clocher de Fleurier et réparation provisoire des joints
- Remplacement des luminaires du temple de St-Sulpice par du LED dans le cadre de la mise en conformité OIBT.
- Installation d'un lave-vaisselle professionnel au parascolaire de Môtiers
- Remise en état des pavés de la cour du Collège de Môtiers
- Remplacement des luminaires du Collège 6 à Couvet par du LED
- Réfection de la casquette et de l'étanchéité de la toiture de Collège 6 à Couvet
- Réfection des crépis du mur de la cour du collège de Boveresse et réalisation d'une cunette pour évacuer l'eau de pluie
- Réalisation d'une cunette à l'extérieur du collège de Travers pour évacuer les eaux de pluie
- Installation d'un système d'optimisation du chauffage du bâtiment scolaire de Longereuse
- Remplacement des baies vitrées au sud du collège de Longereuse
- Réparation d'une fuite d'eau dans les WC et vestiaires de la salle de gymnastique de Longereuse
- Réfection complète de la peinture des WC du collège de Buttes

5.2.3 Commission

La commission des bâtiments de la législature a été nommée par le Conseil communal par arrêté du 17 juillet 2024. Sa composition est la suivante :

Klauser Yann	Président	Bovard Jean-Noël	Membre
Dominguez Miguel	Membre	Neuenschwander Manfred	Membre
Pagnier Adrien	Membre	Rossetlet-Christ André	Membre

La commission s'est réunie à trois reprises durant l'exercice 2025. Elle a notamment abordé les dossiers relatifs à la révision des notes du recensement architectural du canton de Neuchâtel pour certains bâtiments communaux, au crédit relatif à la réfection de l'étanchéité de l'abri PC de Saint-Sulpice, au dossier relatif à une demande de crédit pour l'assainissement du bâtiment Collège 8 à Couvet (dossier en suspens), ainsi qu'au dossier relatif au remplacement des installations de chauffage et à l'assainissement des collèges de Buttes, St-Sulpice, Noiraigue et B8 à Fleurier.

Le chef du dicastère a en outre participé aux séances de la copropriété du bâtiment d'espaceVal, ainsi qu'aux séances de différentes coopératives immobilières dont la commune est membre.

La direction du dicastère se réunit régulièrement avec le responsable technique conciergerie et bâtiments afin de faire le tour des différents problèmes à régler et pour la préparation de certains dossiers.

5.2.4 Effectif du personnel (évolutions principales)

Au 31 décembre 2025, outre la direction du dicastère, l'effectif du personnel de conciergerie était le suivant :

Responsable technique conciergerie et bâtiments	1	EPT
---	---	-----

Concierges	12,37	EPT
------------	-------	-----

Les personnes rétribuées à l'heure ne font pas partie des EPT ci-dessus, de même que les apprentis.

Durant toute l'année, le service a pu contribuer à la réinsertion de plusieurs personnes en placement ORP ou ISP. De plus, le partenariat mis en place depuis plusieurs années avec le service des migrations pour le placement de personnes en premier accueil au sein du service de conciergerie, à raison d'une dizaine de jours de travail par mois permet d'accueillir au sein du service plusieurs requérants d'asile.

5.2.5 Etat de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le service des bâtiments gère le quotidien des bâtiments afin que les utilisateurs puissent en bénéficier dans les meilleures conditions possibles. Le plan climat et l'assainissement des bâtiments communaux occupe le service de manière importante. Le crédit-cadre accepté par le Conseil général le 23 mars 2026 permettra de remplacer les installations de chauffage et d'assainir trois collèges. Les projets de CAD à Môtiers et Fleurier qui devraient se développer dès 2026 permettront d'assainir les installations de chauffage des bâtiments communaux de ces deux villages.

6 CONCLUSIONS

L'année 2025 aura été marquée par de nombreux défis, mais également par des avancées concrètes dans l'ensemble des domaines relevant du dicastère. Qu'il s'agisse de la maîtrise des coûts, de l'évolution de nos pratiques, de la gestion des infrastructures, des projets liés à l'eau, aux bâtiments ou encore aux déchets, les actions menées témoignent d'une volonté constante d'adapter nos services aux enjeux actuels et futurs.

Les projets engagés, les réflexions en cours ainsi que les mesures mises en œuvre s'inscrivent dans une vision durable, pragmatique et responsable au service de la population. Les résultats obtenus n'auraient toutefois pas été possibles sans l'engagement quotidien des collaboratrices et collaborateurs, que je tiens une nouvelle fois à remercier chaleureusement.

Les défis à venir restent nombreux, qu'ils soient financiers, techniques, environnementaux ou organisationnels. Ils devront être abordés avec la même détermination, le même esprit de collaboration et la même capacité d'adaptation afin de poursuivre le développement harmonieux de notre commune et garantir des prestations publiques de qualité.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LE CHEF DE DICASTÈRE

Yann Klauser

RAPPORT DE GESTION DCSCS

Val-de-Travers, le 13 mai 2026

Rapport de gestion du dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports pour l'exercice 2025

1 GENERALITES

1.1 Introduction

Le dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports (DCSCS) comprend quatre services ainsi que la bibliothèque communale. Sa structure se scinde en plusieurs parties opérationnelles distinctes :

- Le Guichet social régional (GSR), qui comprend l'Agence AVS/AI, le Guichet ACCORD et le Service social, est régi par des dispositions cantonales et dispose d'une autonomie restreinte ;
- La cohésion sociale et la santé regroupent les enjeux liés au vieillissement de la population, les liens avec différentes structures à caractère social actives à Val-de-Travers, les mesures de promotion et de prévention de la santé ainsi que les enjeux liés à la couverture sanitaire (hors ambulances) ;
- Le centre de jeunesse Barak, nouvellement rebaptisé Le Spot ;
- Le service de la culture, des loisirs et des sports (CLS) intègre la centrale de réservation des salles et terrains communaux. Cette dernière fait notamment le lien avec les activités associatives et le subventionnement qui est dédié. Enfin, espaceVAL assure l'exploitation des salles, du terrain et de la piscine couverte de Couvet ainsi que de la piscine des Combes.

Sur le plan politique, la cheffe du DCSCS assume la co-présidence de l'Association des communes neuchâteloises (ACN). Au travers de ce mandat, elle fait partie du bureau exécutif de La Chaux-de-Fonds capitale culturelle 2027 et du Programme cantonal « vivre et agir ensemble ».

Elle participe aux rencontres de la Conférence des directeurs communaux (CDC) social, santé, culture, sports et loisirs ainsi qu'au Conseil des autorités d'action sociale.

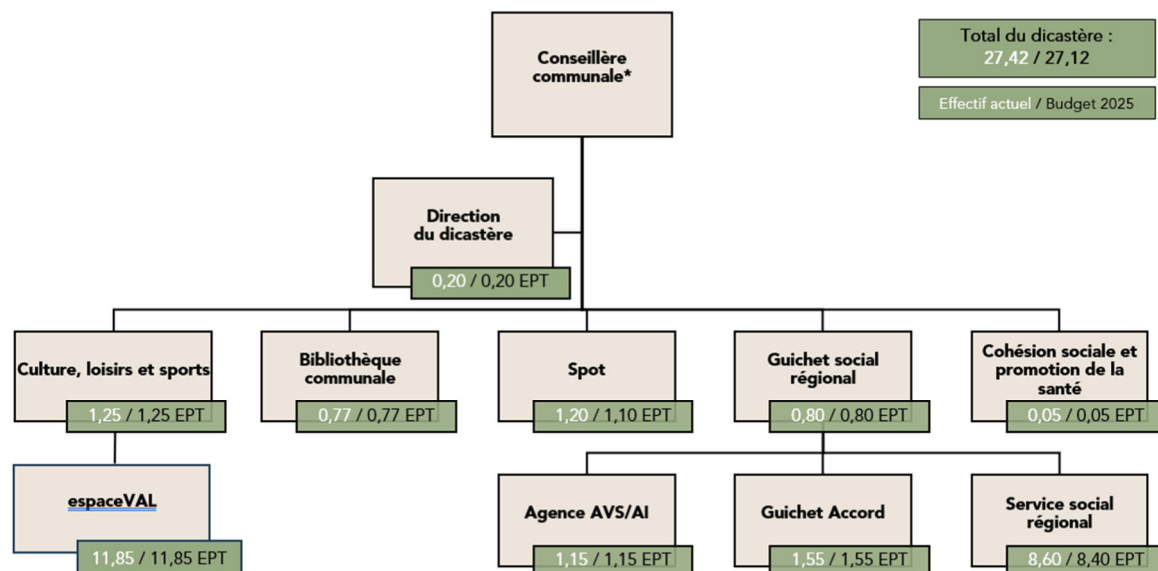
La cheffe de dicastère siège également à titre d'invitée ou de membre dans les organismes suivants :

Job Service, CORA, Fondation neuchâteloise de secours aux chômeurs, Conseil de l'emploi, Conseil de santé, OSEO Neuchâtel, Conseil de gestion de la CCNC, Musée régional de Val-de-Travers, Fondation Girardier, Coopérative Arc-en-Ciel et Conseil du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle.



1.2 Organigramme

Cohésion sociale, santé, culture et sports (DCSCS)



*Le poste de conseillère communale n'est pas compté dans le total des EPT. Son temps de travail est réparti dans certaines entités

2 SERVICE DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DES SPORTS

2.1 Rôle et fonction du service

Le service de la culture, des loisirs et des sports est en charge des relations avec les associations locales qui ont des activités en lien avec ces domaines. Ce rôle comprend la gestion du budget de subventionnement et la coordination avec les manifestations ou projets importants.

2.2 Activités 2025

2.2.1 Manifestations et événements

Le service a assuré l'organisation de la production de la **cuvée communale d'absinthe**. L'étiquette de l'édition 2025 a été réalisée par le couple Marie Gisep et Patrick Calderara.

La Commune de Val-de-Travers a été désignée Commune d'honneur à l'occasion de la traditionnelle Marche du 1^{er} Mars, qui a réuni plus de 500 participantes et participants au départ de la région. Le départ a été donné à la Maison de l'Absinthe à Môtiers, en collaboration avec la FSG Môtiers et la Batterie 14. À l'arrivée, à la Collégiale du Château de Neuchâtel, les marcheuses et marcheurs ont été accueillis par une délégation des fanfares réunies de la région, ainsi que par la Commune, qui a offert une absinthe communale.

Le concept « Dimanche sportif » a été mis en place pour la première fois, offrant aux familles la possibilité de pratiquer une activité sportive durant une matinée, encadrées par des sociétés locales. Une matinée s'est tenue à la patinoire et trois à espaceVAL.

Pour la deuxième année consécutive, espaceVAL a collaboré avec SportPlus pour l'organisation de la Raiffeisen Trans VTT. À l'instar de l'étape du BCN Tour organisée l'année précédente, dix sociétés locales

ont participé au montage et au démontage des infrastructures ainsi qu'à la tenue des stands. Le bénéfice a été redistribué aux sociétés participantes, au prorata de leur engagement.

La Fête des Combes s'est déroulée le 16 août, avec 14 activités proposées, dont un spectacle en collaboration avec la Plage des Six Pompes. Plus de 1'000 personnes ont pris part à cette journée gratuite.

Le service a également participé à la session d'automne de Midi Tonus, en collaboration avec trois partenaires.

Enfin, un Forum des associations sportives, culturelles, de loisirs et de cohésion sociale a été organisé pour la première fois en août. Trente-six associations y ont participé et ont proposé une douzaine d'initiations tout au long de la journée. La buvette était tenue par les Femmes paysannes du Val-de-Travers. Une partie officielle a suivi la manifestation, permettant des échanges sur différents sujets, notamment la présentation du système de subventionnement. La rencontre s'est conclue par un apéritif favorisant les échanges entre les associations.

2.2.2 Manifestations 2025

Janvier :

- Dimanche sportif

Février :

- Dimanche sportif
- Course des Mines Réjouies

Mars :

- Marche du 1^{er} Mars
- Dimanche sportif
- Salon des Fées

Avril :

- Exposition Virginie Clément
- Exposition Nicole Louviers
- Défilé de mode

Mai :

- Exposition cohésion multiculturelle
- Championnat romand de boxe
- Fête de famille de la Raiffeisen

Juin :

- Swiss Canyon Trail
- La Vallonnière
- Exposition Françoise Jeanrenaud

Juillet :

- Raiffeisen Trans VTT
- Tournoi inter-entreprises

Août :

- Fête de la piscine des Combes
- Forum des associations

Septembre :

- Summer Challenge
- Exposition Cora

Octobre :

- Exposition Kevin Beuret
- Journée jeux de société
- Souper de dicastère
- Journée Halloween et projection du film Caroline Hills avec Jayel Film

Novembre :

- Journée sportive karaté
- Exposition Sébastien Théraulaz
- Souper d'entreprise

2.2.3 Centrale de réservation

La centrale de réservation pour toutes les salles communales est située dans les locaux d'espaceVAL. La centrale pilote aussi les processus manifestations pour assurer la coordination des services communaux dans le cadre de l'organisation d'événements.

La centrale de réservations a géré 17'937 réservations et 110 processus de manifestations qui impliquent d'autres services communaux.

2.2.4 Soutien à la vie locale

Le comité de subventionnement, rattaché au service CLS, examine les demandes de soutien en fonction des budgets approuvés par le Conseil général et émet un préavis à l'intention du Conseil communal pour les requêtes particulières. Il s'est réuni à huit reprises et a étudié 94 demandes de soutien ponctuel portant sur divers projets, manifestations, cotisations, etc. (hors desiderata). Il existe deux types de subventionnement :

- Le subventionnement direct, qui correspond à un versement d'argent aux associations ;
- Le subventionnement indirect, qui correspond à la mise à disposition gratuite de salles, de terrains ou de prestations communales (conciergerie, voirie, etc.). Ces montants sont calculés sur la base des tarifs standards définis pour les différents objets ou prestations. Ces subventions indirectes n'ont pas d'effet direct sur les finances communales, car les montants sont versés depuis le service CLS vers le dicastère des infrastructures qui pilote les bâtiments. Ce budget permet de suivre le soutien apporté par la Commune aux associations locales.

En 2025, environs 200 associations étaient répertoriées. Selon la comptabilité communale, le subventionnement est classé dans les comptes suivants :

- Le compte 3110, Musées et arts plastiques, enregistre les subventions pour le Musée régional de Val-de-Travers et le musée Rousseau notamment.
- Le compte 3220, Concerts et théâtre, enregistre les subventions pour les troupes d'artistes, les chorales et les fanfares.
- Le compte 3290, Culture, Autres, enregistre les subventions pour le Centre culturel ainsi que le soutien aux auteurs culturels vallois et, plus généralement, aux livres traitant de sujets liés au Val-de-Travers, par l'achat d'ouvrages.
- Le compte 3411, Sports, enregistre toutes les subventions versées aux associations sportives.
- Le compte 3420, Loisirs, regroupe les subventions aux manifestations importantes (Abbaye et 1^{er} Mars) ainsi qu'à diverses associations (Pro Senectute, Scrabble, etc.).
- Le compte 3501, Église catholique, enregistre la subvention annuelle à l'église catholique pour l'entretien de ses bâtiments.

1'030 bons d'entrée ont été distribués à 52 entités (pour des tombolas ou autres) pour un total de 159 consommés.

2.2.5 Communication

Même si notre audience sur les réseaux sociaux continue de progresser, sa croissance tend à ralentir. Par ailleurs, l'engagement de nos abonnés et abonnés est en baisse, en partie en raison d'une fréquence de publication moins soutenue, mais surtout d'un algorithme qui favorise davantage les contenus viraux au détriment des publications informatives.

Concernant notre site internet, des progrès continuent d'être accomplis. La mise à jour régulière des contenus (informations, événements, expositions), associée à l'application de bonnes pratiques en référencement, a permis d'en renforcer la visibilité et la pertinence sur les moteurs de recherche.

2.2.6 Aménagement du hall d'espaceVAL

Le hall continue sa mue en espace accueillant des activités pour petits et grands. Une table de ping-pong ainsi qu'un baby-foot sont désormais toujours disponibles. Nos caissons d'exposition sont utilisés pour mettre à disposition des grands jeux en bois créés chez Alfaset. Une nouvelle desserte avec des jeux de sociétés, des crayons de couleurs et des livres est également installée proche de la cafétéria pour les familles.

Une collaboration avec la bibliothèque communale permet d'avoir une sélection de livres en relation avec le thème des expositions.

2.2.7 Commission culturelle

La commission est composée de 15 membres.

Cheffe de dicastère DCSCS	Cheffe de service CLS
Secrétaire du dicastère DCSCS	Archiviste communale
Burri Floriane, PLR	Denys Monique, Agora
Hurni Antoinette, experte	Ioset Adriana, POP
Martin Carine, Centre culturel	Mermet Cécile, PS
Pianaro Olivier, expert	Rosselet-Christ Niels, UDC
Stoller Bertrand, Cinéma Colisée	Vaucher Laurence, experte
Vincze Alexa, experte	

Elle s'est réunie à une seule reprise le 5 novembre et les thèmes suivants ont été abordés :

- Engagement de la nouvelle responsable de la culture, des loisirs et des sports pour Val-de-Travers
- Acquisitions
- Projet de règlement
- Projet de décoration des salles / espaces communaux
- Bibliothèque patrimoniale
- Etiquette d'absinthe communale
- Exposition 2028

2.2.8 Effectif du personnel CLS (évolutions principales)

Chef de service	0.40
Responsable administrative	0.30
Collaborateur administratif	0.05
Collaboratrice centrale de réservation	0.45
Responsable technique	0.05
Total EPT	1.25

2.3 EspaceVAL et piscine des Combes

Les équipes d'espaceVAL assurent le bon fonctionnement des infrastructures mises à disposition du public sur le site de Couvet et de la piscine des Combes. L'organisation est constituée de quatre secteurs : administration, accueil (vente et service), garde-bain et entretien-conciergerie. Ces équipes assurent le bon fonctionnement du complexe (piscine, wellness, salles omnisports, terrains de football et d'athlétisme, espace camping-car, bureaux et autres locaux et commodités).

2.3.1 Activités 2025

Les activités scolaires ont cumulé 2'750.85 heures de présence, soit 10h35 de diminution par rapport à 2024, réparties comme suit :

- Salles de sport : 1'079.40 h
- Piscine : 1'559.35 h
- Stade extérieur : 112.10 h.

Pour les activités des clubs et associations, le site est ouvert de 8h à 22h.

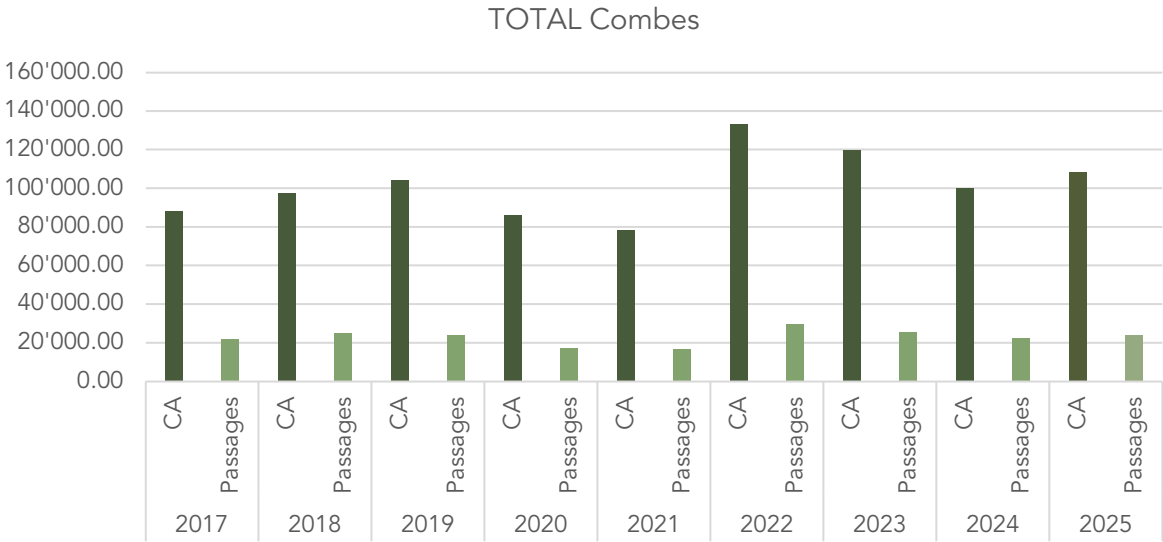
Ces activités ont cumulé 3'740.35 heures de présence sur l'année, dont 2'249 heures subventionnées.

La cafétéria a généré un chiffre d'affaires de 86'067 francs.

Les ventes de la boutique ont généré un chiffre d'affaires de 8'370.25 francs.

2.3.2 Piscine des Combes

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	88'167.-	97'385.-	104'088.-	86'028.-	78'491.-	133'640.-	119'650.-	100'176.-	108'589.-
Nombre de passages	21'911	24'842	23'924	17'434	16'661	29'648	25'549	22'410	24'095

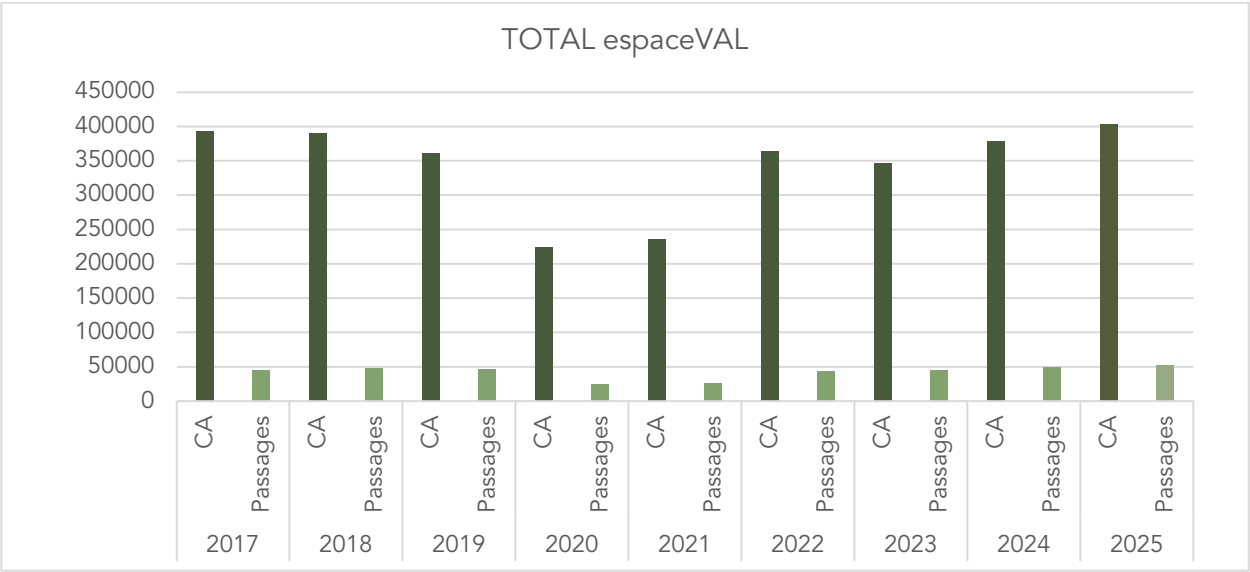


L'augmentation des passages et du chiffre d'affaires entre 2024 et 2025 s'explique principalement par des conditions météorologiques plus favorables. En effet, la période de mai à septembre 2025 a été globalement plus chaude et plus ensoleillée, ce qui a contribué à une fréquentation accrue de la piscine des Combes.

Par ailleurs, le changement de tenanciers de la buvette a renforcé l'attractivité du site. La programmation d'événements et la qualité de l'offre proposée ont rencontré un vif succès auprès de la clientèle, générant une hausse supplémentaire de la fréquentation.

2.3.3 espaceVAL

Années	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires	393'257.-	390'943.-	360'477.-	224'244.-	236'089.-	363'719.-	345'881.-	378'827.-	402'990.-
Nombre de passages	45'169	47'255	45'638	24'946	26'157	43'305	45'408	49'919	53'038



	2025		2024	
Titre d'entrée vendu	Nombre	CA	Nombre	CA
10 entrées piscines	819	42'059.5	638	32'913.5
10 entrées piscine-wellness	47	3'526	44	3'730
Abonnement Combes	602	29'198.5	480	21'712.5
Abonnement piscine espaceVAL	406	29'858.85	412	30'870.1
Abonnement piscine-wellness	53	8'588	36	5'913.65
Entrée Combes	17'344	77'667.85	17'492	75'006.4
Entrée piscine espaceVAL	32'386	109'791.11	31'935	102'877.35
Entrée piscine-wellness	3'813	41'019.25	3'374	33'451
VDT Pass	142	36'987.3	146	38'670
Total général	55'612	378'696.36	54'557	345'144.5

2.3.4 Collaboration avec les différents prestataires au sein d'espaceVAL

- Lodge espaceVAL
La collaboration avec le Lodge, mandaté par l'ECAP pour l'exploitation de l'hébergement, a généré pour espaceVAL, du 01 janvier au 30 septembre 2025, un total de 3080 petits déjeuners, pour un chiffre d'affaires de 28'295 francs.
- Centre SAS
La bonne collaboration se poursuit avec le Centre SAS, gérant du fitness d'espaceVAL, qui propose des nouveautés chaque année en termes d'offres sportives et de loisirs.
57 abonnements combinés entre les prestations du Centre SAS et d'espaceVAL ont été vendus en 2025.
- Arrivée du Self de Christophe
Le Self de Christophe a ouvert ses portes le 1er octobre. Il s'occupe désormais de fournir les petits déjeuners.

- Mise en place d'un nouveau formulaire pour 2026

La création de ce formulaire aura pour but d'avoir un seul point d'entrée pour les organisateur-trice-s de camps. Le formulaire sera complété en collaboration avec l'ensemble des partenaires d'espaceVAL. Le client sera invité à renseigner les différents champs requis, selon ses besoins (hébergements, repas, infrastructures, etc.), puis à soumettre sa demande. Le formulaire sera ensuite transmis aux prestataires concernés pour validation avant que le client ne reçoive la confirmation définitive de sa réservation.

2.3.4.1 Espace camping-car

Dix places sont aménagées pour l'accueil de camping-cars à l'extrémité est du stade. Le site est en libre accès et les hôtes sont invités à contribuer au bon fonctionnement de l'endroit par une participation payable soit à l'accueil durant les horaires d'ouverture, soit par l'intermédiaire d'une application de paiement par téléphone. Le site a comptabilisé 298 nuitées en 2025 pour un montant de 1406.58 francs.

2.3.5 Effectif du personnel (évolutions principales)

Direction	0.60 EPT	1 personne
Administration	1.05 EPT	3 personnes
Maintenance	1.75 EPT	2 personnes
Gardiennage des piscines	3.00 EPT	5 personnes
Conciergerie	3.00 EPT	3 personnes
Réception – cafétéria – service de repas	3.00 EPT	6 personnes

2.3.6 Commission espaceVAL et piscine des Combes

La commission consultative est composée de dix membres :

Barbey-Weber Christiane, UDC	Rohrer Pierre-Alain, PLR
Buri-Beeler Nathalie, PS	Seydoux Régina, POP
Cattin Jean-Pierre, PS	Stirnemann Florian, Agora
Fuchs-Rota Sarah, CC	Tüller Caryl, PLR
Page Thierry, espaceVAL	Chef.fe de service CLS

Elle a participé à 2 séances en date du 21 août – Visite de la piscine de la Motta à Fribourg et 30 octobre 2025 où les thèmes suivants ont été abordés :

- Engagement de la nouvelle responsable culture, loisirs et sports pour Val-de-Travers
- Rénovation de la piscine des Combes
- Assainissement de la façade ouest du bâtiment espaceVAL et construction d'une rampe d'accès

2.4 État de situation en fin d'année et enjeux principaux

La version 2 du processus manifestation a été mise en ligne en mai 2025, elle permet plus de praticité et de simplicité pour les organisateur-trice-s de manifestation.

Le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif au projet de rénovation de la piscine des Combes, d'un montant de 8'350'000 francs, a été accepté par le Conseil général lors de sa séance du 17 novembre 2025. En 2026, il s'agira de lancer les procédures de marchés publics et de finaliser le projet en vue de sa mise en œuvre.

Un changement important est intervenu à la tête du service avec la nomination de Mme Maude Challandes à sa direction. Ancienne adjointe au chef du Service des sports de la Ville de La Chaux-de-Fonds, elle a pris ses fonctions le 1^{er} décembre 2025.

Fin 2025, une réflexion a été engagée sur la politique culturelle, avec pour objectif de revoir le règlement actuel afin d'en faire un règlement de politique culturelle du Conseil communal.

Par ailleurs, le règlement relatif aux subventions du Conseil communal est en cours de finalisation. Il sera présenté en 2026 à la commission des règlements pour information.

En 2026, espaceVAL fêtera ses 25 ans. L'ensemble du bâtiment a fait l'objet d'une étude pour prioriser les futures rénovations. Un crédit sur l'assainissement de la façade ouest et la construction d'une rampe d'accès aux salles de sport sera porté à l'ordre du jour du Conseil général en 2026. Une étude a également été demandée pour la rénovation des vitrages de la façade ouest.

Un crédit relatif à l'installation d'un terrain de football synthétique pour remplacer le terrain en herbe d'espaceVAL sera également soumis au Conseil général. Ce projet vise à répondre au manque de surfaces d'entraînement pour les clubs de football, tout en offrant une infrastructure polyvalente pouvant accueillir diverses manifestations. Il permettra en outre de réduire les coûts d'entretien par rapport à un terrain naturel, tout en élargissant la période d'utilisation sur l'ensemble de l'année.

L'assainissement énergétique du bâtiment, accompagné de mesures visant à réduire la consommation d'électricité, a permis de réaliser une économie d'environ 30 %. Ces efforts devront être poursuivis, le bâtiment figurant parmi les plus importants consommateurs d'énergie de la Commune.

L'espace cuisine/restaurant a connu un changement de bailleur, avec l'arrivée du Self de Christophe. Par ailleurs, Goût et Région, via le Lodge, s'est vu décerner le label d'auberge de jeunesse, constituant une reconnaissance importante pour la région.

Enfin, une amélioration de la coordination entre les différents prestataires établis à espaceVAL a débuté et un formulaire, sur le modèle de celui utilisé pour les manifestations, sera mis en place à destination des organisateurs de camps.

3 GUICHET SOCIAL REGIONAL

3.1 Rôle et fonction du service

Gérés par les communes en partenariat avec le Service cantonal de l'action sociale (SASO), les Guichets sociaux régionaux (GSR) sont les points d'accès pour toute demande de prestations sociales cantonales sous condition de ressources. Le Canton en compte sept situés à Neuchâtel, St-Blaise, Colombier, Cernier, La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Couvet. La mission des GSR consiste à tout mettre en œuvre pour soutenir et accompagner les usagers.ères et leur apporter une aide aussi bien personnelle que matérielle. Ayant une mission similaire au sein des administrations communales, les agences AVS-AI ont été localisées dans la même enceinte que les GSR.

Le Guichet social régional Val-de-Travers (GSR VDT) est donc constitué, à l'instar des autres GSR du Canton, de trois secteurs distincts :

- l'Agence AVS-AI, qui fait office d'interface entre la population du Val-de-Travers et la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation ;
- le Guichet ACCORD, qui traite les demandes de prestations sociales cantonales sous condition de ressources ;
- le Service social, qui est l'unique prestation ACCORD délivrée directement dans les communes.

Placé sous la direction de la cheffe du dicastère de la cohésion sociale, le GSR VDT officie pour la population de Val-de-Travers et intervient également, par convention, pour celle des communes des Verrières et de La Côte-aux-Fées, qui contribuent à son financement pour la part communale.

3.2 Activités 2025

3.2.1 Agence AVS-AI

L'Agence régionale AVS/AI continue d'officier pour la Caisse cantonale de compensation (CCNC) pour les demandes AVS/AI, les prestations complémentaires aux rentes AVS/AI, les révisions et les mutations. Elle offre toujours des conseils et du soutien à la population de Val-de-Travers. Leur rôle reste de faire le lien entre la CCNC et les usagers-ères dans leurs demandes.

Pour 2025, les chiffres sont les suivants :

- Demandes de PC : 160 (192 en 2024)
- Bénéficiaires de PC – dossiers en cours : 1106 (1030 en 2024)
- Avis de mutation : 436 (568 en 2024)
- Demandes de révision : 173 (154 en 2024)

Les chiffres sont en recul par rapport à 2024 pour les demandes et les avis de mutation, qui sont émis pour tous les changements de situations qui doivent être annoncés à la caisse. En revanche, une progression est à observer pour le nombre de bénéficiaires PC, et en lien aussi avec les demandes de révision qui ont augmenté.

Un grand changement a eu lieu en juin 2025 : La CCNC a centralisé la gestion des frais médicaux des prestations complémentaires, suite à un changement informatique de l'outil métier.

Ce changement s'est fait en collaboration avec les différents GSR, et les préposé-es à l'agence. Le travail de l'agence a été d'avertir les usagers de ce changement de pratique, et de leur indiquer la nouvelle marche à suivre en matière d'envoi des frais médicaux.

Ce changement a pris un certain temps d'adaptation, plus ou moins, accepté par les usagers. Les passages pour les frais médicaux ont diminué, en revanche, suite à un retard considérable de la CCNC dans le

traitement des demandes, les sollicitations sont toujours aussi régulières. La proximité reste au cœur de l'agence et du guichet social régional.

La CCNC subventionne toujours partiellement l'agence à hauteur de Fr. 23'185.- pour 2025.

3.2.2 Guichet Accord

Le Guichet ACCORD instruit les demandes de prestations sociales (DPS) cantonales sous condition de ressources, soit les avances de pensions alimentaires, les subsides à l'assurance-maladie, les bourses d'études et l'aide sociale. Il offre également conseils et soutien, tout en orientant les usagers·ères dans diverses démarches administratives.

La vérification du droit aux prestations sociales se fait par le biais d'un formulaire unique, l'idée étant de faciliter les procédures et de permettre une meilleure équité de traitement à l'échelle du canton.

Le Guichet ACCORD officie comme une interface avec l'administration cantonale. Sa mission est d'enregistrer les demandes et les modifications de situations personnelles et financières qui ont une incidence sur le droit aux prestations. Le contact avec les usagers·ères représente une part importante du travail, mais la part la plus conséquente est celle de l'analyse des dossiers. Après examen de chaque demande et lorsque les conditions d'octroi sont remplies, la DPS est orientée vers les services compétents, soit les secteurs prestataires qui traiteront les demandes et rendront directement les décisions.

Le Guichet ACCORD Val-de-Travers a enregistré durant l'année 2025, 898 demandes de prestations sociales (DPS), contre 781 demandes en 2024.

Grâce à un outil d'analyse mis à disposition par le SASO, nous sommes en mesure de vérifier vers quel(s) secteur(s) prestataire(s) ont été orientées les DPS traitées en 2025, étant entendu qu'une DPS peut être adressée à plusieurs secteurs à la fois :

- 698 DPS ont été dirigées vers les subsides à l'assurance-maladie ;
- 285 DPS vers le service social régional du Val-de-Travers ;
- 108 DPS ont été adressées vers l'office des bourses d'études ;
- 32 DPS ont été orientées auprès de l'office de recouvrement et d'avances des contributions d'entretien ;
- 170 DPS n'ont pas été orientées, parce que les conditions n'étaient pas réunies.

Le constat est une nette augmentation en 2025 pour tous les secteurs confondus, avec la même charge de personnel reconnue. Il est à l'origine de la création d'un projet (décrit ci-dessous) de redéfinition du travail des gestionnaires, de reconnaître cette augmentation au niveau du personnel depuis son entrée en vigueur en 2014.

3.2.3 Service social régional (SSR)

L'aide sociale délivrée par le Service social régional (SSR) se présente comme le dernier filet du système de sécurité sociale. Basée sur le principe fondamental de la subsidiarité, elle intervient après que toute autre ressource a été épuisée. Elle peut, cas échéant, être accordée en complément d'un revenu. L'aide sociale est la seule prestation ACCORD délivrée dans l'enceinte des GSR.

L'aide sociale est axée sur trois types de prestations :

- une aide financière attribuée lorsqu'une personne ne peut subvenir, par ses propres moyens, à son entretien ou à celui des membres de sa famille avec qui elle fait ménage commun ;
- un accompagnement social, dont le but est la réintégration sociale et économique lorsque cette dernière est possible ;
- une aide personnelle, notamment l'écoute, l'information et le conseil.

Au 31 décembre 2025, 400 dossiers d'aide sociale étaient gérés par le SSR, contre 353 en 2024, 349 en 2023, et 329 en 2022. La tendance d'augmentation se confirme bien. Le début d'année 2025 a été

relativement stable, et une nette augmentation a eu lieu en juillet 2025. Depuis, le nombre de demandes n'a cessé d'augmenter.

Le SSR se compose de quatre secteurs distincts dans lesquels collaborent des professionnel-le-s aux compétences diverses et complémentaires.

- Sept assistantes sociales assurent le suivi social et financier des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- un conseiller en insertion fait un travail de coaching avec les bénéficiaires de l'aide sociale en vue de leur intégration sociale et professionnelle ;
- deux collaboratrices travaillent pour le secteur comptable avec pour mission non seulement de saisir les paiements en conformité avec le plan comptable, mais également de signaler les erreurs constatées conformément au système de contrôle interne ;
- quatre collaborateurs·trices administratifs-ves sont en charge de l'accueil des usagers·ères du GSR dans son ensemble (téléphone et guichet), du travail administratif sur délégation des assistantes sociales et de la gestion des frais médicaux pour les bénéficiaires qui ne sont pas à même de le faire (deux d'entre eux·elles sont par ailleurs en charge de la délivrance de l'aide matérielle pour les personnes en suivi financier) ;
- un des collaborateurs s'occupe du suivi des dossiers contentieux.

Il est utile de rappeler que le suivi des dossiers contentieux concerne uniquement des dossiers d'aide sociale qui ont été bouclés (le suivi du contentieux des dossiers actifs est effectué par les assistantes sociales). Il s'agit de procéder à la récupération de montants perçus indûment par les bénéficiaires de l'aide sociale (revenu non déclaré, aide remboursable n'ayant pu être totalement recouvrée...) et qui n'ont pas pu être récupérés pendant la période d'aide sociale, les retenues ne pouvant excéder 15% de l'aide matérielle versée. Ce travail, qui est effectué de façon suivie et intensive, permet à notre service de récupérer des montants non négligeables.

En 2025, nous comptabilisons 243 dossiers de contentieux, dont 116 dossiers de contentieux dits en cours (en cours de décisions, en cours de vérification), 48 dossiers en poursuites, 10 dossiers sont retournés à l'aide sociale notamment. 29 dossiers ont été fermés pour un montant de dette initial de CHF 78'607.25.

Le montant enregistré en remboursement de l'aide sociale est de CHF 89'201.75.-. Il convient de rappeler que le règlement du contentieux peut s'étaler sur plusieurs années ; seule une minorité de bénéficiaires de l'aide sociale est ainsi concernée. Un groupe de travail sur le contentieux, dont la cheffe de service fait partie, a repris ses séances pour répondre à une demande politique. Une trame commune est en train de se discuter.

3.2.4 Soutien à la vie locale

Le GSR, principalement par sa responsable, est à disposition des acteurs·trices locaux·les actifs-ves dans l'intégration sociale. Par son Agence AVS-AI, le GSR a eu le plaisir de convier les jeunes et futur·e-s retraité·e-s à la soirée annuelle d'information les concernant. La soirée a eu lieu au mois de septembre 2025 à la salle Fleurisia à Fleurier. La cheffe de service participe également à la plateforme précarité ainsi qu'à la plateforme 65+.

Le GSR a aussi été impliqué dans la soirée des jubilaires, organisée par le Dicastère de la cohésion sociale, de la culture et des sports, initiée en 2025, dont la première date a été prévue en 2026.

3.2.5 Effectif du personnel (évolutions principales)

Direction (une cheffe de service à 60% et son adjointe à 20%)	0.80
Agence AVS-AI (quatre collaboratrices)	1.15
Guichet ACCORD (quatre collaboratrices)	1.55

Service d'action sociale (14 collaborateurs·trices)	8.60
Total EPT	12.10

À l'exception de ceux affectés à la direction du GSR (uniquement à charge des trois communes du Val-de-Travers), les postes des collaborateurs·trices du SSR sont mutualisés au travers d'un « pot commun », alimenté à hauteur de 60% par les communes et 40% par le Canton (l'aide matérielle se répartissant par une clé inverse, soit 40/60). Le personnel ACCORD relève lui aussi d'une mutualisation des coûts, selon le même ratio. Quant à l'Agence AVS-AI, elle est essentiellement à charge des communes ; la CCNC la finance partiellement au travers d'une enveloppe de 350'000 francs à répartir entre l'ensemble des agences régionales au prorata de la population.

Il y a eu un changement de taux pour un collaborateur socio-administratif depuis le mois d'août, passant de 80% à 100%, suite à la reconnaissance en EPT de 20% pour le suivi différencié harmonisé.

3.2.6 Projets importants réalisés ou initiés en 2025

3.2.6.1 Suivi différencié et harmonisé (SDH)

La mise en œuvre du suivi différencié harmonisé a démarré le 1^{er} janvier 2025. Tous les nouveaux dossiers émergeant à l'aide sociale ont été analysés sous le prisme du SDH dès cette date, et le passage en suivi financier des dossiers s'est mis en place. Le passage des dossiers actifs s'est fait progressivement jusqu'en juin 2025.

Des formations en gestion des conflits et de principes en assurances sociales ont eu lieu durant tout le printemps pour les collaborateurs·trices socio-administratifs·ves. Des formations en animation ont aussi été dispensés pour ces collaborateurs·trices et les assistant·es sociaux·les afin de les former pour les futurs modules collectifs de l'aide sociale.

Une procédure, et une organisation interne ont été prévues, et adaptées au fur et à mesure courant 2025. Celles-ci se sont voulues inclusives avec la collaboration de l'équipe des assistantes sociales et des collaborateur·trices socio-administratifs·ves. En juin 2025, nous avons atteint un quota d'environ 10% des dossiers actifs en suivi financier.

La cheffe de service fait partie du comité de suivi, qui se réunit tous les deux mois environ, et qui permet un relai des questionnements des services, et un suivi de la mise en œuvre du projet.

La suite du projet est l'introduction des modules collectifs et du conseil social prévus en 2026.

3.2.6.2 Accord 2.0

Ce projet s'est vu initié par le Groupement des chef·fes de service (GCS) suite à des problématiques de manque d'effectifs dans certain service, et une augmentation constatée du nombre de prestations sociales traitées par les gestionnaires Accord depuis quelques années maintenant.

Ce projet se passe en collaboration avec le SASO et le GCS. Le but étant de pouvoir revoir le dispositif et son fonctionnement. Dans les grandes lignes seront discutés les éléments suivants : redéfinir le travail des gestionnaires, revoir le programme et ses multiples directives, réévaluer la charge de ces DPS, réévaluer la dotation en personnel, redéfinir le rôle du groupe utilisateurs, etc.

C'est un projet qui a débuté en juin 2025, et devrait s'étendre à minima jusqu'à fin 2026. Plusieurs groupes de travail ont été créés, incluant le GCS, le SASO, et des gestionnaires des différents guichets Accord.

3.2.6.3 Appui juridique

Le soutien juridique du service est toujours maintenu avec le SEREI. Le nombre de demandes pour 2025 a été de 25 dossiers. Il s'agit à la fois de demande de conseil juridique sur des situations litigieuses avec

les bénéficiaires, de demande de décisions administratives de remboursement ou de non-intervention. Le SEREI a aussi pris le relai pour représenter le service dans des recours.

La judiciarisation de l'aide sociale devient plus prépondérante qu'auparavant, il est donc nécessaire de maintenir cette collaboration et ce soutien pour le service et les assistantes sociales.

3.3 État de la situation en fin d'année et enjeux principaux

Le constat de la fin d'année 2025 est une augmentation du nombre de dossiers, dans les différents secteurs tant au sein de l'Agence AVS-AI que du Guichet ACCORD.

En ce qui concerne le secteur de l'aide sociale, nous avons également pu observer une augmentation du nombre de dossiers durant l'année 2025. La complexification des dossiers d'aide sociale ne donne pas un effet de soulagement pour les assistantes sociales, cela a plutôt pour effet d'alourdir la charge de travail. Pour ce secteur aussi, une vigilance accrue est nécessaire dans le dessein de maintenir un service fonctionnel.

4 SERVICE DE LA COHESION SOCIALE ET PROMOTION DE LA SANTE

4.1 Rôle et fonction du service

La direction de la santé porte essentiellement sur les actions de prévention et de promotion, ainsi que sur les enjeux en matière de couverture sanitaire (la gestion des ambulances des vallées restant affectée au dicastère de l'administration et de la protection de la population. La cheffe de dicastère a par ailleurs des échanges avec le service cantonal de la santé publique et la direction du RHNe sur la couverture sanitaire de notre région.

Les principales tâches liées à la cohésion sociale sont présentées plus bas.

4.2 Activités 2025

4.2.1 Journée des naissances

La Journée des naissances 2024 s'est tenue le 25 octobre 2025 et a accueilli 39 enfants accompagnés de leur famille. Les plus motivés ont participé à l'enracinement de sept arbres dans le jardin du nouveau bâtiment du préscolaire à Couvet.

Cette célébration n'aurait pas été complète sans la traditionnelle plaque, qui sera posée au printemps. Celle-ci recensera les 93 naissances enregistrées en 2024 et portera le message de Victor Hugo suivant : « Dans chaque arbre, il y a une promesse d'avenir, un ancrage dans le passé.

4.2.2 Soirée des retraité.es

Comme chaque année, et afin de présenter les nombreuses prestations à disposition des retraitées et retraités du Val-de-Travers, l'Agence AVS-AI a organisé une rencontre le 25 septembre 2025. Une trentaine de participantes et participants se sont ainsi réunis à la salle Fleurisia, à Fleurier.

Cette soirée a eu l'honneur d'accueillir l'équipe de l'émission Temps présent, venue réaliser un reportage lors de la présentation de la Police neuchâteloise sur le thème « Attention aux arnaques ».

4.2.3 Courses des aîné.es

Village	Date	Programme
Boveresse	18.09.2025	La vallée de Joux – Rocheray – repas – le Sentier, visite de l'Espace Horloger –Romainmôtier
Buttes	20.08.2025	Eclépens
Couvet	02.09.2025	Croisière sur le Doubs – café, croissants – repas à Ornans
Fleurier	23.09.2025	Saint-Ursanne
Les Bayards	04.09.2025	Dîner au restaurant
Môtiers	27.08.2025	Musée du jouet à Moirans-en-Montagne / France
St-Sulpice	27.08.2025	Dîner au restaurant
Travers-Noiraigue	27.08.2025	Trubschachen

4.2.4 Plateforme 65+

Cette plateforme s'est réunie à une seule reprise en 2025. L'idée principale était de présenter les différentes associations/entités existantes dans la région. L'objectif des ateliers ReliÂges ainsi que la nouvelle fête des jubilaires 70 ans ont été présenté par la Commune.

De cette rencontre, un sous-groupe « mobilité » a été créé et une rencontre a eu lieu afin de discuter de la problématique du transport des personnes âgées ainsi que de leurs coûts, afin de les sortir de leur isolement.

4.2.5 Plateforme précarité

Dans l'esprit de la plateforme 65+, une rencontre réunissant les associations et entités actives auprès des personnes en situation de besoin a été organisée à l'automne 2025. Ces acteurs sont nombreux et ne se connaissent pas toujours entre eux. La Commune estime essentiel de les rassembler au moins une fois par an afin de favoriser le réseautage, encourager les synergies et renforcer la visibilité de leurs actions respectives.

4.2.6 ReliÂges

La Commune de Val-de-Travers, accompagnée par objectif:ne et le Service cantonal de la santé publique, a invité les aîné-e-s de Val-de-Travers de 65 ans et plus à deux ateliers participatifs sur le projet ReliÂges. Ces derniers se sont déroulés le mardi 6 mai 2025 à la Salle Fleurisia de Fleurier et le jeudi 15 mai à la salle de spectacles de Couvet et avaient pour objectif de faire un état des lieux de la situation et d'identifier les besoins spécifiques des aîné-e-s pour faire émerger des solutions permettant d'améliorer le quotidien de ces dernier-ère-s. Ces deux ateliers ont réuni un total de 150 participant-e-s, dont 79 à Fleurier et 71 à Couvet.

La première partie des ateliers était consacrée au diagnostic de la situation actuelle dans la Commune. Trois enseignements positifs et trois enseignements négatifs principaux sont ressortis lors des ateliers, à savoir :

Points positifs principaux :

1. L'importante densité d'associations pour les aîné-e-s proposant de nombreuses activités (culturelles, sociales, sportives, en nature) ;
2. La qualité de vie comprenant entre autres la nature, le calme et l'absence de pollution ;
3. La qualité des transports publics, notamment en termes de desserte.

Points principaux à améliorer :

1. Le manque de bancs publics ;
2. Transports publics (prix, desserte incomplète, bus le soir, durée billets, connexion entre les localités, manque arrêts de bus dans les villages) ;
3. Le manque de toilettes publiques.

Concernant les points positifs, il a été relevé que la Commune de Val-de-Travers est particulièrement dynamique en développant bon nombre d'activités et événements à l'attention notamment des personnes âgées. Ce point positif regroupe les activités culturelles, sociales, sportives, mais aussi en nature (chemins / sentiers pédestres) et mentionne notamment les activités proposées par des associations comme par exemple CORA et AVIVO. De plus, les participant-e-s ont souligné la qualité du cadre de vie au Val-de-Travers notamment la nature et le calme de ce dernier.

Il est intéressant de souligner que les deux ateliers ont relevé les mêmes points positifs et points à améliorer, sans contradiction. L'influence géographique a donc eu peu d'effet sur le résultat des ateliers.

Cependant, lors des deux ateliers, les transports publics ont été notés comme point positif et comme point à améliorer. Lorsque les transports publics sont abordés sous l'angle d'élément perfectible, cela concerne principalement les connexions entre les localités incomplètes en soirée, les questions de durée de validité des billets, le prix des billets ainsi que l'accès à certaines infrastructures telles que l'hôpital ou la piscine. Tandis que lorsque les transports publics sont salués, il est question majoritairement de la bonne desserte du train régional desservant tout le Val-de-Travers en provenance de Neuchâtel ainsi que les bus au départ des gares.

S'agissant des points à améliorer, le manque de toilettes publiques à disposition sur le territoire et leur accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et le manque de bancs publics, notamment en hiver et le long de l'Areuse, ont été abordés à maintes reprises lors des deux ateliers.

Vous trouverez ci-dessous un tableau recensant les différentes actions/mesures que la Commune entend mettre en place ces prochaines années, afin de répondre aux manquements ressortis lors de ces ateliers :

Action / Mesure	Description
Toilettes accueillantes	Mettre à disposition les toilettes des commerces ou de l'administration au public.
Transports publics (amélioration du prix/gratuité)	Subventionner une partie de l'abonnement des transports publics.
Répertoire/brochure des prestations communales (communication sur l'existant)	Distribuer gratuitement une brochure regroupant toutes les informations utiles pour les personnes âgées ainsi que les activités prévues.
Balades diagnostics / ajout de bancs publics	Identifier, avec les personnes âgées, les éléments à améliorer afin d'éliminer au maximum les obstacles sur les chemins piétons. Il s'agit notamment de pouvoir identifier les lieux où ajouter de nouveaux bancs.
Parlement des aîné-e-s	Mettre en place une structure afin d'impliquer les personnes âgées dans les domaines touchant à la vie de la Commune
Maintien de la polyclinique 24h/24h	Assurer un service d'urgence à la polyclinique, avec les urgences ouvertes 24h/24h.

4.2.7 Fête des jubilaires des 70 ans

Depuis 2025, la Commune a inauguré une nouvelle tradition mettant à l'honneur les jubilaires de 70 ans. Chaque personne célébrant cet anniversaire est invitée à participer à un événement culturel.

Cette célébration remplace la traditionnelle réception des noces d'or. Si celle-ci honorait de nombreux couples, elle n'était pas pleinement représentative de tous les parcours de vie. En choisissant d'accueillir désormais chaque habitante et habitant atteignant l'âge de 70 ans, le service de la cohésion sociale souhaite instaurer un rendez-vous plus inclusif, et encore plus chaleureux.

Cette première édition s'est déroulée en collaboration avec le Théâtre des Mascarons, autour du spectacle « Les 70 ans du Rock », un clin d'œil particulièrement approprié à cette fête des jubilaires. Plus de 90 personnes ont pris part à cet événement, témoignant de l'intérêt et de l'enthousiasme suscités par cette nouvelle formule.

4.2.8 Dispositif Angela

La Commune de Val-de-Travers, en collaboration avec le Zonta Club, des associations/manifestations et les Samaritains du Val-de-Travers, a mis en place le dispositif Angela, initiative visant à lutter contre le harcèlement et à offrir un espace sécurisé aux personnes en détresse.

Le dispositif Angela peut être introduit dans toutes les manifestations organisées sur le territoire communal, pour les organisateurs qui le souhaitent.

Ces derniers peuvent demander les supports de communication et les procédures via le processus communal de manifestation, afin d'informer efficacement leurs équipes et leur public.

Ce dispositif a officiellement été lancé le 3 avril 2025, lors du Carnavallon.

4.2.9 Formation impacts environnementaux

Les changements climatiques font aujourd'hui partie du quotidien de chacune et de chacun, mais de nombreux messages erronés circulent encore à leur sujet :

- Comment sait-on que le climat change ?
- Quelles en sont les causes et les conséquences ?
- Quelles solutions pouvons-nous mettre en place pour atténuer le phénomène et les risques associés ?
- Allons-nous être capables de nous adapter ?

Nous sommes toutes et tous actrices et acteurs du changement, mais comment agir de manière effective et comment est-ce encore possible de se projeter dans un monde en crise perpétuelle ?

Pour répondre à ces questions, le Conseil communal a organisé au printemps 2025, à l'attention de tout le personnel communal 3 sessions de formation et d'information avec la climatologue et glaciologue vallonnière **Célia Sapart**. Forte de son expérience de terrain, de ses recherches et de son engagement dans l'action climatique, elle a dressé un état des lieux des connaissances actuelles du climat et mis en lumière les solutions existantes à tous les niveaux de notre société. Elle a également exploré les opportunités que cela représente pour notre région.

Cette formation a été enrichie par **Sophie Liechti**, formatrice et psychologue, spécialiste de la transition vers un futur souhaitable. Elle a abordé des thématiques telles que l'engagement collectif et l'éco-anxiété.

Des ateliers à thème, facultatifs, auront lieu pour aborder plus en détail certains sujets :

- Ma région et moi (alimentation et consommation)
- Vers un territoire adapté et plus résilient
- Vers des crèches et des parascolaires durables

4.3 État de situation en fin d'année et enjeux principaux

Le Service de la cohésion sociale et de la santé pilote et coordonne plusieurs projets, suivis directement par la cheffe de dicastère ainsi que par la secrétaire de direction. Parmi les enjeux majeurs figure notamment la maison de santé régionale, qui demeure une priorité pour la population. À ce titre, la cheffe de dicastère entretient des liens étroits avec les différentes entités concernées afin d'en accompagner le développement.

Le service sera également impliqué en 2026 dans l'élaboration du plan climat communal, avec pour objectif d'intégrer et de mobiliser la société civile autour de ces réflexions. Par ailleurs, la poursuite du développement du centre de jeunesse « le Spot » constitue un autre défi important pour le service, dans une dynamique de consolidation et de renouveau.

Du point de vue de la promotion de la santé, il est reconnu que l'environnement de vie joue un rôle déterminant sur l'état de santé de la population. L'accès à des espaces verts, les possibilités de mobilité active ou encore les opportunités de rencontres relèvent en grande partie des compétences communales et influencent directement le bien-être et la qualité de vie des habitantes et habitants.

Dans cette perspective, le suivi des ateliers ReliÂges se poursuit, avec l'identification de mesures concrètes à mettre en œuvre dès 2026. En parallèle, plusieurs projets de promotion de la santé sont développés ou accompagnés par le service, dans une approche transversale visant à renforcer durablement la santé et le vivre-ensemble au sein de la population.

5 CENTRE DE JEUNESSE – LE SPOT

5.1 Rôle et fonction du service

Le centre de jeunesse Le Spot à Fleurier a pour mission d'offrir aux jeunes un lieu d'accueil, d'écoute et de socialisation dans un cadre sécurisé et bienveillant. Il propose des activités variées (culturelles, sportives ou créatives) afin de favoriser l'expression, l'autonomie et le développement personnel. Le Spot joue également un rôle de prévention, en accompagnant les jeunes dans leurs questionnements et en soutenant leur intégration sociale. Enfin, il encourage les initiatives des jeunes et leur participation active à la vie locale.

Activités 2025

L'année 2025 a été une année de transition pour le Spot, marquée par l'arrivée d'une nouvelle équipe d'animation. Cette reprise n'a pas été évidente, notamment dans les liens à recréer avec les jeunes. Des travaux ont également été engagés, avec notamment des chantiers de peinture réalisés avec les jeunes, favorisant leur implication. Ces aménagements ont toutefois entraîné des fermetures ponctuelles du lieu. Malgré cela, quelques premiers événements ont pu être proposés, comme Halloween ou encore une raclette de Noël, permettant de relancer progressivement la dynamique.

Une réflexion menée durant l'année avec les jeunes a permis de faire évoluer l'identité du lieu : Barak est ainsi devenu le Spot, accompagné de la création d'un nouveau logo.

L'année 2025 pose ainsi les bases d'un renouveau, avec une inauguration prévue en 2026, après l'installation de l'école de musique BBM74 qui intégrera le bâtiment à l'étage supérieur.

5.2 État de la situation et enjeux à venir

Les enjeux pour la suite sont de consolider la dynamique engagée en 2025, en stabilisant la fréquentation, en renforçant les liens avec les jeunes et en assurant une offre d'activités régulières.

L'inauguration prévue en 2026, ainsi que l'arrivée de l'école de musique BBM74 dans le bâtiment, constituent des éléments favorables pour renforcer la visibilité du Spot et développer des collaborations. Ces évolutions devront permettre d'inscrire durablement le lieu dans le paysage local en tant qu'espace dédié à la jeunesse.

6 BIBLIOTHEQUE COMMUNALE

6.1 Rôle et fonction du service

La bibliothèque s'est ancrée dans les habitudes de la population, toutes générations confondues. Lectures d'histoires, jeux, travail sur ordinateur, l'espace permet à toutes et tous des moments de partage.

6.2 Activités 2025

6.2.1 Exposition « Nous et les autres. Des préjugés au racisme »

À l'occasion de la Semaine d'Action Contre le Racisme (SACR) :

« Les lois garantissent l'égalité des droits, et la génétique invalide la notion de « races » humaines. Pourtant, le racisme perdure. L'exposition du Muséum national d'histoire naturelle de Paris explore ses mécanismes et ceux de la discrimination. Elle s'accompagne d'une analyse du racisme et des outils juridiques et politiques en Suisse, menée par l'Université de Neuchâtel. »

Vernissage en présence de Sarah Fuchs-Rota, conseillère communale du Val-de-Travers en charge de la cohésion sociale, Grégory Jaquet, chef du service de la cohésion multiculturelle et délégué aux étrangers, et de David Hamel, directeur du Collège Jean-Jacques Rousseau.

6.2.2 Biblio week-end - samedi 29 mars 2025

Ouverture spéciale à l'occasion du Biblioweekend sur le thème « A table ».

- Jeux en présence de l'équipe de la ludothèque de Couvet
- Contes par la comédienne Vi Indigaïa

6.2.3 Statistiques de prêt

Ci-dessous les statistiques de prêt de la bibliothèque dans la période du 01.01.2025 au 31.12.2025.

A noter que la bibliothèque a fonctionné en horaires très réduits durant le mois de novembre.

	Adulte	Enfant	Jeune, adolescent	Total
Autre	239	502	219	960
Album	3	6352	0	6355
Bande dessinée	610	7370	710	8690
Conte	0	421	0	421
Documentaire	1329	2486	252	4067
Manga	0	163	862	1025
Roman Enfant	0	4775	0	4775
Roman Jeunesse	0	27	1025	1052
Roman	4155	17	1	4173
Total	6336	22113	3069	31518

6.2.4 Association du bibliobus neuchâtelois

La cheffe du dicastère est active au sein du comité de l'Association dont elle assume la présidence depuis 2024. A ce titre, elle a présidé une assemblée générale, deux séances du comité et une séance du bureau, en plus des nombreux échanges avec le directeur pour la gestion courante de l'Association.

Pour l'année 2025, le secrétariat de l'école Jean-Jacques Rousseau est toujours en charge de la gestion des salaires de l'Association, pour un mandat de Fr. 4'000 par année.

6.2.5 Effectif du personnel (évolutions principales)

RAPPORT DE GESTION

Aucun changement par rapport à 2024, la bibliothèque communale compte deux collaboratrices travaillant à un taux d'activité de 65% pour la première et de 12% pour la seconde, soit au total un taux d'activité de 77%.

7 CONCLUSION

Au terme de cette année écoulée, la cheffe de dicastère tient particulièrement à remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de son dicastère pour le travail fourni durant cette année.

En vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil général, à l'expression de nos sentiments distingués.

LA CHEFFE DE DICASTÈRE

Sarah Fuchs-Rota

Glossaire des acronymes relatif aux comptes communaux¹

Dicastères

DAEPP	Dicastère de l'administration, de l'économie et de la protection de la population
DPJE	Dicastère du personnel, de la jeunesse et de l'enseignement
DTEM	Dicastère du territoire, de l'énergie et de la mobilité
DI	Dicastère des infrastructures
DCSCS	Dicastère de la cohésion sociale, de la santé, de la culture et des sports

Services et structures communaux

SRH	Service des ressources humaines
SPPI	Service de proximité et de prévention incendie
SDIS	Service de défense incendie et de secours
OPC	Organisation de protection civile
JJR	Ecole Jean-Jacques Rousseau
SAE	Service de l'accueil de l'enfance
CAD	Chauffage à distance
CLS	Culture, loisirs et sports
DBAT	Direction des bâtiments
STEP	Stations d'épuration
GSR	Guichet social régional
SEFOR	Service forestier

Administration

GED	Gestion électronique des documents
LAT	Loi fédérale sur l'aménagement du territoire
LFinEC	Loi cantonale sur les finances de l'Etat et des communes
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2
PAL	Plan d'aménagement local
PA	Patrimoine administratif
PF	Patrimoine financier
PFT	Plan financier et des tâches
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGA	Plan général d'approvisionnement en eau

¹ Ne sont mentionnés dans ce glossaire que les entités pour lesquelles des acronymes sont utilisés de manière récurrente dans le rapport, raison pour laquelle certains services communaux par exemple n'y apparaissent pas. Les acronymes des autorités communales (CC, CG, CGF...) ne sont par ailleurs pas répertoriés, ni ceux des services cantonaux.